



H&M FOUNDATION

**CONTEXTE ET ANALYSE DE
POLITIQUE, ACTION & STRATEGIE
DE PLAIDOYER POUR LE
PROGRAMME « FEMMES EN
ENTREPRISE »**

RAPPORT FINAL

Dr DOUMBIA Mohamed

MAI 2019

Adresse : 10 BP 2830, Abidjan 10, Côte d'Ivoire

Mobiles : (+225) 07 89 15 38/ 05 98 38 34

SOMMAIRE.....	Page
INTRODUCTION.....	8
I- METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE	8
I-1 Le Cadrage de la mission.....	8
I-2 La collecte des données	9
I.3 La saisie, le traitement et l'analyse des données.....	10
1.4 Les difficultés rencontrées	11
II- DONNEES FACTUELLES	11
II-1- Situation démographique	11
II-2- Situation économique.....	13
II-3- Situation de l'éducation	15
II-4- Situation de l'emploi.....	17
II-5- Situation des jeunes.....	19
II-6- Situation des femmes	21
II-7- Situation de l'entreprenariat.....	24
III- ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET ETAT ACTUEL	26
III-1- Analyse des cadres juridiques, politiques et des programmes spécifiques aux femmes en matière de genre	26
III-2- Analyse des cadres juridique et politique en matière d'inclusion financière	27
III-3- Analyse des cadres juridiques et politiques en matière d'entreprenariat.....	30
III-4- Conditions et accessibilité des produits et services financiers	34
III-5- Conditions et accès au marché.....	44
III-6- Accessibilité à la technologie, à l'infrastructure et à la propriété	45
IV- CARTOGRAPHIE DES ACTEURS CLES DE L'INCLUSION FINANCIERE DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE	47
IV-1- Le Gouvernement	47
IV-2- Les régulateurs	48
IV-3- Les fournisseurs de services financiers	49
IV-4- Les organismes régionaux	54
V- OBSTACLES ET DEFIS A L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN CÔTE D'IVOIRE..	55
V-1- Les obstacles identifiés	55
V-2- Les défis.....	58
CONCLUSION	60
RECOMMANDATIONS	62

REMERCIEMENTS

En nous sélectionnant pour la réalisation de cette étude relative à l'analyse du contexte, des politiques et des actions en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer pour le programme « Femmes en Entreprises », CARE International Côte d'Ivoire nous fait l'honneur de nous accorder une fois de plus sa confiance.

C'est l'occasion pour nous d'exprimer toute notre reconnaissance au Directeur pays, M. Guillaume AGUETANT qui n'a pas hésité à s'impliquer personnellement dans le processus de réalisation de cette importante action.

A travers la Direction pays de CARE International Côte d'Ivoire, c'est à toute la coordination du projet que nous adressons nos sincères remerciements pour son implication à toutes les étapes de cette étude. En effet, la coordination n'a ménagé aucun effort pour faciliter la mise en relation avec toutes les parties prenantes au projet pour la collecte des données.

Nous adressons notre gratitude aux différentes autorités administratives et locales des régions du TONKPI, du PORO et du GBEKE ainsi que les Directeurs Régionaux des Ministères en charge de la Femmes, de la Jeunesse, du Commerce et des PME et toutes les structures sous tutelles particulièrement l'OCPV et l'ANADER.

Nous remercions également toutes les femmes « entrepreneures » de ses régions ainsi que les AVEC visitées.

Nous ne saurions terminer sans exprimer notre reconnaissance aux différents acteurs étatiques et non étatiques qui œuvrent pour faire de l'entrepreneuriat féminin une réalité en Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment (i) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, (ii) du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes à travers l'Agence Emploi Jeunes, (iii) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, (iv) du Centre Ivoirien de Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI), (v) de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), (vi) de la Fédération Ivoirienne de Petites et Moyennes en Entreprises de Côte d'Ivoire (FIPME), (vii) de la Mutuelle de Crédit et de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (MCF- PME), (viii) de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFD), et (ix) Comité de Concertation État Secteur Privé (CCESP).

Dr DOUMBIA Mohamed

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

APBEF-CI	Association des Professionnels des Banques et Etablissements Financier de Côte d'Ivoire
AEJ	Agence Emploi Jeunes
ANADER	Agence Nationale de Développement Rural
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
APSFD-CI	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS)
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
IDH	Indice de Développement Humain
IFC	International Finance Corporation
INIE	Institut Ivoirien de l'Entreprise
INS	Institut National de la Statistique
IMF	Institution de Micro Finance
MENETFP	Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MPEFS	Ministère de la Protection de l'Enfant, de la Femme et de la Solidarité
MUCREF-CI	Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OCPV	Office d'aide à la Commercialisation des Produits vivriers
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RASS	Rapport Annuel sur les Services de Santé
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SFD	Services Financiers Décentralisés
SFN	Services Financiers Numériques
SNFI	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
UNACOOPEC-CI	Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fond des Nation Unies Pour la Population
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WASCI	West African Society Civilian Institute

LISTE DES FIGURES

Figure 1: La pyramide des âges en Côte d'Ivoire	12
Figure 2: Évolution du PIB réel (prix 2013) et taux de croissance du PIB réel, 2000-2015 (Milliards de FCFA au prix 2013 et 2015 en %).....	14
Figure 3: Répartition (%) des emplois selon la branche d'activité	18
Figure 4: Articulations de la stratégie	31
Figure 5: Le système de scoring présentant les opportunités.....	35
Figure 6: Répartition des inscrits par localité.....	37
Figure 7: Part de la population ayant un compte auprès d'un établissement financier en 2014, en zones rurales	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Désagrégation de la population ivoirienne.....	11
Tableau 2: Répartition de la population des régions du projet selon le sexe	12
Tableau 3: Répartition de la population des zones du projet selon sexe et l'âge.....	13
Tableau 4: Répartition de la population de 15 ans et plus par groupe d'âges selon la situation par rapport à l'alphabétisation et le sexe.....	15
Tableau 5: Répartition de la population de 15 ans et plus par groupe d'âges selon la situation par rapport	16
Tableau 6: Répartition de la population âgée de 6 ans et plus par groupe d'âges selon le niveau d'instruction.....	16
Tableau 7: répartition de la population en âge de travailler de (15 ans et plus) par statut d'occupation selon le sexe.....	17
Tableau 8: Répartition des femmes actives de 15 ans et plus selon la situation dans l'occupation	18
Tableau 9: Répartition des jeunes par groupe d'âge selon le milieu de résidence.....	20
Tableau 10: Répartition des jeunes de 16-35 ans par statut d'occupation selon le sexe.....	20
Tableau 11: Répartition des femmes de 15 ans et plus par groupe d'âge selon le niveau d'instruction	21
Tableau 12: Répartition des femmes de 15 ans et plus par le statut d'occupation selon le niveau d'instruction.....	22
Tableau 13: Répartition des exploitants par activité agricole selon le sexe.....	23
Tableau 14: Répartition des exploitants de culture destinée à l'industrie ou à l'exportation selon le sexe	23
Tableau 15: Répartition des parcelles de cultures végétales par type de culture selon le sexe de l'exploitant	24
Tableau 16: Liste des principales organisations/structures d'appui aux PME.....	33
Tableau 17: Projet et type d'intervention en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes à l'AEJ....	36
Tableau 18: Nombre de femmes bénéficiaires et montants alloués	41
Tableau 19: Infrastructures routières à juin 2015.....	46
Tableau 20: Entités institutionnelles et niveau d'influence pour le plaidoyer	47
Tableau 21: Nombre de membres bénéficiaires dans les IMF de 2014 à 2017	51
Tableau 22: Indicateurs non financiers au premier trimestre 2017	52
Tableau 23: Synthèse des recommandations et des axes de collaboration	62

RESUME

La présente étude se situe dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer qui vise à mener une analyse complète des politiques existantes favorables ou non aux femmes entrepreneurs, du contexte et des acteurs de leur mise en œuvre en Côte d'Ivoire afin d'orienter la conception d'une stratégie de plaidoyer au niveau nationale pour le Programme « Femmes en Entreprise », en mettant l'accent sur le plaidoyer en faveur du développement des femmes entrepreneurs.

Une collecte des données a été effectuée à Abidjan et dans les régions du TONKPI et du GBEKE auprès des acteurs impliqués dans la problématique de l'autonomisation des femmes, de l'inclusion financière et de l'entrepreneuriat féminin.

A l'issue de la collecte des données et de l'analyse des données, il ressort que :

- Le cadre politique et institutionnel en matière d'autonomisation des femmes, de l'inclusion financière et de l'entrepreneuriat est fourni. Le Gouvernement a fait des efforts pour faciliter la création d'entreprises à travers le Guichet unique du CEPICI, mais certaines conditions limitent les femmes dans leurs démarches de création d'entreprise.
- Des structures et des programmes ont été créés pour le développement de l'entrepreneuriat et des fonds ont été mobilisés et mis à la disposition des femmes, mais l'accès à ces initiatives reste limité du fait des conditions d'octroi et des taux d'intérêt pour certaines et du manque d'informations pour les autres.

A l'issue des analyses, des obstacles au développement de l'entrepreneuriat ont été identifiés ; il s'agit notamment du faible niveau d'instruction des femmes, de l'accès limité au crédit, à la terre et à l'information relatives aux activités entrepreneuriales et au manque de culture entrepreneuriale.

Des recommandations pour le développement de l'entrepreneuriat féminin ont été formulées aux différents acteurs institutionnels, techniques et financiers et des axes de collaboration pour le plaidoyer ont été identifiés.

INTRODUCTION

Après la crise postélectorale, les autorités ivoiriennes se sont lancées dans un vaste chantier de relance de l'économie ivoirienne. Des mesures incitatives et volontaristes ont été prises pour ressouder le tissu économique notamment l'amélioration du climat des affaires et l'amélioration des cadres politiques, institutionnels et juridiques pour favoriser la création d'entreprises et particulièrement des PME.

Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, les PME constituent 98% du tissu des entreprises et représentent une part importante de l'économie avec 20% du PIB et 12% de l'investissement national. Elles jouent également un rôle déterminant dans le domaine social avec 23% des emplois modernes.

C'est au regard de cette importance des PME pour le développement du pays que le Gouvernement a pris des mesures visant à créer et à améliorer le cadre général des affaires.

Pour ce faire, le Gouvernement ivoirien a fixé un quota des marchés publics à hauteur de 20% au profit des PME et introduit une marge de préférence de 5% pour la sous-traitance locale afin de favoriser l'accès des PME aux financements.

En dépit de ces efforts, l'entrepreneuriat qui tarde à décoller est encore plus prononcé au niveau des femmes. Seulement 15% des entreprises sont détenues par des femmes.

Dans cette dynamique, En février 2017, Care Mano River en collaboration avec l'Institut de la Société Civil de l'Afrique de l'Ouest (WACSI) a organisé à Abidjan un atelier de stratégie de plaidoyer « Femme en Mouvement » en vue d'élaborer une stratégie de plaidoyer pour l'inclusion financière des femmes.

La présente étude qui se situe dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, vise à mener une analyse complète des politiques existantes favorables ou non aux femmes entrepreneurs, du contexte et des acteurs de leur mise en œuvre en Côte d'Ivoire, afin d'orienter le plaidoyer pour le Programme « Femmes en Entreprise » mis en œuvre dans les régions de GBEKE, PORO, TONKPI, et le District Autonome d'Abidjan, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat féminin à travers l'inclusion financière des femmes et des filles élaborée par CARE International.

I- METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE

Le processus de recherche s'est déroulé en trois étapes: (1) le cadrage de la mission et élaboration des outils, (2) la collecte des données et (3) l'exploitation et l'analyse des données.

I-1 Le Cadrage de la mission

Cette étape a consisté à la tenue d'une réunion de démarrage, à la validation du protocole d'étude et à l'élaboration et le partage des outils de collecte des données.

La réunion de démarrage

La réunion de démarrage a permis d'échanger sur l'importance de la mission et des attentes liées aux résultats dans la perspective de l'élaboration de stratégies de plaidoyer en faveur des femmes entrepreneures. Elle a également été l'occasion d'échanger sur les modalités

pratiques d'exécution de la mission en termes de facilitation de la collecte des données (mise à disposition des contacts des partenaires, l'élaboration de courrier d'information, etc.).

✚ La validation du protocole d'étude

Le protocole élaboré et soumis lors du processus de sélection du consultant a été discuté de nouveau afin de l'actualiser et de le rendre plus opérationnel. A l'issue des échanges sur (i) cadrage de la mission, (ii) la méthodologie et le chronogramme des activités et le calendrier de collecte des données, le protocole a été validé.

✚ Élaboration et partage des outils d'enquête

Des outils de collecte des données ont été élaborés et partagés avec l'équipe de projet pour information et observations.

Des guides d'entretiens ont été élaborés et adressés aux (i) entités ministérielles en charge des questions d'inclusion financière, d'entrepreneuriat féminin et d'autonomisation des femmes, (ii) structures étatiques et sous tutelles de Ministères en charge des questions d'inclusion financière, d'entrepreneuriat féminin et d'autonomisation des femmes, (iii) Organisations du secteur privé en charge des PME, (iv) Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) et, (v) acteurs du secteur financier (Annexe II).

I-2 La collecte des données

La collecte des données s'est déroulée en trois phases.

La première phase a été l'interaction avec les acteurs institutionnels et les acteurs du secteur privé en vue d'obtenir des rendez-vous.

La deuxième phase a concerné la collecte des données dans les régions du TONKPI et de GBEKE.

La troisième a concerné la collecte des données auprès des acteurs institutionnels et publics et ceux du secteur privé.

L'encadré ci-dessous fait la synthèse des opérations de collecte de données réalisées et les acteurs concernés.

Encadré 1: Synthèse des opérations de collecte de données réalisées et les acteurs concernés

La revue analytique de la documentation

- Le CEPICI (les rapports d'activités 2003-2013, 2014-2015, 2015 et 2018)
- L'OCPV (les bulletins d'informations sur le marché)
- Le CGECI : les rapports d'études et document de présentation de la CGECI
- Le CCESP : le rapport sur la stratégie de développement des PME et le Plan Phoenix
- La FIPME : le programme Phoenix, les plans d'activités et les différentes mesures du programme
- Le MFFE : le rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing vingt ans après et le rapport des consultations de la Banque Mondiale sur le Genre en Côte d'Ivoire
- L'Agence Emploi Jeunes : le document de Programme national d'insertion socioéconomique et d'autonomisation de la jeune femme, les rapports d'activités, le document de

fonctionnement du fonds de garantie, les rapports des études sur les secteurs informel 2008 et 2016
Les entretiens semi-directifs
<ul style="list-style-type: none">- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant,- Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes à travers l'Agence Emploi Jeunes- Association des Professionnelles des Services Financiers Décentralisés (APSPD)- le Centre de Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI)- la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)- la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises FIPME)- la Mutuelle de Crédit et de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (MCF-PME)- le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP)- Ecobank- La Direction Générale de Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivrier <p>En dépit des demandes formulées, des suites favorables n'ont pu être données par certains acteurs.</p> <p>Au niveau régional, les entretiens ont été menés avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les Directions régionales du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant du Tonkpi et de GBEKE,- L'antenne régionale de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) du TONKPI,- L'antenne régionale de l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) du TONKPI,- La Direction régionale de l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE) du TONKPI,- La Présidente des Femmes de Man- La Présidente de l'Union des Associations des femmes de Man,- Le Président de la Coordination des AVEC du GBEKE.
Les discussions en groupes focaux (Focus Group Discussions)
<ul style="list-style-type: none">- L'AVEC Takeba du village de Borso (Man) et- L'AVEC de Djébonoua (Bouaké).

I.3 La saisie, le traitement et l'analyse des données

Les données qualitatives collectées ont été saisies sous Word et ont ensuite fait l'objet d'une analyse de contenu à travers :

- l'identification des messages clés par item,
- la hiérarchisation des messages selon la fréquence d'apparition,
- la comparaison des sources d'information (divergences et convergences),
- l'illustration des messages par un verbatim ou encadré.

Les données quantitatives issues des documents consultés ont permis de faire une analyse statistique et parfois historique des données. Elles ont été exploitées pour la production des tableaux et des figures.

1.4 Les difficultés rencontrées

La principale difficulté de cette étude a été l'obtention de données auprès des acteurs concernés par la question de l'entrepreneuriat féminin. En effet, en dépit des requêtes formulées, certaines parties prenantes ont tardé, non seulement à rencontrer le consultant, mais surtout à mettre à sa disposition la documentation et les données nécessaires.

Par ailleurs, la collecte des données dans la région de GBEKE s'étant effectuée en fin de semaine avec la difficulté associée à la disponibilité des acteurs, l'ensemble des acteurs ciblés n'ont pu être rencontrés.

Aussi, la difficulté d'obtention de données suffisantes sur les femmes n'a-t-elle pas permis de faire une analyse approfondie sur les femmes à tous les niveaux.

II- DONNEES FACTUELLES

II-1- Situation démographique

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014 a dénombré une population de 22 671 331 d'habitants. Une population légèrement dominée par les hommes : 51,6% d'hommes contre 48,4% de femmes.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la désagrégation de cette population.

Tableau 1: Désagrégation de la population ivoirienne

Population/Indicateurs	RGPH 2014	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Population totale	22 671 331	2,6
Hommes	11 708 244 (51,6%)	2,6
Femmes	10 963 087 (48,4%)	2,5
Population urbaine	11 408 413 (50,3%)	3,7
Hommes	5 818 845 (51,0%)	3,7
Femmes	5 589 568 (49,0%)	3,7
Ville d'Abidjan	4 395 243 (38,5%)	2,8
Hommes	2 180 526 (49,6%)	2,7
Femmes	2 214 717 (50,4%)	2,9
Population rurale	11 262 918 (49,7%)	1,6
Hommes	5 889 399 (52,3%)	1,7
Femmes	4 322 855 (47,7%)	1,4
Population/Âge		
Population <15 ans	9 481 351 (41,8%)	2,4
Population 15-34 ans	8 041 341 (35,5%)	2,4
Population < 35 ans	17 522 692 (77,3%)	2,4
Population 15-64 ans	12 609 533 (55,6%)	2,7
Population 65 ans +	575 987 (2,5%)	2,7
Taux de dépendance	79,8%	-
Taux Urbanisation	50,3%	-
Rapport de masculinité (Total)	106,8	-

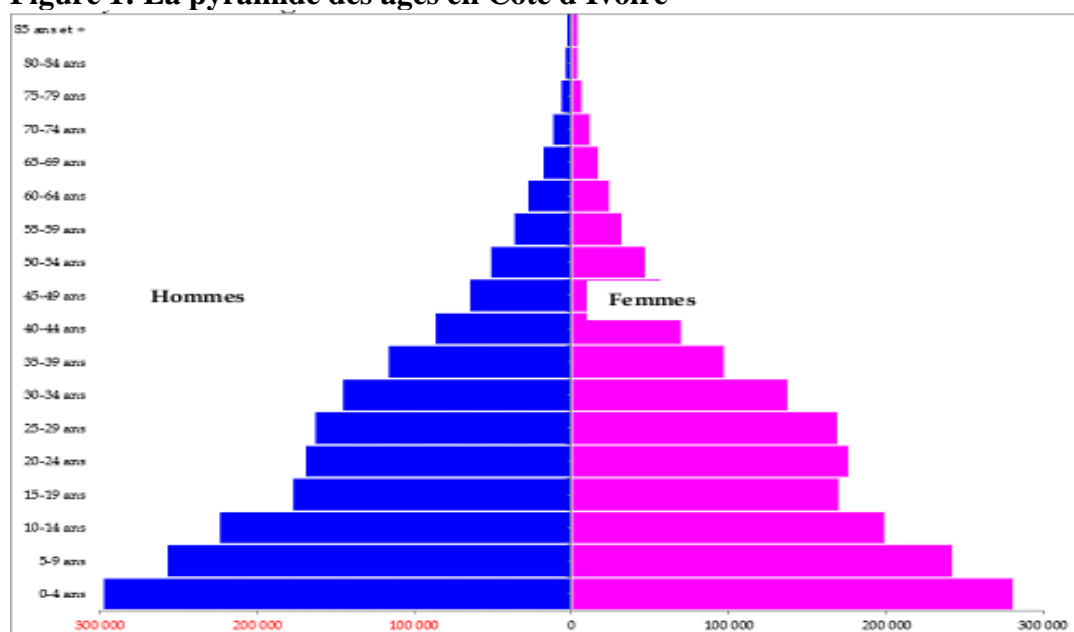
Source, RGPH, INS 2014

Bien que la population soit majoritairement urbaine (50,3%), l'on note cependant qu'il y a moins de femmes que d'hommes et ce, quel que soit le lieu de résidence (49% de femmes contre 51% d'hommes en zone urbaine et 47,7% de femmes contre 52,3% d'hommes).

A Abidjan (38,5% de la population urbaine) par contre, les femmes (50,4%) sont plus nombreuses que les hommes (49,6%).

La population en Côte d'Ivoire est essentiellement jeune (35,5%). 77,3% de cette population a moins de 35 ans. La pyramide des âges présente toutes les caractéristiques des pyramides des pays en voie de développement avec une forte proportion des personnes à charge jeunes. Les moins de 15 ans par exemple représente 41,8 % de la population totale (Figure 1)

Figure 1: La pyramide des âges en Côte d'Ivoire



Source : RGPH, INS 2014

Par ailleurs, le taux de dépendance qui mesure le nombre de personnes d'âges inactifs (population de moins de 15 ans et population âgée de 60 ans et plus) pour 100 personnes d'âges actifs (population âgée de 15-59 ans révolus) est de 85 personnes à charge pour 100 actifs soit 79,8%.

Notons également que les femmes en âge de procréer (15-49 ans), au nombre de 5460798, représentent 24,1% de la population totale pour un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 4,7 enfants par femme et un Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) de 136,3‰.

En ce qui concerne les régions de mise en œuvre du projet, les données concernant la population est majoritairement masculine : 50,2% d'hommes contre 49,8% de femmes (Tableau 2).

Tableau 2: Répartition de la population des régions du projet selon le sexe

Région	Population		
	Hommes	Femmes	Total
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	2 337 581 (49,5%)	2 369 823 (50,5%)	4 707 404 (100%)
GBEKE	506 612 (50,1%)	504 237 (49,9%)	1 010 849 (100%)

PORO	380 508 (49,8%)	383 344 (50,2%)	763 852 (100%)
TONKPI	526 178 (53%)	466 386 (47%)	992 564 (100%)
TOTAL	3 750 879 (50,2%)	3 723 790 (49,8%)	7 474 669 (100%)

Source, RGPH, 2014

En dehors du district autonome d'Abidjan et de la région du PORO où l'on note plus de femmes que d'hommes, dans les autres régions, les femmes sont moins nombreuses, mais les écarts ne sont pas importants.

En ce qui concerne la répartition de la population des départements du projet selon l'âge, à l'image de la population générale, elle est jeune selon les données des districts sanitaires (INS, 2014)

Tableau 3: Répartition de la population des zones du projet selon sexe et l'âge

Population	Bouaké		Korhogo		Man		Total	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
<15 ans	183 802	190 369	135 187	146 122	87 131	86 976	477 064	499 450
15-34 ans	182 584	182 395	117 388	230 618	72 980	69 874	432 394	543 929
< 35 ans	366386	372764	252 575	376 740	160 111	156 850	909 408	1 043 381
15-64 ans	256524	252945	188 674	194 154	121 605	115 568	655817	663 627
65 ans +	10 960	6 664	8 061	8 409	5 196	5 006	28 447	34 452
Total	1 000 256	1 005 137	701 885	956 043	207 715	201 381	2 503 130	2 784 839

Source, INS, District sanitaires, 2014, nos propres calculs

En définitive, l'on retient que les femmes représentent 48,4% de la population ivoirienne.

Par contre, dans les zones de mise en œuvre du projet, en dehors de la région du PORO et du district autonome d'Abidjan, les femmes sont moins nombreuses que les hommes. Avec une population essentiellement jeune (77,3%), la Côte d'Ivoire a un taux de dépendance de 79,8%.

II-2- Situation économique

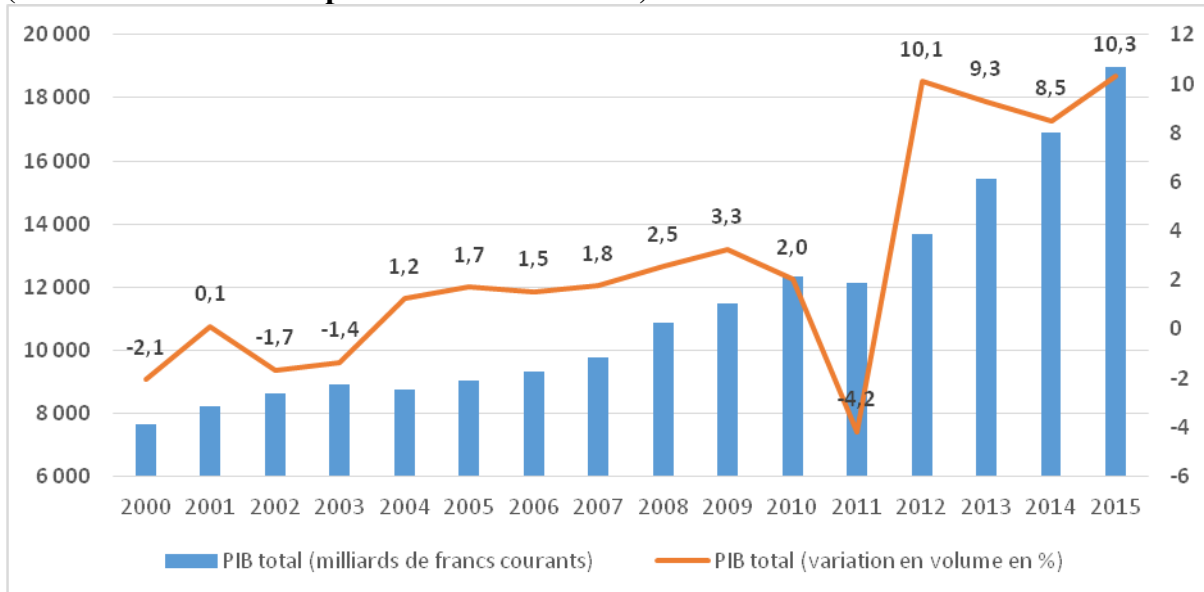
De 2000 à 2010, du fait de la crise militaro politique, la Côte d'Ivoire a connu une faible croissance économique avec un taux moyen de croissance de moins de 2%.

Après la crise post-électorale, la Côte d'Ivoire a retrouvé une trajectoire de croissance forte et soutenue depuis 2012 et se classe aujourd'hui parmi les pays à fort taux de croissance dans le monde. En effet, la Côte d'Ivoire a enregistré ces dernières années une croissance économique qui s'est accompagnée d'une bonne maîtrise du solde budgétaire et extérieur. L'économie s'est redressée à la suite de la crise post-électorale de 2010, avec un taux de croissance du PIB de 8,5 % par an en moyenne entre 2012 et 2015, soit l'une des meilleures performances en Afrique subsaharienne. Le taux de croissance du PIB était de 10,7% en 2012, 9,2% en 2013 puis 8,5% en 2014, 9,5% en 2015, grâce notamment à la mise en œuvre de réformes vigoureuses d'assainissement du cadre macroéconomique.

Cette croissance a été tirée par l'agriculture, les services et l'industrie, ainsi que par la hausse de la demande intérieure et un essor des investissements. En dépit d'un ralentissement de la production agricole en 2016, l'économie ivoirienne a continué de progresser à un rythme soutenu, avec un PIB réel de 8,3 % en 2016, 8,1 % en 2017 et 8,3 en 2018. Les prévisions pour les prochaines années sont de 8,0% (2019), 7,7% (2020), 7,5% (2021) et 7,6% (2021) selon le Ministère de l'Économie et des Finances.

La figure ci-dessous montre l'évolution du PIB réel 2000 à 2015

Figure 2: Évolution du PIB réel (prix 2013) et taux de croissance du PIB réel, 2000-2015 (Milliards de FCFA au prix 2013 et 2015 en %)



Sources : MPMEF/Direction Générale de l'Économie/Direction de la Conjonction et de la Prévision Économiques, INS, REPCI, 2016

En ce qui concerne le développement humain, l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Côte d'Ivoire qui était de 0,377 en 1980, est passé à 0,452 en 2013 et à 0,462 en 2014. Malgré cette progression, la Côte d'Ivoire continue de demeurer dans le groupe des pays à faible développement humain sur la période. L'IDH de la Côte d'Ivoire demeurait inférieur à la moyenne de ce groupe (0,493) en 2013 et à celui de l'Afrique subsaharienne (0,499). La Côte d'Ivoire se classait au 172^{ème} rang en 2015. En 2018, elle occupait le 170^{ème} rang mondial et le 35^{ème} rang africain (PNUD, 2015, 2018).

Par ailleurs, depuis 2012, la Côte d'Ivoire a fait des efforts pour améliorer le climat des affaires avec notamment l'appui de la Banque Mondiale. Ces efforts se traduisent aujourd'hui par des améliorations significatives :

- la création et l'opérationnalisation du Tribunal de Commerce d'Abidjan
- la création du guichet unique au sein du CEPICI pour la création d'entreprises et la réduction drastique des délais (48h) et des coûts (de 661 000 F CFA à 187 000 F CFA)
- l'adoption du nouveau code des investissements,
- la création de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGDDI),
- la création du Guichet Unique du Commerce Extérieur,
- l'adoption de la loi sur la concurrence pour juguler les pratiques anticoncurrentielles

- la mise en place d'un Comité bipartite secteur privé-secteur public pour le suivi du paiement des crédits de TVA,
- etc.

En définitive, les bonnes performances économiques et l'amélioration du climat des affaires sont des opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes. Malheureusement, ces opportunités sont amenuisées par le faible niveau d'éducation et l'analphabétisme de la majorité des femmes.

II-3- Situation de l'éducation

Bien que la Côte d'Ivoire ait fait des efforts pour faire de l' « éducation pour tous » une réalité à travers d'importants moyens consentis pour la construction d'infrastructures scolaires et le recrutement d'enseignants, les indicateurs relatifs à la scolarisation et à l'alphabétisation particulièrement chez les femmes et les jeunes filles sont loin d'être satisfaisants quand on connaît l'importance du niveau d'instruction en matière d'entrepreneuriat. En effet, il est admis que le faible niveau d'instruction est un frein à l'entrepreneuriat particulièrement chez les femmes notamment les femmes vivant en milieu rural.

Selon les données du RGPH (2014), « Sur un effectif de 13 015 603 personnes âgées de 15 ans ou plus ayant déclaré leur situation par rapport à l'alphabétisation, 56,1% ne savent ni lire ni écrire contre 43,9% d'alphabétisés. Le milieu rural regroupe un effectif de 6 060 025 d'analphabètes soit 71,4% des analphabètes contre 42,7 % pour le milieu urbain. A l'opposé, seulement 28,6 % des personnes qui savent lire et écrire vivent dans les campagnes. » (RGPH, Rapport global d'analyse, p.70).

La répartition de cette population par sexe et par milieu de résidence indique que sur 56,1% d'analphabète que compte la Côte d'Ivoire, 63,2% sont des femmes soit pratiquement sept femmes sur dix. Parmi ces 63,2% de femmes analphabètes, 78,2% vivent en milieu rural.

Par ailleurs, quel que soit l'âge, le taux d'analphabétisme est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et dans l'ensemble, le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge (Tableau 4).

Tableau 4: Répartition de la population de 15 ans et plus par groupe d'âges selon la situation par rapport à l'alphabétisation et le sexe

Groupe d'âges	Masculin			Féminin		
	Alphabétisés	Analphabètes	Taux d'analphabétisme (%)	Alphabétisés	Analphabètes	Taux d'analphabétisme (%)
15-19 ans	661 861	397 187	37,5	529 080	499 091	48,5
20-24 ans	554 888	444 013	44,5	458 837	613 167	57,2
25-29 ans	496 365	477 712	49,0	399 679	643 219	61,7
30-34 ans	440 015	450 559	50,6	309 225	545 144	63,8
35-39 ans	369 513	363 673	49,6	215 576	394 550	64,7
40-44 ans	270 579	278 494	50,7	142 738	300 489	67,8
45-49 ans	190 211	224 161	54,1	100 426	258 707	72,0
50-54 ans	146 560	188 088	56,2	75 660	226 678	75,0
55-59 ans	101 859	136 111	57,2	48 551	155 473	76,2
60-64 ans	72 697	109 444	60,1	27 704	125 602	81,9
65 ans et +	73 428	215 007	74,5	29 493	254 089	89,6
Ensemble	3 377 976	3 284 449	49,3	2 336 969	4 016 209	63,2

Source, RGPH, 2014

Le renforcement des capacités des centres d’alphabétisation pourrait contribuer à relever le niveau d’alphabétisation des femmes. A ce niveau, notons que 2275 centres d’alphabétisation fonctionnels sont repartis sur le territoire national avec 59 111 apprenants dont 55% en milieu rural et 58% de femmes (MENETFP/DSPS/SDSP : Statistiques scolaires de poche 2017-2018, p.65).

Ci-dessous, les données relatives aux zones d’étude du projet (Tableau 5)

Tableau 5: Répartition de la population de 15 ans et plus par groupe d’âges selon la situation par rapport

Régions	Nombre de centres	Apprenants	
		Total	Filles
GBÊKÊ	209	5 398	3 029 (56,1%)
PORO	101	3 010	1 154 (38,3%)
TONKPI	70	2 029	1 210 (59,6%)
TOTAL	544	15045	8365 (55,6%)

Source : MENETFP/DSPS/SDSP : Statistiques scolaires de poche 2017-2018

En dehors de la région du PORO, la prédominance des filles dans les centres d’alphabétisation montre les efforts des filles à vouloir apprendre à lire et à écrire. En effet l’alphabétisation pourrait leur permettre de renforcer leur capital humain et accéder ainsi aux opportunités d’emploi, de formation et d’entrepreneuriat.

En matière d’instruction, les différences entre les hommes et les femmes sont également importantes. Les femmes sont moins instruites que les hommes et cela à tous les niveaux d’instruction (Tableau 6).

Tableau 6: Répartition de la population âgée de 6 ans et plus par groupe d’âges selon le niveau d’instruction

Niveau d’instruction	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans Niveau	4 542 751	48,1	5 249 067	59,4	9 791 818	53,6
Primaire	2 357 795	25,0	2 072 915	23,5	4 430 710	24,2
Secondaire	1 921 628	20,4	1 204 496	13,6	3 126 124	17,1
Supérieur	474 855	5,0	235 962	2,7	710 814	3,9
Non Défini	141 209	1,5	76 794	0,9	218 006	1,2
Total	9 438 238	100,0	8 839 234	100,0	18 277 472	100,0

Source, RGPH, 2014

59,4% des femmes ivoiriennes ne sont pas instruites et la proportion de celles qui sont instruites diminue du primaire au supérieur. La différence entre les hommes et les femmes est un peu plus prononcée au niveau du supérieur où l’effectif des femmes est pratiquement la moitié de celui des hommes.

Par ailleurs, l’on note que la majorité des personnes sans niveau d’instruction (63,8%) vivent en milieu rural.

De ce qui précède, l’on note que l’éducation qui est la première porte d’entrée pour entreprendre n’est pas en faveur des femmes comparée aux hommes. Mais au-delà de cette disparité de genre liées le plus souvent à des pesanteurs socio-culturelles et économiques, la réalité est que le fort taux d’analphabétisme des femmes (63,2%) notamment en milieu rural

(78,2%) associé à leur faible niveau d'instruction (59,4% sans niveau d'instruction et 23,5% au primaire) constitue des contraintes à l'entrepreneuriat féminin. Les femmes analphabètes et/ou peu instruites sont défavorisées relativement aux formations et par conséquent auront des difficultés à assimiler les fondamentaux et les élémentaires en matière de gestion.

La stratégie de plaidoyer à développer en collaboration avec le MENETFP et le Service Autonome de l'Alphabétisation doit se focaliser sur les femmes en milieu rural. Inscrire les femmes du projet qui ne savent ni lire et écrire ou qui ont un faible niveau d'instruction dans un projet partenarial CARE/ MENETFP/SAA d'appui au renforcement des capacités de ces femmes constituerait un catalyseur pour l'entrepreneuriat féminin d'autant plus que l'une des difficultés avec les AVEC, les coopératives et autres groupements, c'est celle relative à la gestion des comptes et la production de Procès-Verbaux (PV) de réunions du fait du grand nombre de femmes analphabètes et/ou de faible niveau d'instruction en leur sein.

II-4- Situation de l'emploi

L'analyse des caractéristiques économiques de la population ivoirienne, à partir du RGPH 2014, montre que la population en âge de travailler (15ans et plus) s'élève à 13.014.146 soit 57,4% de la population totale. Dans cette population en âge de travailler, 61,2% sont actifs et 5 femmes sur 10 sont actives contre 7 hommes sur 10.

La répartition de la population en âge de travailler (15 ans et plus) par statut d'occupation selon le sexe montre que seulement 38,9% des femmes sont occupées pour un Taux Net d'Activité de 42,1 % contre 79,5 % pour les hommes (Tableau 7).

Tableau 7: répartition de la population en âge de travailler de (15 ans et plus) par statut d'occupation selon le sexe

Statut d'occupation/sexe	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Occupé	4891993	72,2	2491589	38,9	7383582	56,7
Chômeur	71956	1,1	18421	0,3	90377	0,7
1 ^{er} Emploi	335184	4,9	161086	2,5	496270	3,8
Sous total Actifs	5299133	78,2	2671096	41,7	7970229	61,2
Ménagère	-	-	2810963	43,9	2810963	21,6
Étudiant/Elève	870995	12,9	572845	8,9	1443840	11,1
Retraité	107452	1,58	24320	0,4	131772	1,0
Rentier	150109	2,2	64887	1,0	214996	1,7
Autres inactifs	233896	3,5	208450	3,3	442346	3,4
Sous total Inactifs	1476899	21,8	3738392	58,3	5043917	38,8
Ensemble Côte d'Ivoire	6776032	100,0	6409488	100,0	13014146	100,0

Source, RGPH, 2014

L'on note également que les femmes les plus inactives sont les femmes au foyer (ménagères). Elles représentent 43,9% des femmes en âge de travailler et 75,2% des femmes inactives.

Contrairement à ce qu'il est coutume de lire dans la littérature, l'essentiel des femmes actives sont en milieu urbain. En effet, le taux net d'activité des femmes en milieu urbain est plus important que celui des femmes en milieu rural : 44,2% de femmes urbaines contre 38,76% de femmes rurales.

Par ailleurs, l'analyse de la position du travailleur par rapport à son activité (Tableau 8), l'on note une disparité de genre, avec une prédominance des hommes dans tous les statuts dans l'occupation. Au niveau des femmes, la majorité des femmes dont les statuts ont été spécifiés travaillent à leur propre compte, sont des aides familiales ou sont des salariées du secteur public. Les femmes "employeuses" représentent 0,9% des femmes occupées.

Tableau 8: Répartition des femmes actives de 15 ans et plus selon la situation dans l'occupation

Statut dans l'occupation	Effectif	Proportion (%)
Employeur	5 6075	0,9
Salariée du public	76 941	1,2
Salariée du privé	453 519	7,1
Travailleuse à la tâche	148 718	2,3
Coopérative	31 043	0,5
Indépendante	1 004 405	15,7
Aide familiale	631 023	9,8
Apprentie	102 790	1,6
Non spécifié	3 904 974	60,9
Total	6 409 488	100

Source adaptée : RGPH, 2014

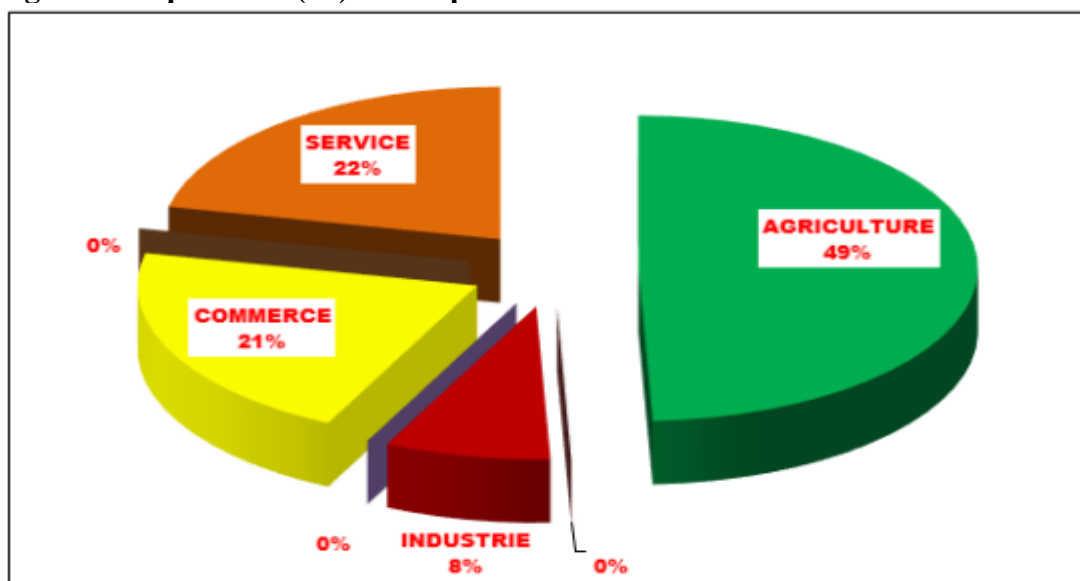
Même si cela ne ressort pas clairement, ce tableau montre la faible proportion de femmes entrepreneures (0,9%).

De façon générale, selon les données de l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI, 2016), la population en emploi était estimée à 8 418 055 personnes, soit 97,2 % de la main d'œuvre.

La majeure partie des emplois (93,9%) se concentre dans le secteur informel contre seulement 6,1% pour le secteur moderne.

Une analyse par branches d'activités révèle que l'agriculture et les services sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois. Ils concentrent à eux seuls près de 71% de l'ensemble des emplois soit environ 5 976 819 personnes (figure 3)

Figure 3: Répartition (%) des emplois selon la branche d'activité



Source : ENSESI, 2016

L'analyse désagrégée par sexes de ces branches révèle que les hommes sont beaucoup plus présents dans l'agriculture (54,9% d'homme contre 41,0% de femmes), l'industrie (10,7% d'hommes contre 3,7% de femmes). En revanche, les femmes sont les plus nombreuses dans le commerce où l'on a deux femmes pour un homme. Par ailleurs, l'agriculture reste le plus grand réservoir d'emplois en milieu rural (77,7%) qu'en milieu urbain (29,9% dans les autres villes et 1,2% à Abidjan).

Le secteur privé reste le plus gros « pourvoyeur » d'emplois et les femmes sont plus nombreuses dans le secteur informel notamment dans le commerce.'

En ce qui concerne le chômage, son taux est estimé à 2,8% toujours selon l'ENSESIS (2016). Il est plus urbain et plus élevé à Abidjan avec un taux de 6,9% contre 3,4% dans les autres villes. Ce taux est de 0,9% en milieu rural.

Le chômage frappe beaucoup plus les jeunes notamment les 14-24 ans qui représentent 3,9%. Ce taux est de 3,5% chez les 25-35 ans, de 2,0% chez les 36-59 ans et de 1,0% chez les 60 ans et plus.

En termes de genre, le chômage est plus élevé chez les femmes (3,5 %) que chez les hommes (2,3 %).

En dehors de toute cartographie des emplois en Côte d'Ivoire, des données issues de la FIPME, la problématique de l'emploi se situe au niveau de l'adéquation entre les emplois disponibles et les formations dispensées. Les centres de formation n'étant pas suffisamment outillés pour faire face aux nouvelles réalités, les formations sont théoriques, de sorte que les entreprises sont obligées de re-former les apprenants pour qu'ils soient plus opérationnels.

Les difficultés sont plus importantes au niveau des PME industrielles où l'adéquation formation emploi est problématique. Les secteurs où l'on fait appel à la technique et à la technologie sont les secteurs où les offres d'emploi les plus importantes et les postes à pourvoir sont nombreux.

L'absence de données sur les branches d'activités où le chômage des femmes et des jeunes est important ne permet pas de dégager des axes d'intervention ou de collaboration pour l'élaboration de stratégies de plaidoyer. Cependant, une collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale et la FIPME pourrait permettre d'ouvrir des axes prioritaires d'intervention.

II-5- Situation des jeunes

Les jeunes représentent « les forces vives du pays ». Cette catégorie qui comprend les jeunes de 16-35 ans, au nombre de 7 916 834 individus, représente 34,9% de la population totale. Ils résident majoritairement en zone urbaine : 4 395 756 (55,5%) contre 3 521 078 (44,5%) en zone rurale dont 1 886 280 dans la seule ville d'Abidjan (23,8%). La structure par sexe indique globalement un léger déséquilibre dans la répartition de la population des jeunes selon le sexe en faveur des femmes : 50,5% de jeunes femmes contre 49,5% de jeunes hommes. (Tableau 9).

Tableau 9: Répartition des jeunes par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Milieu de résidence / Sexe		Groupe d'âge			
		16-19 ans	20-24 ans	25-35 ans	Ensemble
Urbain	Masculin	479127	571947	1115988	2167062
	Féminin	490434	609701	1128559	2228694
	Total	969561	1181648	2244547	4395756
Rural	Masculin	342580	450243	978108	1770931
	Féminin	324176	473703	952268	1750147
	Total	666756	923946	1930376	3521078
Total	Masculin	821707	1022190	2094096	3937993
	Féminin	814610	1083404	2080827	3978841
	Total	1636317	2105594	4174923	7916834

Source, RGPH, 2014

Par ailleurs, la majorité des jeunes femmes vivant en milieu rural (52,3%) se trouve dans le groupe d'âge des 25-35 ans.

Notons également que la majorité des jeunes (56,7%) sont sans niveau d'instruction. Cette situation est encore plus problématique en milieu rural où 73,9% des jeunes n'ont aucun niveau d'instruction. Cette faiblesse et/ou cette absence d'instruction se traduit par une absence de formation professionnelle adéquate. En effet, 88% des jeunes sont sans formation professionnelle, ce qui constitue un double handicap en termes de possibilités ou d'opportunités d'emploi. Parmi les 6714310 jeunes sans formation professionnelle, 3425773 soit 51% sont des filles/femmes.

Bien que sans formation professionnelle dans leur majorité, les jeunes exercent, tout de même, des activités économiques. En effet, parmi les jeunes, 4 609 091 (58,2%) dont 4 135 342 (89,7%) sont occupés.

La répartition des jeunes par sexe selon leur statut d'occupation montre que seulement 38,6% des filles/femmes sont occupées et 41,8% sont des ménagères (Tableau 10).

Tableau 10: Répartition des jeunes de 16-35 ans par statut d'occupation selon le sexe

Statut d'occupation	Sexe				Ensemble	
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Occupé	2600664	66,0	1534678	38,6	4135342	52,2
Chômeur	38999	1,0	11584	0,3	50583	0,6
Enquête du 1er emploi	282293	7,2	140873	3,5	423166	5,3
Ménagère	-	-	1664259	41,8	1664259	21
Etudiant/Elève	732998	18,6	476366	12,0	1209364	15,3
Rentier	77679	2,0	36214	0,9	113893	1,4
Autre inactif	123807	3,1	75510	1,9	199317	2,5
Non spécifié	81553	2,1	39357	1,0	120910	1,5
Ensemble	3937993	100,0	3978841	100,0	7916834	100,0

Source, RGPH, 2014

De l'analyse des données du RGPH, l'on note qu'un peu plus de la moitié des jeunes (59,0%) en zone rurale sont occupés tandis qu'en zone urbaine, c'est moins de la moitié (46,8%).

Quant au chômage, il touche beaucoup plus les jeunes urbains que les ruraux (7,9% en milieu urbain contre 3,7% en milieu rural). Par conséquent, le taux d'activités en milieu rural est plus élevé que celui du milieu urbain : 62,7% contre 54,7%, le taux global étant de 58,2%.

Le chômage touche beaucoup plus le groupe d'âges des 14-24 ans (3,9%) et celui des 25-35 ans (3,5%) (ENSESI, 2016).

En définitive, l'on retient qu'à l'instar de la population générale, les jeunes qui représentent 34,9% de la population vivent en milieu rural et sont sans instruction. Ce faible capital humain est encore plus prononcé chez les jeunes filles et les jeunes femmes. Le renforcement du capital humain des jeunes filles et des jeunes femmes est l'une des conditions pour leur employabilité, leur autonomisation et par extension leur possibilité d'entreprendre.

II-6- Situation des femmes

Comme mentionné au niveau de la situation de l'éducation générale de la population, les femmes en Côte d'Ivoire sont peu alphabétisées. Même si leur taux d'alphabétisation a connu une évolution passant de 28,5% en 1998 à 36,8% en 2014, il n'en demeure pas moins que 63,2% sont analphabètes.

Au niveau de l'instruction, certes la proportion des femmes sans instruction est élevée (61,31%), mais le fait que 31,8 % des femmes de la jeune génération (âgées de 15-19 ans atteignent le niveau secondaire, cela révèle, tout de même, la prise de conscience des parents sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille et surtout les effets de la politique de la scolarisation de la jeune fille et de l'école obligatoire pour tous (Tableau 11)

Tableau 11: Répartition des femmes de 15 ans et plus par groupe d'âge selon le niveau d'instruction

Groupe d'âge	Aucun		Pré-scolaire + Primaire		Secondaire I et II		Supérieur		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15-19 ans	504 056	48,98	191 862	18,64	320 890	31,18	12 334	1,20	1 029 142	100
20-24 ans	617 509	56,40	188 231	17,19	208 930	19,08	80 223	7,33	1 094 893	100,
25-29 ans	647 155	60,01	193 368	17,93	140 00	12,98	97 914	9,08	1 078 445	100
30-34 ans	549 168	61,22	158 457	17,66	103 379	11,52	86 049	9,59	897 053	100
35-39 ans	397 202	60,79	115 214	17,63	71 767	10,98	69 236	10,60	653 419	100
40-44 ans	302 529	63,95	82 431	17,42	44 954	9,50	43 181	9,13	473 095	100
45-49 ans	260 265	68,62	56 539	14,91	35 045	9,24	27 421	7,23	379 270	100
50-54 ans	227 338	71,32	44 283	13,89	24 919	7,82	22 202	6,97	318 742	100
55-59 ans	155 999	72,29	28 029	12,99	15 381	7,13	16 398	7,60	215 807	100
60-64 ans	125 845	77,81	17 272	10,68	7 708	4,77	10 918	6,75	161 743	100
65-69 ans	95 181	84,79	8 909	7,94	3 105	2,77	5 066	4,51	112 261	100
70 ans et +	159 429	89,4	12 577	7,06	2 241	1,26	3 910	2,1	178 157	100
Ensemble	4 041 676	61,31	1 097 172	16,64	978 32	14,84	474 852	7,20	6 592 027	100

Source, RGPH, 2014

Par ailleurs, l'analyse du statut dans l'occupation des femmes en rapport avec leur niveau d'instruction, montre l'importance du niveau d'instruction pour les femmes et surtout pour l'entrepreneuriat féminin. En effet, 65,2% des femmes "employeuses" sont sans niveau d'instruction, 20,1% ont un niveau primaire et 14,7% ont un niveau secondaire et plus. Le lien entre le niveau d'instruction et l'entrepreneuriat étant fort, il est clair que le nombre de femmes "employeuses" va augmenter avec le nombre de femmes instruites (Tableau 12)

Tableau 12: Répartition des femmes de 15 ans et plus par le statut d'occupation selon le niveau d'instruction

Statut dans l'occupation	Aucun niveau d'instruction		Préscolaire + primaire		Secondaire et plus		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employeur	39 177	65,2	12 099	20,1	8 833	14,7	60 109	100
Salarié du public	1 219	1,6	2 313	3,0	73 409	95,4	76 941	100
Salarié du privé	248 989	53,9	89 625	19,4	123 717	26,8	462 331	100
Travailleur à la tâche	105 910	69,1	32 119	20,9	15 302	10,0	153 331	100
Coopérative	22 835	72,1	5 589	17,6	3 267	10,3	31 691	100
Indépendant	682 217	67,1	219 945	21,6	115 174	11,3	1 017 336	100
Aide familial	733 213	79,8	146 063	15,9	39 457	4,3	918 733	100
Apprenti	83 673	62,2	38 429	28,6	12 358	9,2	134 460	100
Ensemble	1 917 233	67,2	546 182	19,1	391 517	13,7	2 854 932	100

Source, RGPH, 2014

L'observation faite au niveau des femmes "employeuses" est identique à celle faite au niveau des femmes indépendantes. En effet, l'on note également que plus d'une femme sur trois (35,6%) est indépendante. Mieux, 67,1% des femmes sans niveau d'instruction sont indépendantes, ce qui montre la volonté d'autonomisation des femmes, mais également un pas vers l'entrepreneuriat.

Relativement au chômage, celui des femmes est de 6,7%. Il est plus élevé en milieu urbain (9,5%) qu'en milieu rural (3,2%). A Abidjan, il est encore plus élevé (14,4%), comparativement aux autres centres urbains (5,3%).

Situation des femmes sur le marché du travail

Le marché du travail révèle que l'emploi se caractérise par la prédominance du travail informel, l'étendue du travail indépendant, un sous-emploi élevé, une faible productivité du travail et des salaires relativement bas. Ces caractéristiques structurelles du marché de l'emploi sont défavorables aux femmes. En effet, selon les ENSESI (2013 et 2016), à diplôme égal, la femme a plus de difficultés à trouver un emploi salarié que l'homme. Le salaire de la femme est également en moyenne de 30% inférieur à celui de l'homme. En effet, les hommes ont un salaire moyen mensuel relativement plus intéressant (93 829 FCFA) que celui des femmes (68 801 FCFA) soit un écart d'environ 25 000 FCFA (INSESI, 2016).

En ce qui concerne la part des salariés dont le revenu est inférieur au SMIG, 59,8% des femmes ont un salaire mensuel moyen en dessous du SMIG contre 39,4% des hommes.

En outre, les femmes ivoiriennes souffrent d'autres discriminations sur le marché du travail. Elles sont généralement écartées de certains postes à responsabilité au sein des entreprises, des structures étatiques et dans des secteurs, comme la finance et l'immobilier.¹

Situation des femmes dans le monde agricole

L'analyse de la situation des femmes montre que les femmes sont fortement représentées en milieu rural. De façon empirique, il est admis qu'elles sont investies dans les activités agricoles notamment dans les cultures vivrières.

¹ Groupe de la Banque mondiale, « situation économique en côte d'ivoire : Et si l'Emergence était une Femme? », juillet 2017;

Selon les résultats du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) effectuée en 2015/2016, les femmes constituent des actrices incontournables du développement rural et agricole. En effet, sur les 1 742 838 exploitants agricoles ou chefs d'exploitation que compte la Côte d'Ivoire, 379 658 soit 21% sont des femmes.

Par activités agricoles, les femmes sont beaucoup présentes dans la production végétale (Tableau 13).

Tableau 13: Répartition des exploitants par activité agricole selon le sexe

Activité agricole	Sexe de l'exploitant		Total
	Masculin	Féminin	
Production végétale	1 301 386	362 916	1 664 302
Elevage	574 171	92 308	666 479
Sylviculture	11 379	1090	12 469
Pêche artisanale	29 966	3133	33 099
Aquaculture	2 328	577	2 905
Ensemble Côte d'Ivoire*	1 363 180	379 658	1 742 838

Source : Côte d'Ivoire, Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015/2016

*Ensemble : Non cumulatif

La production végétale est en effet le premier secteur d'activité agricole des femmes. 95,6% des femmes exercent dans cette activité agricole contre 24,3% pour l'élevage, 0,3% pour la sylviculture, 0,8% pour la pêche artisanale et 0,1% pour l'aquaculture.

Relativement à la culture végétale, ce sont 303 047 femmes (83,5%) qui pratiquent les cultures vivrières et 234 549 (64,6%) qui pratiquent les cultures destinées à l'exportation ou à l'industrie.

En ce qui concerne les cultures de rente, l'on note que les femmes sont plus représentées au niveau de la culture de l'anacarde avec une proportion de 42,7% des exploitantes d'agriculture végétale qui pratiquent cette spéculation (Tableau 14)

Tableau 14: Répartition des exploitants de culture destinée à l'industrie ou à l'exportation selon le sexe

Spéculations	Effectif des exploitants		Total
	Masculin	Féminin	
Anacarde	340 254	69 986	410 240
Cacao	784 102	59 696	843 798
Café	208 815	14 196	223 011
Hévéa	151 871	10 387	162 258
Palmier à huile	117 156	8 836	125 992
Canne à sucre	5 061	910	5 971
Total	1 607 259	164 011	1 771 270

Source : Côte d'Ivoire, Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

En rapport avec les parcelles occupées, les femmes ne sont pas également nanties à ce niveau. En effet, sur les 3 331 653 parcelles de cultures végétales recensées, seulement 611 382 (18,4%) appartiennent à des femmes.

Par type de culture végétale, les femmes sont plus présentes dans les cultures vivrières uniquement avec une proportion de 51,6% des parcelles.

Tableau 15: Répartition des parcelles de cultures végétales par type de culture selon le sexe de l'exploitant

Types de cultures végétales	Effectifs des parcelles		Total
	Masculin	Féminin	
Cultures d'export uniquement	1 193 572	187 058	1 380 630
Cultures vivrières uniquement	909 945	315 715	1 225 660
Cultures vivrières et d'exportation	616 754	108 609	725 363
Ensemble Côte d'Ivoire	2 720 271	611 382	3 331 653

Source : Côte d'Ivoire, Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015/2016

Cette faible proportion de femmes propriétaires de parcelles associée à leur faible présence au niveau des cultures pérennes et leur forte présence dans la production végétale montre que l'accès à la terre et à la propriété constitue l'un des principaux freins au développement de l'entrepreneuriat féminin particulièrement en milieu rural. En effet la majorité des femmes ne possède pas de titre de propriété sur les parcelles qu'elles occupent. Malheureusement, du fait des pratiques culturelles en matière d'héritage, elles ne peuvent pas être propriétaires terriens encore moins héritières. Ces considérations traditionnelles freinent souvent les femmes dans leur désir d'agrandir leurs exploitations. Pis, elles n'ont que le droit d'usage sur la terre de sorte que, n'ayant pas de titre de propriété, elles ne peuvent pas accéder aux crédits bancaires.

En définitive, les femmes sont cantonnées dans les cultures vivrières et ne peuvent pas s'adonner à l'exploitation des cultures pérennes. Par ailleurs, rares sont celles qui ont les ressources financières nécessaires pour acheter des terres.

Relativement au plaidoyer et de ce qui précèdent, il faut mettre l'accent sur la réalisation des objectifs de la SDSF (Encadré 2, en gras, page 27) notamment :

- l'objectif qui vise à « **Régulariser le régime foncier traditionnel ou coutumier** » en vue de permettre au maximum de femmes d'accéder à la terre et à la propriété dans le cadre du foncier rural et,
- l'objectif qui vise à « **Organiser des associations de producteurs, rationaliser l'accès au fonds de garantie et établir une stratégie de financement de l'agriculture de subsistance** » en vue d'emmener les AVEC, les groupements et associations à se structurer et à se formaliser et mieux, à se regrouper en sociétés coopératives ou à intégrer des sociétés coopératives existantes pour leur permettre d'accéder aux financements et au crédit.

Le renforcement de la collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère du Commerce à travers leurs structures sous tutelles que sont l'ANADER et l'OCPV pour l'encadrement et le renforcement des capacités des femmes est nécessaire.

II-7- Situation de l'entrepreneuriat

L'une des faiblesses de la présente analyse de l'environnement et des politiques de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire, c'est l'absence de données récentes sur les femmes entrepreneures en Côte d'Ivoire. Cette absence de données est liée à la dispersion des sources

de données dont l'obtention est assujettie à des contraintes administratives et la circonscription du champ d'application de l'entrepreneuriat.

En effet, les données sur l'entrepreneuriat féminin sont globalement disponibles à la CGECI, à la FIPME et au CEPICI et dans une moindre mesure au niveau de l'Agence Emploi Jeunes et du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale. La difficulté de leur obtention est liée aux mesures administratives du fait de leur confidentialité notamment au CEPICI et de leur dispersion dans plusieurs services. Mais au-delà cette réalité, il n'existe aucune connexion entre ces différentes entités en matière de partage et de vulgarisation des données. Même, lorsque ces entités disposent de données, elles ne sont pas souvent consolidées et/ou désagrégées par secteurs d'activités ; ce qui en définitive ramène à l'inexistence d'une base de données fiable.

L'entrepreneuriat prenant en compte aussi bien le secteur formel qu'informel, la difficulté de circonscrire le champ d'application de l'entrepreneuriat notamment féminin rend encore plus difficile le dénombrement des femmes entrepreneures.

Cependant, force est de reconnaître que les femmes ivoiriennes sont très entrepreneuses. Elles représentent 61,9 % des propriétaires d'entreprises, mais rares sont celles qui dirigent des entreprises formelles. Sur les 800 entreprises enregistrées au sein du CEPICI au premier semestre de 2013, seules 15% étaient dirigées par des femmes (Groupe de la Banque mondiale, 2017).

Par ailleurs, la majorité des entreprises dirigées par les femmes se situent dans la catégorie des Très Petites Entreprises (TPE) avec des activités à faible valeur ajoutée, des rendements marginaux, et un potentiel de croissance limité. Elles se retrouvent majoritairement dans les économies rurale et informelle.

L'absence de données fiables et récentes sur l'entrepreneuriat féminin n'occulte pas son poids dans l'économie nationale. En effet, l'entrepreneuriat féminin représente 4,87% de la somme des valeurs ajoutées au niveau général et 5,39% de la somme des chiffres d'affaires en rapport avec l'entrepreneuriat masculin.

En 2014, l'apport de l'entrepreneuriat féminin se situait à près de 62,4 milliards FCFA pour la somme des valeurs ajoutées et 434,2 milliards de FCFA pour la somme des chiffres d'affaires contre 440,3 milliards de FCFA pour le revenu total distribué sur la dernière décennie (PND, 2016-2020).

Une étude menée en 2014 sur l'état et l'apport de l'entrepreneuriat féminin à l'économie ivoirienne a permis d'apprécier l'évolution de la part de l'entrepreneuriat féminin de 2003 à 2010. Cette étude montre que le nombre d'entreprises de femmes créées augmente au fil des années. Cette évolution positive du nombre d'entreprises créées par les femmes va de pair avec le nombre d'emplois créés par les entreprises gérées par les femmes.

Néanmoins des pesanteurs entravent le développement de l'entrepreneuriat notamment la faible culture entrepreneuriale, le faible niveau d'instruction et de formation aux compétences entrepreneuriales des femmes entrepreneures ainsi que l'accès limité aux informations pertinentes pour les activités entrepreneuriales et l'accès au crédit.

III- ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET ETAT ACTUEL

III-1- Analyse des cadres juridiques, politiques et des programmes spécifiques aux femmes en matière de genre

La Côte d'Ivoire a fait des efforts considérables en matière d'égalité de genre ces dernières décennies en se dotant de cadres nationaux tout en adoptant et en ratifiant des instruments en matière de promotion de l'égalité de genre. S'appuyant sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing, la Côte d'Ivoire a fait des progrès. Déjà en 2005, le Plan National d'Action pour la femme, élaboré pour la période 2003-2005 et révisé en 2005 et s'en est suivi en 2007 de la Déclaration Solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre qui permis d'élaboration du Document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre en 2010.

Depuis 2009 des progrès ont été réalisés. Le tableau 1 en Annexe I fait la synthèse des politiques et programmes

Comme, mesures ou initiatives prises en faveur des femmes et des filles, nous pouvons citer :

- L'adoption et application des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté notamment la mise en œuvre du Projet de promotion, de protection et d'autonomisation économique de la femme en milieu rural (février 2014),
- La révision de la législation et des pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources par l'adoption des mesures d'application de la loi sur le foncier en vue de garantir l'accès durable de tous et de toutes à la terre et à la propriété foncière en 2012,
- Le renforcement de l'éducation pour tous par l'adoption du plan stratégique de l'éducation de la fille en Côte d'Ivoire depuis 2007 et l'intensification de la politique de gratuité de l'école qui vise à donner la chance à tous les enfants avec un accent en direction des filles,
- L'élimination de l'analphabétisme féminin par la création du Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) par le décret N° 96 -229 du 13 mars 1996 et le renforcement de ses capacités opérationnelles en 2012,
- Etc.

Des mécanismes institutionnels de promotion du genre ont été mis en place pour soutenir l'action du Gouvernement. En plus du Ministère de tutelle qui a ses directions centrales et le Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE), des cellules Genre, l'Observatoire National de l'Équité et du Genre et le Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) ont été créées pour faire du genre et de l'équité une réalité en Côte d'Ivoire. Mais, des faiblesses ont été identifiées au niveau de ces mécanismes, ce qui les rend moins opérationnels. Il s'agit notamment de (i) la faiblesse des mécanismes de financement, (ii) l'insuffisance de l'appropriation de l'approche Genre et Développement, (iii) la faiblesse des capacités des structures en charge de la promotion du Genre et (iv) la faiblesse de la coordination.

En définitive, retenons que ce cadre politique en matière de genre contribue à l'égalité des sexes, mais dans le cadre de la présente étude, il n'est pas susceptible d'influencer la stratégie de plaidoyer, à moins que la stratégie nationale d'autonomisation de la femme en fin d'élaboration soit véritablement mise en œuvre pour contribuer au renforcement de l'égalité de genre.

III-2- Analyse des cadres juridique et politique en matière d'inclusion financière

Selon la définition retenue par la Côte d'Ivoire, « l'inclusion financière consiste à favoriser l'accès des populations, y compris celles défavorables ou exclues, aux services financiers formels adaptés et abordables en vue de leur utilisation. ».

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire s'est engagée à faire de l'inclusion financière un outil clé de son développement à travers une réforme du secteur financier afin de le rendre plus performant et plus inclusif. Deux importants documents stratégiques guident le développement du secteur financier et l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF) adoptée en conseil de ministres le 16 avril 2014 et des Stratégies Nationales d'Inclusion Financière 2013-2017 et 2019-2024.

III-2-1 La Stratégie de Développement du Secteur Financier

La stratégie de développement du secteur financier (SDSF) vise à réduire les obstacles à l'inclusion financière et d'accroître la contribution du secteur financier à la croissance avec pour corolaire l'augmentation de l'investissement privé.

La SDSF repose sur deux piliers que sont (i) la stabilité du secteur financier et (ii) l'expansion du secteur financier et la promotion du développement.

A travers cette SDSF, la Côte d'Ivoire veut bâtir un secteur financier en mesure de soutenir les transformations économiques ainsi que les aspirations de développement.

Elle a en outre pour ambition de faciliter l'accès aux services financiers et résoudre les difficultés d'ordre juridique et judiciaire auxquelles les institutions financières ivoiriennes sont confrontées dans leur fonctionnement.

Les objectifs clés de la stratégie sont énumérées dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 2: Stratégie de développement du secteur financier

- **Restructurer les banques publiques*** ;
- Renforcer la transparence de l'information financière ;
- Développer le marché financier en diversifiant le marché des capitaux ;
- Accroître le professionnalisme du secteur de la micro-finance et préserver UNACOOPEC-CI;
- **Accroître l'accès des Petites et Moyennes Entreprises au crédit et au crédit-bail***;
- **Promouvoir le crédit hypothécaire*** ;
- **Régulariser le régime foncier traditionnel ou coutumier*** ;
- **Organiser des associations de producteurs, rationaliser l'accès au fonds de garantie et établir une stratégie de financement de l'agriculture de subsistance***;
- Renforcer le contrôle du secteur de l'assurance et desservir une plus grande partie de la population.

*En gras, les objectifs pertinents pour l'élaboration de la stratégie de plaidoyer

Source : FMI, 2016

Une analyse du contexte actuel de l'environnement financier en rapport avec la mise en œuvre de la SDSF permet d'indiquer que des améliorations sont constatées.

En effet,

- (i) Le secteur bancaire a connu d'importantes restructurations à travers les facilités d'ouverture de compte bancaire, la réduction des conditions et des taux liés à l'octroi de crédit, etc.
- (ii) Le secteur de la micro-finance a été restructuré et se professionnalise de plus en plus ;
- (iii) La transparence de l'information financière a été renforcée ;
- (iv) Le secteur de l'assurance s'étend et touche une plus grande frange de la population.

Cependant, comme efforts à faire notamment,

- l'accès direct des PME au crédit et au crédit-bail est encore difficile du fait de la question du risque.
- la régularisation du régime foncier traditionnel ou coutumier n'est pas encore une réalité
- l'accès aux fonds de garantie et l'établissement d'une stratégie de financement de l'agriculture de subsistance ne sont pas encore effectifs;

D'ailleurs, ces trois composantes de cette stratégie constituent à la fois des points d'entrée mais également obstacles à l'inclusion financière.

Pour sa mise en œuvre, il a été mis en place le Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI), chargé de conduire les réformes au niveau du secteur financier qui travaille conjointement avec le Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP) qui a pour mission de mener toutes les réformes visant à développer le secteur privé.

III-2-2 La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2013-2017

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF ; 2013-2017) est « *un document de politique qui indique les priorités et les actions à mener. La stratégie offre une visibilité aux différents acteurs impliqués dans ce secteur et marque une volonté de l'Etat à engager les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. Ce n'est ni un projet, ni un programme, mais plutôt le cadre politique dans lequel devront s'inscrire les différents projets qui seront conçus et mis en œuvre pour améliorer l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.* » (page 15)

La vision de la SNFI était d'assurer l'accès des populations à une gamme de services financiers diversifiés et offrir des opportunités d'inclusion financière au-delà des progrès déjà réalisés.

La mise en œuvre de cette stratégie a permis de restructurer notamment le secteur des systèmes financiers décentralisés notamment l'UNACOOPEC-CI.

En termes de mécanisme, la volonté du Gouvernement de faire de l'inclusion financière l'un des moteurs du développement inclusif s'est matérialisé par l'adoption en conseil des Ministres en mai 2018 d'un décret portant la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF).

L'APIF est une agence d'exécution dont la mission est d'assurer la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. Elle est chargée de développer et d'adapter l'offre de services financiers en faveur des populations à faibles revenus et des petites et moyennes entreprises.

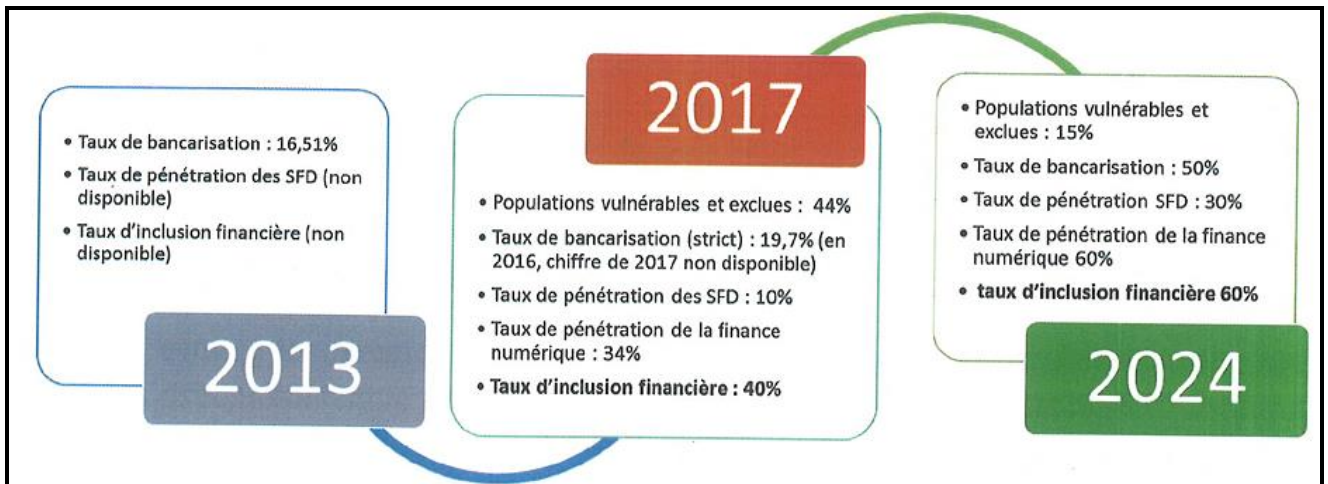
Elle vise particulièrement à inciter les banques, les établissements financiers, les compagnies d'assurances et les compagnies de téléphonie mobile à développer ce type de services. La mise en place de l'APIF a permis l'élaboration de la SNIF 2019-2024.

III-2-3 La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2019-2024

Contrairement à la SNIF 2013-2017, la présente stratégie accorde une importance accrue aux femmes et aux jeunes. En effet, sa vision est « *l'accès accru aux produits et services financiers de la population notamment des femmes, des jeunes, de Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des acteurs du secteur informel, assuré grâce à des partenaires innovants (SFD, Banques, Assurances, Opérateurs de téléphonie mobile, Fintech, etc.), permettant leur adaptation et une meilleure couverture y compris en milieu rural ; la finance digitale devant jouer un rôle de premier plan avec la clientèle bien éduquée et protégée.* »

La figure ci-dessous montre l'objectif de la SNIF 2019-2020 en lien avec la SNIF 2013-2017.

Figure 4: Objectif visé par la SNIF 2019-2024



Source ; SNIF, 2019-2024, Symposium national sur l'inclusion financière, Abidjan, juin 2018

Les axes stratégiques et objectifs spécifiques de la stratégie sont énumérés dans l'encadré ci-dessous

Encadré 3: Axes stratégiques et objectifs spécifiques de la SNIF 2019-2024

Axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes en milieu rural

Objectif spécifique 2 : Déployer à grande échelles des services financiers pour des populations en milieu rural et péri-urbain, en particulier les femmes, dans les zones identifiées par le diagnostic sur la demande.

Objectif spécifique 3 : Accroître l'accès aux services financiers et non financiers pour les populations à faibles revenus, notamment les jeunes

Axe stratégique 2 : Promotion de la finance numérique

Objectif spécifique 1 : Promouvoir une stratégie d'infrastructure d'acceptation commerciale

<p>afin de vulgariser l'utilisation des moyens de paiements numériques</p> <p>Objectif spécifique 2 : Améliorer de façon significative les réseaux et plateformes existants ou créés pour fournir les produits ou services de paiements numériques aux populations vulnérables et exclues (Femmes, jeunes, groupements d'épargne et de crédits, populations rurales...)</p> <p>Objectif spécifique 3 : Dématérialiser les opérations financières de l'Etat afin de faciliter la collecte des recettes et le paiement des dépenses</p> <p>Objectif spécifique 4 : Encourager les offres de services numériques en faveur des populations en zone rurale et péri-urbaine</p>
<p>Axe stratégique 3 : Protection et éducation financière</p> <p>Objectif spécifique 1 : Accroître la confiance des consommateurs et des entreprises dans le marché</p> <p>Objectif spécifique 2 : Promouvoir et adapter la législation au changement de l'environnement du e-commerce</p> <p>Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des institutions clés responsables de l'inclusion financière ainsi que les compétences des populations, notamment celles à faibles revenus, les jeunes, les femmes et les producteurs ruraux afin de les préparer à accéder et utiliser judicieusement les services financiers pour le développement de leurs activités</p> <p>Objectif spécifique 4 : Encourager la formalisation des acteurs du secteur informel</p>
<p>Axe stratégique 4 : Réglementation évolutive, adaptée et une supervision plus efficace</p> <p>Objectif spécifique 1 : Adapter le cadre légal et réglementaire à l'essor de l'inclusion financière</p> <p>Objectif spécifique 2 : Renforcer le dispositif de contrôle axé sur la maîtrise des risques liés aux activités des secteurs de la microfinance et des assurances</p>
<p>Axe stratégique 5 : Cadre fiscal et politiques favorables à l'inclusion financière</p> <p>Objectif spécifique 1 : Créer un cadre de dialogue permanent entre les acteurs</p> <p>Objectif spécifique 2 : Adopter des politiques fiscales en vue de favoriser l'inclusion financière</p> <p>Objectif spécifique 3 : Soutenir l'élaboration et l'adoption de politiques en faveur le développement de services financiers innovants, durables, diversifiés et de qualité</p>

Source : SNIF 2019-2024

En définitive, l'on note que la SNDF et la SNIF sont des importants pour faire de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire une réalité. En plus de prendre en compte les contraintes liées à l'entrepreneuriat, elles visent les cibles prioritaires en matière d'inclusion financière que sont les populations vulnérables et exclues que sont les femmes, les jeunes, les groupements d'épargne et de crédits, les populations rurales...

III-3- Analyse des cadres juridiques et politiques en matière d'entrepreneuriat

III-3-1 Les cadres juridiques et politiques

L'analyse du contexte juridique et politique de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire montre que le Gouvernement fait des efforts pour la promotion et la redynamisation des PME en Côte d'Ivoire. En effet, à partir de 2014, le Gouvernement a pris des mesures en vue de faire des PME l'un des moteurs de l'émergence de la Côte d'Ivoire

Deux documents appuient cette volonté du Gouvernement. Il s'agit de (i) la stratégie de développement des PME et (ii) la Politique Nationale de Promotion des PME.

III-3.1.1 La stratégie de développement des PME

La stratégie de développement des PME est la vision du Gouvernement de « créer à l'horizon 2020 une masse critique de PME compétitives, dynamiques et innovantes contribuant de manière significative au développement socio-économique durable de la Côte d'Ivoire » (Stratégie de développement des PME, page 36.).

Elle s'articule en 4 piliers stratégiques et 3 axes transversaux interdépendants :

Le schéma ci-dessous illustre les articulations de la stratégie.

Figure 5: Articulations de la stratégie



Source : Stratégie de développement des PME

La stratégie tire sa pertinence de l'absence d'une stratégie globale et holistique d'appui au développement des PME en Côte d'Ivoire. Aussi, identifie et prend-elle en compte les contraintes au développement des PME (Annexe II, Tableau 1) et les problématiques spécifiques notamment les secteurs d'activités, l'aménagement territorial et les types de PME. A l'analyse, la stratégie est une boussole et un ensemble de mesures (50 au total) qui tiennent compte des réalités du tissu des PME tout en proposant des interventions spécifiques.

De la mise en œuvre de la stratégie, les résultats sont satisfaisants au regard de l'environnement actuel. En effet,

- la création de l'Agence Côte d'Ivoire PME est une réalité,
- la loi d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie a été adoptée,
- une réorganisation des organisations et fédérations professionnelles est constatée pour faire face aux défis (mutualisation),
- des partenariats sont signés avec les bailleurs publics et privés en vue de soutenir les PME et surtout faciliter l'accès aux financements et au marché,
- des mesures ont été prises pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics (Décret N°2015_525 DU 15 juillet 2015 portant sur l'accès au marché public),

- etc.

Certes, des initiatives ont été prises pour soutenir le développement des PME, mais l'accès au crédit notamment le crédit-bail demeure encore problématique.

Le Programme Phœnix 2015-2020

Ce programme s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la stratégie de promotion des PME et de la Politique Nationale de Promotion des PME.

Il s'articule autour de quatre piliers stratégiques, trois axes transversaux interdépendants et 50 mesures.

L'encadré ci-dessous indique les articulations du programme

Encadré 4: Articulation du Programme Phœnix

Piliers

Pilier 1 : Amélioration de l'accès au financement et aux marchés ;

Pilier 2 : Renforcement des capacités techniques et managériales ;

Pilier 3 : Amélioration du climat des affaires des PME ;

Pilier 4 : Développement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation.

Axes transversaux

Axe1 : Réorganisation et rationalisation institutionnelles par la création d'une Agence PME ;

Axe 2 : Renforcement des organisations et fédérations professionnelles ;

Axe3 : Signature de partenariats avec les bailleurs publics, privés et des acteurs.

Mesures

50 mesures concrètes et mesurables, pour répondre pleinement aux défis qui se posent aux PME ivoiriennes

Seize (16) mesures stratégiques et dévolues au Ministère en charge des PME

Trente-quatre mesures (34) confiée à l'Agence PME

Source : Document du programme Phœnix

3.1.2. La Politique Nationale de Promotion des PME

L'adoption de loi N°2014-140 du 24 mars 2014 portant orientation de la politique nationale des PME (« Pacte PME ») est une avancée significative qui permet de synthétiser dans un document unique de référence la stratégie en faveur des PME.

Certes, la loi d'orientation définit le cadre institutionnel de promotion des PME et précise les mesures d'aide et de soutien aux PME, mais elle doit être complétée par un ensemble d'instruments juridiques, nécessaires à la mise en œuvre effective de la stratégie PME.

L'analyse des cadres juridique et politique en matière d'entrepreneuriat montre également qu'ils ne font pas référence sphériquement aux femmes entrepreneures.

La stratégie de développement des PME, la politique nationale de développement des PME et le Programme Phœnix sont trois documents intimement liés les uns aux autres dans la mesure où les deux derniers concourent à la mise en œuvre de la stratégie. Par conséquent la priorité de plaidoyer doit être mise sur la stratégie en tenant compte de son plan d'actions et des activités à mener d'ici 2020.

III-3-2 Les structures ou organisation d'appui au PME

La Côte d'Ivoire dispose d'un nombre important d'organisations et de structures d'appui aux PME. Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des plus stratégiques pour le futur plaidoyer.

Tableau 16: Liste des principales organisations/structures d'appui aux PME

Organisations/structures publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Emploi Jeunes - Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) - Agence Côte d'Ivoire PME
Organisations/structures Mixtes	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) - Association pour la Promotion des Exportations en Côte d'Ivoire (APEX-CI), gérant le PARE-PME - Institut Ivoirien de l'entreprise (INIE) - Fonds de Développement et de la Formation Professionnelle (FDFP)-
Organisations intermédiaires des PME	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) - Mutuelle de Crédit et de Financement des PME (MCF-PME) sous le contrôle de la FIPME - Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE-CI)
Bailleurs directs	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de Développement de l'Entreprise (CDE) - Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) - Société Financière Internationale (SFI) - Banque mondiale - Banque Africaine de Développement

L'on note cependant que les interventions en matière d'appui aux PME ne sont pas coordonnées. Elles sont sous la tutelle de différents ministères (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Commerce et de la Promotion des PME, Ministère de l'Artisanat etc.).

La création d'un Secrétariat d'Etat dédié aux PME est une opportunité de fédérer les initiatives et interventions.

III-3-3 Entrepreneuriat féminin : une priorité de la politique nationale ?

Comme indiqué plus haut, les cadres politique, juridique et administratif ont été renforcés ou améliorés pour la promotion de l'entrepreneuriat. Ces cadres, même s'ils ne visent pas spécifiquement les femmes, ils permettent néanmoins de bénéficier des opportunités d'entrepreneuriat offertes.

Aussi, la création du CEPICI et le renforcement de ses capacités ainsi que la « facilitation » des procédures de création d'entreprises sont-ils la manifestation de la volonté du Gouvernement de faire de l'entrepreneuriat une priorité de développement.

Cependant, cette priorité de développement n'est pas spécifiquement orientée vers les femmes en termes de politiques clairement élaborés bien qu'elles représentent 16% de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire (PND, 2016-2020).

En effet, les priorités nationales en matière d'entrepreneuriat féminin sont exprimées à travers les différents documents indiqués précédemment mais également à travers les efforts de financement des entreprises et des projets pour les femmes par le biais de la mise à disposition de fonds au profit des femmes. Ces différents projets, programmes et fonds sont abordés dans le chapitre relatif aux conditions d'accès aux produits et services financiers.

III-3-4 Coordination de l'entrepreneuriat féminin et actions de soutien

L'une des faiblesses de l'entrepreneuriat en général et de l'entrepreneuriat féminin en particulier, c'est l'absence d'un véritable mécanisme de coordination des acteurs du monde entrepreneurial.

Comme mentionné plus haut, il existe des organisations et structures d'appui aux entreprises, mais il n'existe pas de synergie et de coordination entre ces différentes entités.

En effet, la coordination et la mise en commun des ressources entre les différentes entités (entre Ministères, entre l'Etat et secteur privé et entre les acteurs du secteur privé) restent limitées.

Autant chaque ministère définit dans le cadre de son plan stratégique sectorielle, sa propre stratégie d'appui aux PME, et ses propres mesures en faveur des PME, autant chaque acteur du secteur privé en fait de même.

Cependant, cette faiblesse est relativement comblée par le Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP) et la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises. De ces deux entités, c'est la CCESP en tant que structure interministérielle qui fédère l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire (Ministères, APBEF, CGECI, FIPME, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métier de Côte d'Ivoire, Chambre d'Agriculture...).

En effet, le CCESP assure la médiation autour des préoccupations du secteur privé en termes de fiscalité, de textes réglementaires etc.).

Le CCESP est également une instance de veille et de dialogue entre le secteur privé et l'Etat et un pôle d'information économique.

Le CCESP se positionne ainsi comme la structure focale gouvernementale qui assure la coordination, mais également la promotion de l'entrepreneuriat y compris l'entrepreneuriat féminin à travers les Journées Nationales du Partenariat.

Quant à la FIPME qui regroupe l'essentiel des PME, elle est le point focal des PME. Elle assure la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers sa Commission Genre, Femme et Entrepreneuriat qui regroupe l'essentiel des PME (au nombre de 400) dirigées par des femmes. La volonté du Gouvernement de renforcer la concertation entre les différents acteurs est matérialisée par la tenue des "Journées Promotionnelles des PME et de l'Artisanat"

III-4- Conditions et accessibilité des produits et services financiers

III-4-1 Programmes de financements destinés aux entreprises appartenant à des femmes

Des opportunités sont offertes aux femmes entrepreneures pour que celles qui veulent entreprendre à travers des structures ou organisations, mais également à travers des fonds mis à leur disposition.

III-4-1.1 Les organisations et structures d'appui et de financement des femmes entrepreneurs

La documentation a permis d'identifier les quatre plus importantes organisations ou structures.

✚ L'Agence Côte d'Ivoire PME

La création de l'Agence Côte d'Ivoire PME s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la Stratégie de développement des PME et répond à la nécessité de promouvoir et de soutenir les PME

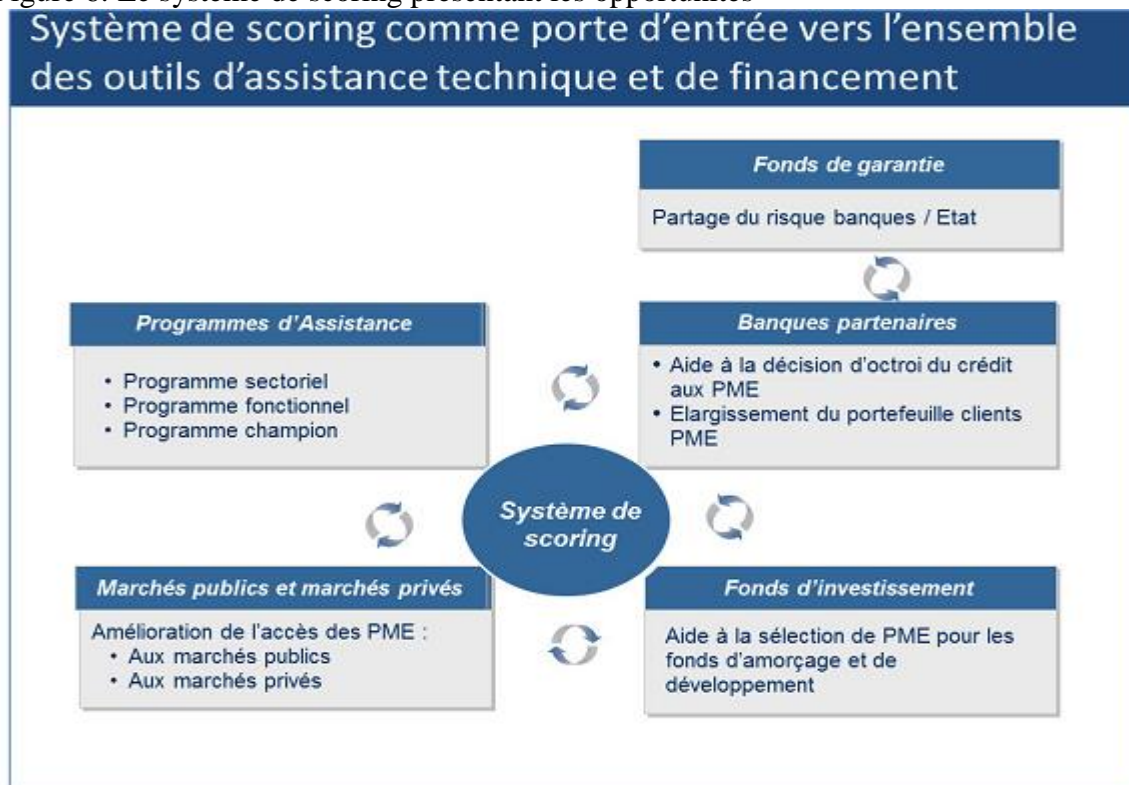
« Créée par la loi N°2014-140 du 24 mars 2014 portant orientation de la politique nationale des PME en son article 11 et opérationnalisée par le décret N°2016-1102 du 07 décembre 2016 qui détermine ses attributions, son organisation et son fonctionnement, l'Agence Côte d'Ivoire PME a pour mission de faire la promotion des PME ivoiriennes et de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement des PME notamment en favorisant leur création, en améliorant leur accès aux financements et aux marchés, en améliorant le climat de leurs affaires, et en développant la culture entrepreneuriale et l'innovation. »

Cette structure a pour vision le renforcement de la compétitivité des PME et la création d'emplois durables, en particulier en faveur des jeunes et des femmes.

Opérationnel depuis janvier 2017, l'Agence offre des opportunités de financement à travers la mise en œuvre du Programme Phoenix, un plan de 200 milliards FCFA consenti par le Gouvernement ivoirien pour relancer les PME-PMI

La figure ci-dessous présentant le système de scoring montre toutes les opportunités offertes par l'Agence Côte d'Ivoire PME.

Figure 6: Le système de scoring présentant les opportunités



Source : Stratégie Nationale de Promotion des PME

L'Agence Côte d'Ivoire PME, permettra de solutionner l'épineux problème du financement et de l'accès au crédit à travers le fonds de garantie et le partenariat qui seront établis avec les banques, mais également la mise en place de fonds d'investissement.

En tant qu'agence pivot, un cadre de collaboration peut être envisagé avec elle dans le cadre de la stratégie de plaidoyer en vue d'élargir le partenariat avec le secteur bancaire, au-delà d'ECOBANK en termes de partage du risque.

L'Agence Emploi Jeunes

L'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dénommée « Agence Emploi Jeunes » est une structure importante pour le plaidoyer. Créée par l'ordonnance N°2015-228 du 28 avril 2015 en vue de traiter durablement la question de l'emploi des jeunes, l'Agence Emploi jeunes joue un rôle important en matière d'emploi et d'entrepreneuriat des jeunes notamment des filles et des femmes.

En effet, la lecture de ses axes d'intervention indique que l'AEJ offre beaucoup d'opportunités d'emplois salariés, d'auto-emploi, de développement de compétences et de programmes spécifiques notamment en ce qui concerne les formations des jeunes entrepreneurs (Développement des compétences) et le Programme National d'Insertion Socio-économique et d'Autonomisation de la Jeune Femme (Programmes spécifiques) (Annexe II, tableau 2).

Pour accompagner les jeunes dans leur entreprise, le Fonds d'Appui à l'Insertion Professionnelle et à l'Emploi des Jeunes a été mis en place à travers un mécanisme de prêts consentis directement par la BNI aux jeunes ou par le biais des institutions de micro-finance partenaires.

Ce fonds qui sert de garantie, est destiné au financement des initiatives entrepreneuriales des jeunes porteurs de projets, qu'ils se présentent individuellement ou en association.

Le tableau ci-dessous présente la spécificité de chaque projet.

Tableau 17: Projet et type d'intervention en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes à l'AEJ

Intitulé du projet	Type d'intervention
Projet « Création AGR dans l'agropastorale (C2D)»	Appui à l'auto-emploi et l'entrepreneuriat pour les groupes vulnérables et jeunes à risque (18-40 ans) issus des milieux urbains ou ruraux porteurs d'une idée de projet
Programme d'Aide à la Réinsertion en Côte d'Ivoire	Appui à l'auto emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes ivoiriens vivant en France et désirant retourner en Côte d'Ivoire
Projet « Création de 3299 emploi dans l'aviculture (P-3299-EJ) »	Appui à l'auto-emploi et l'entrepreneuriat pour les Jeunes ivoiriens (hommes et femmes) âgés de 18 ans à 40 ans et les Diplômés sans emploi des écoles et centres de formation en production animale
Projet « Financement des projets des seniors »	d'appui à l'auto emploi et à l'entrepreneuriat des personnes âgées de 41 à 55 ans, porteurs de projets viables
Programme d'incubation de 100 Start up	Appui à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat des Jeunes ivoiriens de 18 ans à 40 ans porteur d'un

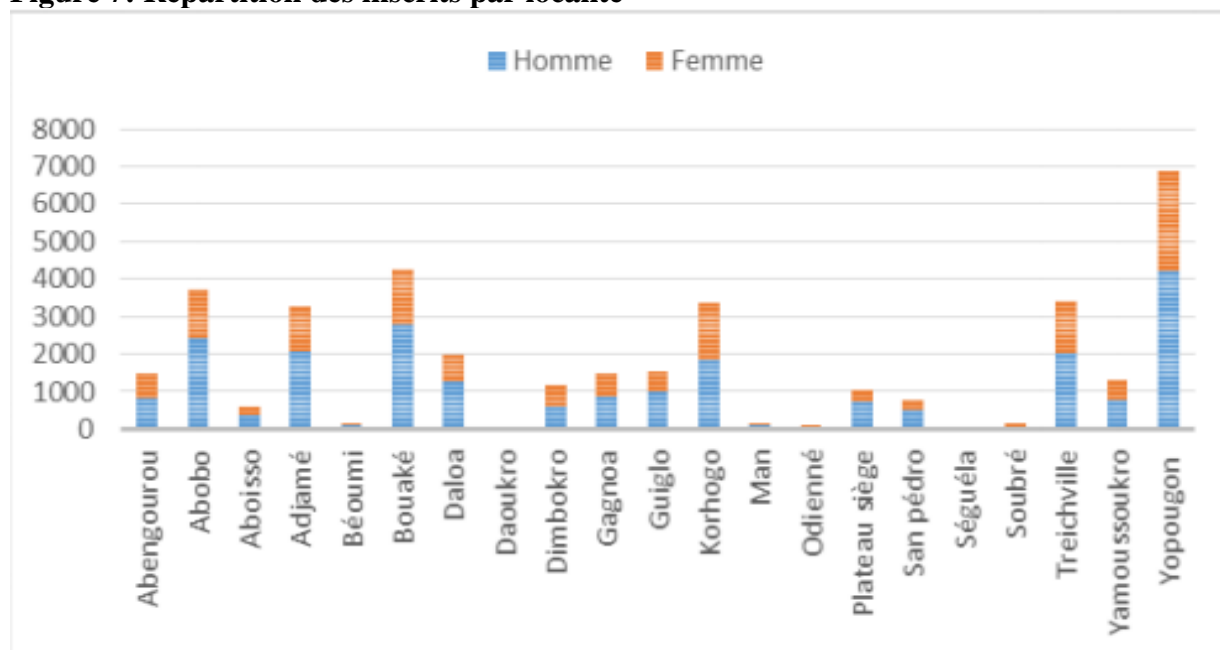
	projet innovant à forte valeur ajoutée
Projet « Plate-forme de financement »	d'appui à l'auto emploi et à l'entrepreneuriat des Jeunes ivoiriens âgés de 18 à 40 ans ; Seniors âgés de 55 ans au plus grâce à un accès de qualité aux crédits
Projet « Création d'Emploi Jeunes dans l'agri-business (ENABLE YOUTH CÔTE D'IVOIRE) »	Accès à l'emploi salarié et appui à l'auto emploi et à l'entrepreneuriat des Jeunes hommes et femmes diplômés ou non, désireux de s'insérer dans l'agriculture et l'agri-business

Source : AEJ, 2018

Cependant, il faut noter le taux de remboursement de ce fonds reste très élevé : 12% l'an avec la possibilité de différer suivant la nature de l'activité.

Des résultats opérationnels obtenus au premier semestre 2018, les jeunes s'inscrivent de plus en plus à l'AEJ et ce, du fait de l'inclusivité de l'accès aux services, prestations et offres de l'AEJ. En effet, 36926 demandeurs sont inscrits sur la plateforme technologique au 1^{er} semestre 2018 pour 72 129 jeunes à prendre en charge dans les différents dispositifs. 38% des inscrits sont des femmes. La région de Man est celle où l'on enregistre moins d'inscrits (figure 7).

Figure 7: Répartition des inscrits par localité



Source : AEJ, Rapport semestriel 2018

L'on note également que :

- 37% des 31 273 jeunes formés sont des femmes dans le cadre de l'Opération spéciale « Une formation, mon passeport pour l'emploi »,
- Sur les 551 jeunes qui ont démarré ou achevé leur formation théorique dans le cadre de la formation complémentaire qualifiante, 40% sont des femmes,
- Sur les 321 jeunes mis en stage dans le cadre du Programme National Stages Jeune / Stage école, 52% sont des femmes,
- Etc.

Cependant, en termes de placement, si le nombre de demandeurs d'emploi semble diminuer, 22 208 postes à pourvoir ont été enregistrés en 2017.

- 61,5% des postes concernent les emplois temporaires et les personnes sans aucune spécialité sont les plus recherchées avec 33,6%. Les emplois temporaires représentent à eux seuls 64,5% des placements; 4,1% pour CDI et 18,1% pour les CDD,
- La branche « Activités des auxiliaires de transport » propose à elle seule 99,9% des emplois temporaires, soit 97,7% de l'ensemble des postes.
- 79,7% des personnes placées en emplois temporaires sont dans la branche « Activités des auxiliaires de transport ».

En dépit de ces résultats satisfaisants, l'on note des difficultés de mise en œuvre. L'on peut énumérer notamment :

- Le financement effectif et l'installation des jeunes promoteurs dont les projets ont été certifiés,
- La mise en œuvre effective sur le terrain des autres projets d'auto-emploi hors plateforme de financement, notamment l'opération «Agir pour les jeunes » et les programmes d'incubation;
- L'accélération de la mise en œuvre des programmes de développement de compétences et d'accompagnement vers l'emploi salarié, notamment les Formations Complémentaires Qualifiantes, les mises en stage, les THIMO, l'apprentissage et les placements en emploi direct;
- L'amélioration de l'accueil physique et en ligne des usagers de l'Agence Emploi Jeunes;
- Le déploiement des points services emploi jeunes.

La MCF PME

La Mutuelle de Crédit et de Financement des PME est une société mutualiste à capital variable créée le 13 janvier 2000 à l'initiative de la Fédération Ivoirienne de PME. Elle bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Appui à la Revalorisation et à la gouvernance des Entreprises (PARE/PME).

Les missions de la MCF-PME sont de (1) lever les contraintes liées au financement des PME par une offre de services financiers adaptée et (2) d'accompagner en gestion et en renforcement des capacités managériales des dirigeants.

La MCF propose des produits et services adaptés aux PME. Il s'agit notamment des Produits de dépôt :

- le compte courant qui est un compte de dépôt non rémunéré, sans délivrance de carnet de chèque,
- le compte dépôt à terme (DAT) pour la sécurisation de l'argent des PME pour une durée déterminée,
- le compte d'épargne projet destiné aux particuliers qui ambitionnent à terme de s'investir dans l'entrepreneuriat.

A côté des produits de dépôt se trouvent les produits de prêts à savoir :

- l'avance sur factures pour pallier le manque de trésorerie qui résulte des délais de paiement des factures,

- le financement de bon de commande pour permettre aux PME d'exécuter leurs commandes dans le respect des délais,
- le financement de marché et/ou de travaux destiné aux PME titulaires de marché dont l'exécution nécessite des ressources selon la spécificité dudit marché.
- le crédit court terme
- l'avance de trésorerie

III-4-1.2 Les principaux fonds mis à la disposition des femmes

Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)

Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) est un programme de financement des microprojets des femmes de Côte d'Ivoire.

Le FAFCI a été créé par décret n° 2012-1106. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la promesse du Président de la République de porter assistance aux femmes de Côte d'Ivoire.

Le FAFCI est doté d'un fonds de démarrage d'un milliard F CFA entièrement financé par le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).

Les conditions d'octroi sont particulièrement souples (Annexe II, tableau 3). C'est un fonds de crédit à taux réduit, logé dans les livres de la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire.

Les femmes qui n'ont pas d'épargne préalable peuvent bénéficier du FAFCI. De plus, le taux d'intérêt est seulement de 1% TTC par mois et les frais de dossier sont gratuits.

La création du FAFCI vise d'une part à permettre aux femmes de Côte d'Ivoire d'accéder à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus, et d'autre part, à former et à sensibiliser les femmes sur la gestion des activités génératrices de revenus.

Dans sa mise en œuvre, le FAFCI connaît aujourd'hui quelques difficultés.

- Au niveau du remboursement. Même si le taux d'intérêt est très bas, il n'en demeure pas moins les remboursements ne sont pas réguliers. Des impayés sont même constatés pour les raisons suivantes :
 - ✓ Le manque de formation en gestion des revenus ou alors mauvaises assimilations des messages lors des formations,
 - ✓ Les charges familiales trop élevées (familles nombreuses, veuves, maris inactifs sans emploi, etc)
 - ✓ La mobilité des emprunteurs sans adresses fixes. Celles qui sont dans les zones rurales migrent souvent vers les grandes villes et ne remboursent pas ou plus les prêts,
 - ✓ Les prête-noms que des femmes qui utilisent l'identité d'autres personnes pour emprunter ou alors prennent le prêt pour le remettre à leur mari qui, en fait, est celui qui motive la demande,
 - ✓ La non maîtrise des activités financées,
 - ✓ La réaffectation du crédit à d'autres fins souvent non lucratives ou moins rentables.
- Au niveau de la mise en œuvre,

- ✓ La mise à disposition des fonds dans les agences COOPEC n'est pas régulière et permanente,
- ✓ Certaines localités, notamment en zone rurale sont inaccessibles ou difficilement accessibles pour les agents de la COOPEC qui ne sont pas suffisamment équipés en matériels de déplacement (seulement des mobylettes)
- ✓ L'insuffisance de communication et d'information sur le terrain, ce qui contribue à renforcer les perceptions des femmes selon lesquelles le FAFCI est un don de la Première Dame. Certaines femmes vont jusqu'à refuser de payer les intérêts et remboursent juste le capital qu'elles ont emprunté.
- ✓ Les frais de déplacement pour les formations (3 au total) sont des contraintes pour les femmes notamment en milieu rural et dans les zones reculées.

Aujourd'hui, l'engouement suscité au début de la mise en place du FAFCI a baissé. La peur du crédit associée à l'idée de gratuité ont fini par décourager certaines femmes. En effet, comme le fait remarquer un Responsable de la COOPEC, « *les femmes avaient cru que c'était de l'argent à leur distribuer. Mais après avoir compris que c'était un crédit remboursable avec un taux d'intérêt, la plupart des femmes se sont rétractées* ».

Depuis sa création en 2012, ce sont, en fin 2018, plus de 120 000 femmes dont 22 % de femmes rurales qui ont bénéficié de cette subvention mise en place par la Première Dame et qui est doté à ce jour d'un fonds de 15,8 milliards F CFA.

En définitive, les fonds sont disponibles, mais très peu de femmes viennent s'inscrire. Relativement à la présente étude, vu que l'offre est supérieure à la demande, un coaching des femmes pourrait les encourager à solliciter le FAFCI. A cet effet, une collaboration peut être établie avec l'UNACOOPEC qui est la structure de mise en œuvre afin de faciliter la mise à disposition des fonds au profit des AV EC et groupements ciblés dans le cadre de ce projet.

Le Fonds pour la promotion des PME et de l'entrepreneuriat féminin (Fonds BACI)

Le Fonds pour la promotion des PME et de l'entrepreneuriat féminin a été lancé en août 2017 et est doté d'une enveloppe de cinq (05) Milliards de francs CFA. Ce fonds est un appui aux entreprises dirigées par des femmes, essentiellement des structures de micro entreprises. Ce fonds se présente sous forme de crédit pour permettre aux femmes de financer leurs besoins liés au cycle d'exploitation ou d'investissement.

Le fonds est le fruit d'un partenariat entre le Ministère de la Promotion des PME et la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI) et vise à faciliter l'accès au crédit bancaire aux femmes chefs d'entreprise y compris de start-up, tout secteur d'activité confondu. L'engagement des deux partenaires vise à favoriser et à développer l'écosystème entrepreneurial autour des femmes. Les montants alloués partent de 1.000.000 de francs CFA à 50.000.000 de francs CFA remboursables sur sept (7) ans pour un taux d'intérêt de 8%.

Lancé en 2017, la remise des premiers chèques ont débuté en 2018. Le fonds a suscité un engouement réel. Trois vagues de femmes ont reçu leurs chèques et la quatrième vague est en attente (Tableau 18).

Tableau 18: Nombre de femmes bénéficiaires et montants alloués

	Nombre de bénéficiaires	Montant alloué (en Million de francs FCA)
1 ^{ère} vague	10	250
2 ^{ème} vague	25	350
3 ^{ème} vague	50	100
4 ^{ème} vague	100 à 114	Non déterminé

Source : OCPV/BACI

Au-delà de ces résultats, les conditions d'octroi des fonds ne sont pas toujours favorables aux Très petites Entreprises (TPE) et encore moins à celles qui sont en début d'activités comme le montre l'encadré ci-dessous.

Encadré 5: Liste des documents pour l'étude de dossier pour l'obtention du Fonds BACI

1. La présentation de la société et de l'activité, y compris le cycle de l'activité
2. La présentation des actionnaires avec copie des CV
3. Le Business plan du projet
4. La copie du ou des contrats/marchés en cours de réalisation et à réaliser
5. La liste des clients avec leur participation au chiffre d'affaire et les délais de règlement
6. L'état des marchés importants déjà réalisés accompagnés des attestations de bonne exécution
7. Le carnet de commande de l'année en cours
8. Les trois derniers bilans (si possible)
9. Un plan de trésorerie sur 12 mois
10. Une demande de financement sur papier en-tête de la société
11. La liste des documents d'ouverture de compte*

*Obligation est faite au demandeur d'ouvrir un compte courant à la BACI

Cette contrainte liée au dossier à fournir décourage de plus en plus de femmes.

Dans la mise en œuvre, des facilités ont été faites aux femmes et les documents généralement demandés sont le statut et le règlement intérieur, l'agrément, le registre de commerce, la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) et le Journal Officiel.

De ces documents, c'est la production de la DFE qui constitue la principale contrainte pour les femmes qui ne sont pas généralement habituées à payer les impôts encore moins des arriérées d'impôts.

De plus, en termes de difficultés pour les femmes, se dresse l'élaboration du business plan pour des femmes généralement peu instruites. Par ailleurs, se pose au niveau des femmes demandeuses, le problème de la traçabilité et de la gestion comptable. Très peu de micro entreprises possèdent des gestionnaires ou des comptables dans leur personnel.

S'il est difficile de faire un bilan au stade actuel de la mise en œuvre de l'action, des informations collectées, il ressort que certaines bénéficiaires utiliseraient les fonds à d'autres fins autres que celles pour lesquelles ont postulé.

Relativement au plaidoyer, une collaboration peut être établie avec l'OCPV à travers la Direction des PME du Ministère du Commerce et de la Promotion des PME qui chapeaute le projet en vue de l'encadrement et le renforcement des capacités des AVEC et groupements en vue de l'obtention des crédits.

Le Fonds National Femme et Développement

Le Projet de Gestion Novatrice – Fonds National « Femmes et Développement » (PGN-FNFD) est le prolongement des Fonds sociaux débutés depuis 1999. Il a été créé par décret N°94-219 du 20 avril 1994.

Le PGN-FNFD est dotée d'un cadre institutionnel d'opérationnalisation qui est composé d'un Comité de Supervision du Projet, (CSP), d'une Structure d'Appui Technique (SAT) et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Les SFD sont au cœur du dispositif en tant que structures d'exécution sur le terrain

Le fonds est doté de cinq cents millions (500.000.000) de francs CFA octroyés par le Gouvernement ivoirien à 11 SFD pour financer les activités socio-économiques des femmes dans le cadre du PGN-FNFD.

Le fonds concerne toutes les femmes, qu'elles soient en activité ou pas. L'accès au fonds ne nécessite pas d'aval encore moins d'épargne préalable et de caution. Le taux d'intérêt est de 2%. Les montants des prêts sont de 50.000 francs et 500.000 francs CFA pour les prêts individuels, et de 500 000 francs CFA à 2.000.000 francs CFA pour les groupements de femmes.

De ce qui précède, l'on note que de véritables opportunités sont offertes aussi bien aux femmes en général qu'aux femmes entrepreneures.

Sous l'impulsion du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, les femmes entrepreneures s'orientent de plus en plus vers les programmes de financement mis à leurs dispositions.

III-4-2 Accès aux produits et services financiers

Des précédentes analyses, il est ressorti que des efforts sont faits par le Gouvernement en vue de faciliter l'accès des services financiers aux entreprises et aux populations vulnérables et exclues, mais force est de reconnaître que les PME de façon générale dispose d'un accès encore limité aux différents services financiers. Il va s'en dire que cet accès limité concerne également les entreprises dirigées par les femmes.

Il est également clair que les femmes se situent pour la majorité dans le secteur informel ; ce qui constitue un véritable frein à l'accès au financement. De plus, en général, les femmes entrepreneures possèdent de Très Petites Entreprises (TPE) qui génèrent un chiffre d'affaires inférieur et présentent une croissance plus lente. Or ce sont des caractéristiques qui concourent à l'octroi d'un prêt. Aussi, l'un des facteurs essentiel à l'octroi d'un financement est-il la qualité du projet et la capacité de remboursement, ce qui n'est pas toujours la force des TPE dirigées par les femmes.

Les difficultés des PME en général et des PME dirigées par les femmes en particulier se résument pour l'essentiel à :

- Une insuffisance de l'offre de financement de fonds de roulement avec une offre bancaire souvent limitée aux seuls découverts avec une difficulté de mise en œuvre d'escompte et de prêt court terme en l'absence de garantie (Compte DAT > 50% du

montant du crédit exigé) et une offre de microcrédit essentiellement adaptée aux commerçants,

- Un déficit sévère d'offre de financement pour les PME en matière d'investissement avec une activité bancaire concentrée sur le crédit à court terme (~ 80% du portefeuille de crédit des banques), les crédits long terme étant quasi exclusivement pour les grandes entreprises, l'offre de micro crédit limitée à 2 ans et une absence de fonds pour les PME pourtant sous-capitalisées.
- La complexité des procédures et les garanties exigées jugées élevées.

A l'inverse, pour le secteur bancaire, les financements existent pour les PME mais l'inaccessibilité réside dans :

- (i) l'incapacité des dirigeants des PME à proposer de véritables projets bancables,
- (ii) la faible capacité de gestion des entrepreneurs qui ne leur permet pas de proposer une comptabilité fiable,
- (iii) l'incapacité des entrepreneurs, dans bien des cas, à assurer la continuité de l'entreprise. « L'entreprise ne tient que par la présence de son seul promoteur et n'a pas, en son sein, un 'continuateur' potentiel. »
- (iv) l'incapacité des entrepreneurs à prouver la rentabilité à court et moyen terme de leurs activités.

En définitive, au-delà des règles et procédures propres aux banques, les PME sont, dans la réalité, considérées par les banques comme une clientèle à haut risque. Pour les banques, l'évaluation du risque à travers la santé financière de l'entreprise est une condition sine qua non. Malheureusement, peu de femmes entrepreneures arrivent à fournir ces garanties.

Le cas des AVEC

Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sont des initiatives communautaires visant à pallier les insuffisances ou faiblesses des services financiers (SFD et banques classiques). .

Les AVEC sont généralement destinées aux hommes et aux femmes démunies ayant des revenus irréguliers pour leurs besoins mais également des difficultés d'accéder à des services financiers. Mais aujourd'hui, avec les projets et initiatives des ONG notamment l'International Rescue Committee et Care International, les AVEC ont de plus en plus accès aux services financiers grâce aux conventions signées par ces ONG avec les SFD et les banques. En effet, des liens financiers sont établis entre les AVEC et les SFD et leur permettent d'accéder au crédit. Les initiatives de Care International à travers les projets POWER et H&M sont des exemples. La formalisation effective des AVEC permettra de renforcer ce lien financier.

Cependant, force est de reconnaître que sans l'appui technique d'une organisation dans le cadre d'une initiative, il est difficile pour une AVEC aujourd'hui d'accéder au crédit particulièrement au niveau des banques. C'est d'ailleurs pourquoi, le rôle joué par CARE International dans processus d'inclusion financière est très important. A travers le linkage débuté avec les précédents projets et le partenariat en cours de finalisation avec Ecobank pour le partage des risques, les AVEC pourront être inscrites dans la dynamique de l'entrepreneuriat.

Mais, en se basant sur la définition de l'entrepreneuriat, les AVEC doivent être légalement constituées en tant qu'entreprises pour pouvoir bénéficier, à termes, des crédits bancaires, auquel cas, elles ne peuvent que bénéficier des fonds destinés aux AGR.

III-5- Conditions et accès au marché

III-5-1 Accès aux marchés publics

La Côte d'Ivoire a fait des efforts pour l'améliorer l'accès des PME au marché public. En effet, le Décret N°2015_525 DU 15 juillet 2015 Modifiant le décret N°2009-259 du 06 août 2009 portant code des marchés publics, tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 fait des ouvertures aux PME en rapport avec la loi d'orientation de la Politique Nationale de Promotion des PME et du plan de mise en œuvre de la stratégie de promotion des PME.

Il s'agit notamment de l'article 7 nouveau relatif aux marchés passés en procédures simplifiées, de l'article 35 nouveau relatif à l'autorité contractante en son point 35.2 (Encadré 6), de l'article 50 nouveau, de l'article 53 nouveau relative à la sous-traitance et de l'article 112 nouveau.

Encadré 6: Article 35, point 35.2 du Code des Marchés Publics

Chaque autorité contractante réserve annuellement aux petites et moyennes entreprises une part dans la limite de vingt pour cent (20%) de la valeur prévisionnelle des marchés de travaux, de fournitures de biens ou de services.

Ces marchés sont passés à la suite de commandes réservées exclusivement aux petites et moyennes entreprises tel que définie par la loi n° 2014-140 du 24 mars 2014 portant orientation de la politique national de promotion des petites et moyennes entreprises, dans le respect des dispositions du présent Code. Ces commandes peuvent comprendre un ou plusieurs lots.

L'avis et le dossier d'appel d'offres précisent que la totalité de la commande est réservée aux petites et moyennes entreprises.

L'autorité contractante établit à la fin de chaque année un rapport sur les marchés attribués aux petites et moyennes entreprises, qu'elle transmet à la structure administrative chargée des marchés publics.

La structure administrative chargée des marchés publics effectue un contrôle à posteriori sur la mise en œuvre effective de cette mesure, dont un rapport annuel sera fait en Conseil des Ministres.

Source : ARMP, Code des Marchés Publics, 2015

Une marge de préférence de 5% pour la sous-traitance au niveau local a été introduite au niveau de l'article 53 nouveau.

Au-delà de cette « part » réservée aux PME, d'autres dispositions antérieures du code contribuent à l'accès du marché aux PME.

Par ailleurs, des formations sur les problématiques de passation et les outils de la commande publique sont faites à l'endroit des entreprises.

Cependant l'accès aux marchés publics par les PME demeure encore difficile.

La transparence effective dans les passations de marché n'est pas toujours assurée et l'obtention des garanties exigées sans l'appui des banques dans le cadre de la passation des marchés publics pour les PME n'est pas facile.

A ces contraintes structurelles, s'ajoutent les faiblesses liées aux PME elles-mêmes notamment :

- Le déficit et la recherche de l'information sur les marchés des PME.
- La faible capacité des PME à répondre aux exigences des commanditaires publics ou privés relativement aux offres de formation, de certification, etc.
- La difficulté de financement pour obtenir les marchés notamment les marchés publics.

Les contraintes liées à l'accès aux marchés publics identifiés sont encore plus prononcées chez les femmes entrepreneures.

III-5-2 Promotion des exportations pour les femmes

En 2014, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) en vue de la promotion et de la diversification de ses exportations. Cette stratégie a été élaborée dans le cadre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration africaine (PACIR) financé par l'Union Européenne. La SNE est le résultat de la mise en œuvre des composantes 1 et 2 du PACIR, à savoir l'amélioration du cadre des affaires et le renforcement de la compétitivité des entreprises exportatrices. La stratégie permet aux industriels de disposer d'informations sur des opportunités d'affaires aux plans régional et international sur certaines chaînes de valeur. La SNE intègre aussi les NTIC et est un outil d'aide au commerce.

La mise en œuvre de la SNE est assurée par le Conseil national de l'exportation créé le 18 juin 2014.

Par ailleurs, il existe également un guichet unique depuis juillet 2013. Ce Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) regroupe toutes les informations relatives au commerce extérieur en un portail transactionnel unique, pour permettre à tout individu désirant faire du commerce vers ou depuis la Côte d'Ivoire d'obtenir une marche à suivre claire, ainsi qu'un soutien adéquat, afin de mener à bien ses opérations commerciales en ligne.

Comme toutes les autres stratégies et politiques, elles ne sont pas exclusives aux femmes.

III-5-3 Les services de développement commercial

Des opportunités sont offertes par le Ministère en charge des PME à travers son service chargé du commerce extérieur.

D'autres structures comme la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service, d'assurer la formation des entrepreneurs et d'apporter un appui aux entreprises.

En dehors des services, il existe des réseaux commerciaux de femmes (COCOVI) et de coopératives féminines à travers le pays.

III-6- Accessibilité à la technologie, à l'infrastructure et à la propriété

III-6-1 Accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour les femmes entrepreneures

Les NTIC, on ne le sait, sont un levier et un accélérateur pour le développement de la Côte d'Ivoire à cause de son impact considérable sur toutes les branches de l'économie nationale en termes de productivité et d'accélérateur de croissance.

A ce niveau la Côte d'Ivoire a entamé sa révolution numérique, car consciente de son importance, le Gouvernement s'est engagé dans une politique qui vise à promouvoir l'émergence par le développement d'une économie numérique en intégrant l'utilisation des TIC.

Cependant, malgré des progrès récents, les entreprises ivoiriennes restent en retrait dans l'usage de ces nouvelles technologies. Seulement 18% des entreprises ivoiriennes utilisent leur propre site web contre 33% pour le reste de l'Afrique.

Si la moitié des entreprises ivoiriennes ont recours à des messages électroniques pour interagir avec leurs fournisseurs/clients, cette proportion dépasse 60% dans le reste de l'Afrique et même 70% dans le monde.

Les barrières à l'usage des outils TIC par les entreprises sont nombreuses, en particulier pour les PME, mais la principale est liée au rapport qualité-prix de ces services. Le prix de la communication en Côte d'Ivoire est l'un des plus chers en Afrique, ce qui a des répercussions sur les entreprises.

En dépit de ce contexte favorable, comme indiqué, le faible niveau d'étude des femmes et leur « cantonnement » en milieu rural et dans des secteurs d'activités qui ne nécessitent pas généralement l'utilisation des TIC notamment les ordinateurs est une réalité.

III-6-2 Accès aux infrastructures

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire s'est lancée dans un vaste projet d'amélioration de son réseau routier à travers la construction d'autoroutes, le renforcement de tronçons, la réhabilitation des pistes et le bitumage des voiries urbaines.

Le réseau routier interurbain d'environ de 82 090 km dont 75 402 km de routes non revêtues et 6 698 km de routes revêtues comprenant 258 km d'autoroutes.

Le tableau ci-dessous illustre l'infrastructure routière du pays.

Tableau 19: Infrastructures routières à juin 2015

Nature de la route	Nature du revêtement	Linéaire en Km	Ratio
Autoroutes	Bitumées	258	0,19 %
Routes		6 440	4,76%
Voiries urbaines		4 050	2,99%
Routes	En terre praticables	40 402	29,84%
	En terre dégradées	15 000	11,08%
	En terre fortement dégradées	20 000	14,77%
Routes non classées		49 250	36,37%

Source: AGEROUTE, Fonds d'Entretien Routier (FER)

En dehors du réseau routier, la Côte d'Ivoire possède également des infrastructures ferroviaires, maritimes et lagunaires qui favorisent la circulation des biens et des personnes.

Les infrastructures portuaires sont quant à elle constituées de deux ports autonomes à Abidjan et à San-Pedro.

En dépit de tous ces atouts, le transport des productions agricoles demeurent encore problématique notamment pour les coopératives qui peinent, notamment dans les zones rurales reculées, à écouler leurs productions soit parce qu'il n'y a pas de véhicules, soit parce que les routes, lorsqu'elles existent, sont souvent impraticables. Cela entraîne des pertes de

production ou la braderie à de vils prix des productions notamment en ce qui concerne les produits vivriers et autres produits périssables.

IV- CARTOGRAPHIE DES ACTEURS CLES DE L'INCLUSION FINANCIERE DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE

IV-1- Le Gouvernement

L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Gouvernement est la première porte d'entrée qui permet de créer les conditions d'un environnement favorable à l'inclusion financière en général et celle des femmes en particulier.

L'analyse des différents cadres a montré le rôle joué par le Gouvernement à travers la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024.

Aussi, à travers les Ministères sectoriels, l'Etat assure la régulation du secteur financier et ce, en conformité avec la réglementation communautaire de la BCEAO et de l'UEMOA.

En effet, l'Etat à travers le Ministère de l'économie et de finances et les structures sous tutelle élabore les politiques, plans, programmes et stratégies favorisant l'inclusion financière.

En plus du Ministère de l'économie et des finances, les Ministères sectoriels comme le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et le Secrétariat chargé de la Promotion des PME, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural peuvent contribuer à assurer l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'importance de chaque entité.

Tableau 20: Entités institutionnelles et niveau d'influence pour le plaidoyer

Ministère	Niveau d'influence	Point d'entrée pour influencer
Ministère de l'Economie et des Finances	Très élevé	Direction Générale de l'économie Direction de la réglementation et de la surveillance des SFD
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et le Secrétariat d'Etat chargé de la Promotion des PME	Très élevé	Agence Côte d'Ivoire PME Direction Générale de la Promotion des PME et de l'Entrepreneuriat National
Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Elevé	Agence Emploi Jeunes
Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural	Elevé	- Direction des Organisations Professionnelles Agricoles - Direction du Foncier Rural (DFR)
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Moins élevé	Direction Générale de la Femme
Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale	Moins élevé	Direction Générale de l'Emploi

IV-2- Les régulateurs

IV-2-1 La BCEAO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

En matière d'inclusion financière, le rôle de la BCEAO est déterminant en tant que l'Autorité de supervision du secteur bancaire et financier.

C'est elle qui est chargé d'adapter de façon régulière le cadre réglementaire et sa mise en œuvre efficace au niveau des pays de la zone UEMOA. Son implication directe dans le contrôle des IMF (art. 44 de la loi portant réglementation de la micro-finance) et du secteur bancaire et dans la conception et la diffusion d'outils au bénéfice des instances ministérielles de supervision en font un partenaire privilégié pour les actions relatives au cadre réglementaire et à l'assainissement du secteur.

Pour renforcer l'inclusion financière dans l'espace communautaire, la BCEAO a élaboré ; en 2016, une stratégie régionale d'inclusion financière dont l'objectif est de proposer un cadre de référence qui vise le renforcement de l'accès des populations vulnérables aux services financiers dans l'Union.

L'objectif global de la stratégie régionale est « d'assurer, sur un horizon de cinq (5) ans [2016-2020], l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte de l'UEMOA », avec un accent particulier sur les populations cibles précitées.

Afin d'atteindre cet objectif, cinq (5) axes stratégiques sont identifiés, à savoir :

1. Promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficace ;
2. Assainir et renforcer le secteur de la micro-finance ;
3. Promouvoir les innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME, populations rurales et personnes à faible éducation financière...) ;
4. Renforcer l'éducation financière et la protection du client de services financiers et ;
5. Mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière.

Relativement au financement des PME, le problème de la commande publique est une contrainte que la BCEAO pourrait solutionner par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour faciliter le financement des PME, faisant de la BCEAO un garant des risques, étant donné qu'au niveau national, il n'existe que des banques de spéculation.

IV-2-1 L'UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée le 10 janvier 1994 à Dakar (Sénégal). Sa création répond à la nécessité de l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'UEMOA joue un rôle important dans la problématique de l'inclusion financière dans l'espace communautaire à travers la prise de mesures et initiatives visant à améliorer l'inclusion financière dans la zone UEMOA par les Etats et la BCEAO.

Dans le cadre global de l'espace économique et monétaire ouest africain, une stratégie d'inclusion financière qui court jusqu'en 2020 a été élaborée pour renforcer l'inclusion financière.

L'encadré ci-dessous présente les principales caractéristiques et les axes de cette stratégie

Encadré 7 : Initiatives visant l'inclusion financière des populations
Principales caractéristiques
<p>Vision de l'inclusion financière dans l'UEMOA « Un accès permanent aux services financiers et une utilisation effective, par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits adaptés et à coûts abordables »</p> <p>Objectif global de la stratégie régionale « Assurer, sur un horizon de 5 ans (2020), l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables, à 75% de la population adulte de l'UEMOA ».</p> <p>Populations cibles Populations rurales, petites et moyennes entreprises (PME), femmes et jeunes</p>
Axes de la stratégie régionale
<p>Cinq (5) axes, déclinés en treize (13) objectifs spécifiques et 45 actions.</p> <p>Axe 1 : Promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficaces ;</p> <p>Axe 2 : Assainir et renforcer le secteur de la microfinance ;</p> <p>Axe 3 : Promouvoir les innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME, populations rurales, etc.) ;</p> <p>Axe 4 : Renforcer l'éducation financière et la protection des consommateurs des services financiers ;</p> <p>Axe 5 : Mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière</p> <p>Source : Conférence régionale de haut niveau sur « la finance pour tous : promouvoir l'inclusion financière en Afrique de l'Ouest, Dakar, septembre 2016</p>

IV-3- Les fournisseurs de services financiers

IV-3-1 Les banques et établissements financiers

Le secteur bancaire ivoirien connaît une croissance soutenue ces dernières années, sur fond d'une montée en puissance des filiales des établissements à capitaux africains, ce qui a renforcé la concurrence.

Le secteur bancaire ivoirien est le plus important de la zone UEMOA. Il compte à ce jour 28 banques et 2 établissements financiers, 691 agences et 975 guichets automatiques.

Cependant, le secteur reste concentré puisqu'un tiers des établissements détient près de 80% du marché des crédits. Les banques financent essentiellement les grandes entreprises, en large partie sur des crédits à court terme. En effet, les concours à court terme dominent toujours le portefeuille de prêts (60%). Les entreprises bénéficient d'environ 80% des crédits, contre 16% pour les particuliers. Mais, le volume de crédits aux PME est encore faible, d'où l'ambition du Gouvernement d'inciter les banques à développer le crédit-bail ou le leasing.

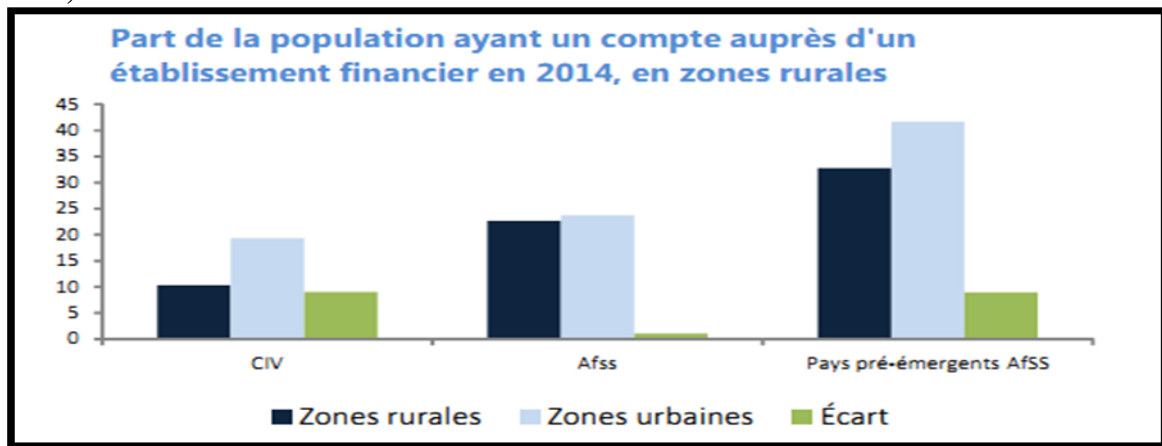
D'ailleurs une convention sur la commande publique a été paraphée en 2017 par l'ensemble des banques et le trésor public pour accompagner les PME qui sont bénéficiaires des marchés publics.

Cet essor du secteur bancaire contraste avec la faiblesse de l'inclusion financière.

En effet, le taux de bancarisation, bien qu'il est augmenté passant de 7,1% en 2007 à 19,7% en 2016, reste encore faible. Le Gouvernement ambitionne le remonter à 20% en 2020 par la promotion de la bancarisation par la sensibilisation des couches rurales.

L'écart entre les zones rurales et urbaines est effectivement encore plus élevé : 10 % des adultes dans les zones rurales ont un compte dans un établissement financier, contre environ 20 % des adultes dans les zones urbaines (figures 7).

Figure 8: Part de la population ayant un compte auprès d'un établissement financier en 2014, en zones rurales



Source : Source : FMI, 2016

Le faible accès des populations rurales aux services financiers dans les zones rurales est dû au fait que la plupart des banques et des établissements financiers se trouvent en zones urbaines. Par ailleurs, l'écart d'inclusion financière entre les hommes et les femmes (mesuré par les comptes auprès d'un établissement financier) avoisine les 6 % (IFC, 2016).

Pour assurer l'inclusion financière, le secteur bancaire s'inscrit de plus en plus dans dynamique d'innovation sur les produits notamment le cash management, l'affacturage, le développement du crédit-bail.

L'une des innovations récentes est la digitalisation à travers le développement du Mobile Banking en vue de « récupérer » les non bancarisés. Cette innovation permet aux populations non bancarisées d'ouvrir des comptes bancaires via le mobile. C'est le cas du Partenariat entre la SGBCI et Orange et du partenariat entre Ecobank et MTN et Standard Chartered.

En effet, le Mobile Banking est une solution innovante de bancarisation puisqu'elle permet de :

- faciliter l'épargne,
- alléger les ouvertures de compte à travers l'ouverture de compte à blanc,
- réduire les éléments (les documents) du dossier d'ouverture de compte notamment la question de la carte d'identité,
- accessibilité des points de vente,
- adapter les conditions aux cibles.

Relativement aux PME, comme indiqué plus haut, le développement par les banques du crédit-bail et l'accompagnement des PME bénéficiaires de marchés publics est une avancée significative dans l'inclusion financière des PME.

A cet effet, l'APBEF-CI doit pouvoir jouer un rôle important en tant que structure de coordination des différentes stratégies marketing des banques en matière d'inclusion financière. Malheureusement l'APBEF-CI est plus un cadre de concertation qu'une instance de décision.

IV-3-2. Les Services financiers Décentralisés

Un Service Financier Décentralisé (SFD) est une institution, une structure ou une organisation qui prête des services financiers à des personnes marginalisées par le système bancaire traditionnel. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant, « microcrédits », à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises.

Au 31 décembre 2017, le secteur de la micro finance comptabilisait 51 SFD agréés dont quatre (4) unions coopératives, trente (30) coopératives unitaires et dix-sept (17) sociétés anonymes.

Le plus grand réseau mutualiste qui occupe plus de 80% du marché est l'UNACOOPEC-CI ; La supervision et la surveillance du secteur sont assurées par le Ministère de l'Economie des Finances qui est le Ministère de tutelle et par la BCEAO. La Tutelle dispose de deux organes chargés de la microfinance : la Commission Nationale pour la Microfinance (CNM) et la Direction de la Microfinance (DM).

La BCEAO vient en appui au Ministère chargé des Finances dans l'encadrement et la surveillance du secteur de la micro-finance. Elle a en charge l'élaboration et le suivi de la réglementation relative aux systèmes de financements décentralisés dans les pays de l'UEMOA.

En 1998, les acteurs du secteur ont créé l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (APSFDCI) et ce, conformément l'article 24 de la loi portant réglementation des SFD, adoptée le 6 avril 2007 par le conseil des Ministres de l'UEMOA.

Les SFD ou Institutions de Micro Finances ont connu au cours des dix dernières années une évolution assez remarquable du nombre de guichets ouverts.

En matière d'inclusion financière des plus vulnérables, les SFD offrent plus d'opportunités aux acteurs du secteur informel et aux femmes en leur accordant des prêts à court terme et des fonds de roulement principalement au secteur du commerce et aux ménages, mais surtout dans les zones rurales où l'inclusion financière reste la plus faible et où la pauvreté notamment la pauvreté féminine est plus importante.

C'est d'ailleurs ce qui explique l'augmentation croissante de ces membres (Tableau 21).

Tableau 21: Nombre de membres bénéficiaires dans les IMF de 2014 à 2017

Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients	Année			
	2014	2015	2016	Sep. 2017
Hommes	480 324 (57,9%)	596 876 (57,8%)	-	-
Femmes	281 329 (34,0)	351 086 (34,0%)	-	-
Personne morale	66 841 (8,1%)	83 897 (8,2%)	-	-
Total	828 494 (100%)	1 031 859 (100%)	1 168. 000	1 447 000

Source ; DGTCP, 2016, ASPSFD, 2018

Par ailleurs, le Volume des crédits mis en place au cours (en milliards FCFA) et les Encours des crédits (en milliards FCFA) augmentent au fil des années.

Tableau 22: Indicateurs non financiers au premier troisième 2017

Indicateurs	Déc. 2016	Mars 2017	Juin 2017	Sept. 2017
Encours de dépôts (en milliards FCFA)	210,1	225,3	296,7	250,2
Volume des crédits mis en place au cours du trimestre (en milliards FCFA)	83,1	78,9	90,8	101,2
Encours des crédits (en milliards FCFA)	189,9	198,2	219,3	250,3

Source : APSFD, 2018

En dépit de ses indicateurs en hausse, l'accès au crédit demeure encore limité. En effet, le taux de remboursement constitue dans une certaine mesure un frein à l'accès au crédit et à l'inclusion financière. Le taux moyen pratiqué est de 19% et le taux d'usure est de 27% soit un taux d'intérêt effectif de 25%. De plus, les taux d'intérêt appliqués sont élevés notamment dans le secteur du commerce où l'on retrouve généralement les femmes et les femmes défavorisées et particulier. Cette question du taux de remboursement n'est pas de nature à renforcer l'inclusion financière.

Au niveau des PME, les SFD qui sont des succursales d'établissements financiers internationaux contribuent aux financements des PME et des groupements.

Il s'agit notamment de Crédit Access, Advans-CI et Microcred-CI.

Ces établissements offrent des prêts à court terme et des fonds de roulement aux entreprises et aux groupements notamment de femmes en zones rurales.

Tout comme les banques, les SFD s'engagent également dans la digitalisation en partenariat avec les opérateurs de téléphonies mobiles pour renforcer la pénétration des services financiers numériques et l'inclusion financière. C'est le cas d'Advans-CI qui s'est engagée dans le processus de bancarisation et d'inclusion financière à travers une approche dite sociale en partenariat avec la maison de téléphonie mobile MTN Côte d'Ivoire afin d'étendre sa couverture et toucher ainsi les populations vivant dans les zones rurales.

Les SFD constituent des acteurs incontournables de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. Ils sont une alternative aux banques classiques et peuvent être le point de départ du processus d'entrepreneuriat féminin particulièrement les groupements de femmes en milieu rural et les groupements de femmes du secteur informel. En d'autres termes, les SFD seront le point d'entrée de l'entrepreneuriat féminin « à la base ».

L'APSFD qui est le cadre de concertation de l'ensemble des SFD et dont la mission est de « *promouvoir un secteur de la micro-finance professionnel, responsable et inclusif qui contribue à l'amélioration des conditions de vie de ménages de Côte d'Ivoire* », est le meilleur point d'entrée et d'influence des politiques et des pratiques.

IV-3-3. La téléphonie mobile

Le secteur de la téléphonie mobile et du numérique connaît un essor considérable ces dernières années. Le nombre d'abonnés croît au fil des années. En 2018, le nombre d'abonnés

à atteint la barre des 30 millions. En effet, le parc d'abonnés au 31 mars 2018 était de 32 674 376 abonnés : 3 736 963 pour Orange (42% de part de marché), 11 112 844 pour MTN (34% de part de marché) et pour MOOV (24% de part de marché) soit un taux de pénétration de 130,62%.

Cet essor de la téléphonie mobile est le résultat de la levée des barrières tant au niveau communautaire (UEMOA/BCEAO) que national (ARTCI).

La forte concurrence entre les différents opérateurs (coût de la communication, marketing incitatif à la consommation, produits divers relativement aux profils de consommation etc.) a favorisé une baisse substantielle des services et par ricochet une certaine inclusion sociale et financière. L'extension et le développement des points de vente ont également favorisé l'éclosion d'une économie informelle basée non seulement sur les points de vente appelés communément « cabines téléphoniques » et les magasins et box de transfert d'argent.

Sur la question du transfert d'argent le Mobile Money a également connu un essor remarquable. De 7 459 586 détenteurs de compte mobile au 31 décembre 2016, le nombre est passé à 11 246 401 au 31 mars 2018 soit un taux de pénétration de 44,96%.

Cette forte pénétration offre l'occasion de favoriser l'inclusion financière grâce au développement de services financiers basés sur les technologies.

Trois principaux opérateurs se partagent le marché de la téléphonie mobile et des services financiers numériques en Côte d'Ivoire : Orange (Orange Money, 6 022 275 d'abonnés), MTN (MTN Mobile money, 3 875 470 d'abonnés) et Moov (Flooz, 1 348 656 d'abonnés).

Les comptes de téléphonie mobile sont utilisés pour un large éventail de transactions, y compris le paiement des frais de scolarité², et de plus en plus pour les envois de fonds internationaux.

Par ailleurs, parmi les autres possibilités explorées par les autorités, avec l'appui de la Banque mondiale, figurent les paiements des impôts qui pourraient également être bénéfiques au PME. Certes les produits proposés par les opérateurs de téléphonie mobile ne sont pas directement adressés aux femmes, mais ils sont une opportunité notamment en milieu rural où le taux de bancarisation est très faible. En effet, des expériences d'utilisation des services financiers numériques en milieu rural dans le secteur agricole notamment dans les chaînes de valeurs comme la cacao culture, l'anacarde, le coton, mais également pour les coopératives du vivrier au niveau des femmes ont été des succès et ont permis de favoriser l'inclusion financière.

C'est l'exemple de l'IMF Advance Côte d'Ivoire, du chocolatier Bio Partner Côte d'Ivoire et IFC/Cargill Côte d'Ivoire.

Advans Côte d'Ivoire a développé des partenariats avec des Opérateurs de Réseaux Mobiles MTN et Orange et des exportateurs de cacao (Cargill, Barry Callebaut) pour permettre aux producteurs de cacao de recevoir le paiement de leurs récoltes par le biais d'une combinaison de comptes d'épargne Advans et de comptes MTN Mobile Money. En 2016, le projet a pu inscrire plus de 7000 agriculteurs de 58 coopératives (IFC, Banque Mondiale, 2015).

² Un partenariat Privé-public entre le Ministère de l'Éducation nationale et les trois principaux opérateurs de paiement mobile (Orange, MTN et Moov) pour permettre le paiement des frais d'inscription depuis 2011. En 2015, 99% des paiements des frais d'inscription sont réalisés de manière digitale, dont 94% sont réalisés par argent mobile. D'autres Ministères en Côte d'Ivoire s'intéressent à la digitalisation des paiements via argent mobile.

Bio Partenaire en collaboration avec l'opérateur Orange Côte d'Ivoire, a développé un programme destiné à payer directement aux exploitants de cacao leurs livraisons de fèves de cacao sur des portefeuilles mobiles. Le paiement est effectué par le biais d'une transaction Personne à Personne entre l'agent de Bio Partenaire et l'exploitant. Ce programme aux exploitants de d'épargner davantage, de faire des transferts d'argent et à long terme de devenir bancables.

Quant à la Société Financière Internationale, elle a lancé un programme de numérisation des paiements et de l'épargne de 1 000 exploitants de cacao en collaboration avec Cargill, la Société Ivoirienne de Banques (SIB) et Orange Côte d'Ivoire.

Les exploitants recevaient leur paiement sur leur compte SIB et avaient la possibilité de retirer leur argent dans une banque SIB ou auprès d'un agent Orange Money après le transfert de banque à portefeuille.

De ces expériences, ressortent des fenêtres d'opportunités de pénétration pour les opérateurs de téléphonie mobile, des SFD et des banques, mais également des possibilités de renforcer l'inclusion financière des populations rurales, particulièrement des femmes et des filles.

Par ailleurs, la politique d'incitation à la Digitalisation menée par le Gouvernement est de nature à favoriser l'inclusion financière par la réduction des procédures d'ouverture des comptes bancaires et les autres frais liés à la gestion des comptes.

Ces expériences sont des fenêtres d'opportunités d'inclusion financière globale, aussi bien du milieu rural que du milieu urbain notamment dans le secteur informel et dans d'autres faitières.

Ces expériences de collaboration entre les opérateurs de téléphonie mobile et les SFD, et entre les Opérateurs de téléphonie mobile et les Banques sont à renforcer, car cela a un impact positif sur l'inclusion financière des femmes.

Mais, l'un des principaux obstacles à plus d'utilisation des Services Financier Numérique en milieu rural en général et chez les femmes en particulier, c'est le faible niveau d'éducation. Or, le taux de scolarisation en milieu rural et particulièrement chez les femmes est bas. D'où l'importance de l'éducation financière accrue en milieu rural.

IV-4- Les organismes régionaux

IV-4-1. La Banque Africaine de Développement

La BAD fait de l'inclusion financière l'une de ses priorités stratégiques. Plusieurs initiatives de la BAD, en termes de financement concourent à l'inclusion financière en Afrique et en Côte d'Ivoire. L'absence de données collectées relatives aux différentes interventions de la BAD ne permet de faire une cartographie des interventions à ce niveau. Cependant, l'on peut retenir qu'au plan politique et institutionnel, l'élaboration et la mise en œuvre du Projet de Politique et de Stratégie de Développement du Secteur Financier (PSDSF) 2014-2019 pour accélérer la transformation de l'Afrique par la finance, est une contribution notable à l'inclusion financière en Afrique. Il vise à aider les pays membres régionaux à améliorer l'accès aux services financiers des mal-desservis, à élargir et approfondir les systèmes financiers du continent.

La vision qui sous-tend la politique et la stratégie de développement du secteur financier du Groupe de la Banque (2014-2019) – PSDSF- est celle de l'émergence de systèmes financiers

vigoureux, novateurs, solides et compétitifs au niveau national et régional. Dans cette optique, les systèmes financiers africains tendront à permettre l'accès quasi-universel aux services financiers essentiels à l'horizon 2025, condition déterminante pour une croissance inclusive.

A travers cette politique et stratégie, la BAD vise des systèmes financiers dynamiques, novateurs, solides et compétitifs aux niveaux national et régional. Comme piliers, il s'agit de : (i) Accroître l'accès aux services financiers des populations partiellement non ou insuffisamment desservis et (ii) Élargir et approfondir les systèmes financiers en Afrique.

En dehors de cette stratégie, la BAD appuie des initiatives d'organisations de la société civile et les gouvernements.

V- OBSTACLES ET DEFIS A L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN CÔTE D'IVOIRE

L'analyse du contexte global de la problématique de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire montre que des efforts ont été faits par le politique en vue de faire des PME l'un des moteurs de l'économie et de la résorption du chômage notamment chez les jeunes et les femmes.

Mais, si bon nombre d'obstacles ont été levés, il n'en demeure pas moins que certains subsistent et entravent le développement de l'entrepreneuriat en général et de l'entrepreneuriat féminin en particulier.

V-1- Les obstacles identifiés

V-1-1. Le financement

Même si de plus en plus de fonds sont mis à la disposition des entreprises et des femmes entrepreneures, la question du financement demeure encore l'un des obstacles identifiés dans toutes les études menées sur l'entrepreneuriat féminin. La présente étude corrobore cette réalité.

En effet, les structures/organisations et les femmes entrepreneures interrogées ont indiqué que l'accès au financement constitue une difficulté majeure.

Deux types d'obstacles sont identifiés.

- La difficulté d'accès au financement du fait des conditions, même lorsque les fonds sont disponibles et ;
- L'accès au crédit pour le fonds de roulement, au crédit à long terme etc., au niveau des banques.

Au niveau des fonds, au-delà des facilités accordées (taux de remboursement), les conditions d'obtention des fonds ne sont pas toujours faciles à respecter.

Au niveau des banques, on note :

- Une offre de financement de fonds de roulement limitée. L'offre est essentiellement orientée aux seuls découverts avec une difficulté de mise en œuvre d'escompte et de prêt court terme en l'absence de garantie (Compte DAT > 50% du montant du crédit exigé).
- Un déficit sévère d'offre de financement pour les PME en matière d'investissement avec une activité bancaire concentrée sur le crédit à court terme (~ 80% du portefeuille de crédit des banques), les crédits long terme étant quasi exclusivement pour les

grandes entreprises, l'offre de micro crédit limitée à 2 ans et une absence de fonds PE pour les PME. Les PME ne peuvent donc pas effectuer de dépenses d'investissement. A cela, il faut ajouter des procédures complexes et des garanties exigées qui sont souvent élevées.

- Le coût élevé des crédits (12% à 15%) quand il s'agit des prêts à long terme surtout pour les dépenses d'investissement.

V-1-2. L'accès à l'information

L'information constitue également l'un des problèmes au développement de l'entrepreneuriat féminin.

En effet, bien que le contexte actuel soit relativement favorable à l'entrepreneuriat, les femmes n'ont pas accès à l'information notamment en milieu rural, même lorsqu'elles sont réunies en groupements ou en coopératives. En effet, malgré les réformes menées par le CEPICI pour faciliter la création d'entreprises en 48 heures, l'information est peu relayée et nombreuses sont les femmes notamment en milieu rural qui l'ignorent. Pour celles qui veulent entreprendre également, très peu connaissent toutes les démarches nécessaires pour créer une entreprise ou n'ont pas d'informations sur les organisations ou structures compétentes en la matière. Or, l'information est fondamentale pour qu'un individu soit capable d'identifier une opportunité entrepreneuriale.

Les femmes entrepreneures interrogées ont, par contre, mis l'accent sur l'opacité voire la rétention d'informations notamment en ce qui concerne les marchés publics. En effet, il existe un déficit d'information sur les opportunités liées à l'entrepreneuriat.

V-1-3. L'enregistrement et les procédures et l'octroi de licence

La création du guichet unique du CEPICI a permis de faciliter les procédures de création d'entreprise. Mais, si ces procédures de création d'entreprises ont été réduites et facilitées, il reste qu'au niveau des femmes, certaines conditions ne facilitent pas la création d'entreprise particulièrement pour les femmes rurales.

Il s'agit de la production de :

- la copie du contrat de bail enregistré ou du titre de propriété ou de l'attestation de propriété et de l'extrait d'acte de mariage ou la copie du livret de famille (page relative aux conjoints) en ce qui concerne les personnes physiques et,
- la copie du contrat de bail enregistré ou du titre de propriété ou de l'attestation de propriété et l'exemplaire de la déclaration notariée de souscription, en plus de la justification du capital de 10.000.000 de francs CFA pour les personnes morales.

A cela s'ajoute la concentration des agences du CEPICI à Abidjan. A ce niveau, si certaines étapes de l'enregistrement peuvent se faire en ligne, d'autres part contre nécessitent la présence du demandeur. Aussi, « l'analphabétisme numérique » de bon nombre de femmes notamment en milieu rural et le faible accès aux TIC ne contribuent pas à la motivation des femmes.

V-1-4. La question de l'imposition

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Phoenix, le Ministère en charge des PME a créé le statut de l'entrepreneur en vue de conférer un certain nombre d'avantages aux entrepreneurs. En effet, ce statut permet d'alléger la fiscalité des nouveaux entrepreneurs.

La création de ce statut relève effectivement que la question de l'imposition constitue une difficulté de plus pour l'entrepreneuriat en général et pour l'entrepreneuriat féminin en particulier.

En effet, les entretiens ont révélé que les impôts ne facilitent pas le développement des entreprises. On note un certain harcèlement des services des impôts sur les entreprises même celles nouvellement créées. Comme le souligne une entrepreneure, « *tu n'as pas commencé à mettre ta société en place, on commence à te faire payer les impôts.* ».

Par ailleurs, les femmes entrepreneures indiquent ne « *rien comprendre* » dans le mode de calcul de l'imposition.

V-1-5. L'accès à la terre et à la propriété

En dépit des campagnes de sensibilisation, les pesanteurs socioculturelles sont encore enracinées dans le dispositif comportemental des populations. Et, associées aux attitudes sociétales et les normes sociales, elles empêchent les femmes d'envisager la création d'entreprise, toutes choses qui confinent de nombreuses femmes à se limiter aux très petites entreprises ou à opérer dans l'économie informelle.

L'une des barrières culturelles les plus visibles c'est l'accès à la terre et à la propriété

En effet, les données relatives à l'emploi ont montré que les femmes sont fortement représentées au niveau du secteur agricole occupant plus de la population active agricole.

Certes la loi n°98 – 750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural (article 1), stipule que toute personne physique ivoirienne est admise à être propriétaire terrien, mais l'accès à la terre est encore difficile pour les femmes.

Elles accèdent généralement à la terre par le système du droit coutumier, qui exclut la possibilité pour elles de pratiquer les cultures pérennes sur les terres qui leur sont cédées.

Par ailleurs, les femmes, individuellement ou en groupe louent de plus en plus des lopins de terres pour les cultures vivrières.

Or, l'accès au crédit bancaire est lié à la possession de titre de propriété sur la terre, ce que les femmes n'ont pas en général sauf celles qui ont les moyens d'acheter des terres, ce qui contraint la majorité des femmes en milieu rural d'exercer dans « l'informel » et de pouvoir bénéficier que de microcrédits.

V-1-6. Le faible niveau d'instruction et analphabétisme des femmes

Les données relatives à l'éducation montre que les femmes sont moins éduquées que les hommes et présentent un niveau d'analphabétisme plus élevé que celui des hommes (63% contre 37 %). Cette réalité est encore plus forte en milieu rural.

Le faible niveau d'instruction associé à l'analphabétisme réduit l'accès des femmes à certains services et offres de services. En effet, la gestion d'une micro-entreprise nécessite des connaissances, la compréhension et la maîtrise d'un certain nombre d'outils, ce qui est le plus souvent une contrainte supplémentaire pour les femmes analphabètes, notamment en milieu rural. La tenue de la comptabilité, la gestion des obligations administratives et fiscales sont autant d'actes contraignants.

V-2- Les défis

V-2-1. L'éducation et la culture de l'entrepreneuriat

Dans le souci de développer et d'inculquer aux ivoiriens la culture de l'entrepreneuriat, les autorités ont pris des initiatives parmi lesquelles l'on peut citer (i) la Compétition de Business plan de Technoserve en 2010 et 2011 – « Un projet des emplois j'y crois », (ii) la CGECI academy, (iii) le Prix de l'excellence dans le cadre de la Journée nationale de l'excellence, (v) Les Mardis de l'entrepreneuriat et le programme « Ecole et entrepreneuriat », etc.

D'autres initiatives telles que celle de l'opérateur de téléphonie mobile Orange (Prix Orange de l'entrepreneuriat social) peuvent être citées.

Ces initiatives révèlent l'importance de la culture d'entreprise comme point de départ du démarrage de tout projet.

En effet, nombreuses sont les femmes qui décident ou veulent entreprendre sans culture entrepreneuriale. Or, la stimulation de la culture entrepreneuriale à travers les initiatives énumérées ci-dessus pourrait constituer la base pour générer des femmes entrepreneures et des entreprises.

D'où l'impérative nécessité de développer et de renforcer la culture de l'entrepreneuriat au niveau des femmes, gage du développement et de la durabilité des entreprises gérées par les femmes.

V-2-2. La formation

L'une des faiblesses des PME en général et des femmes entrepreneures en particulier c'est le manque de formation malgré l'offre de formation non négligeable proposée par les structures et organisations. En effet, les constats de terrain ont permis de révéler le manque de formation des femmes pratiquement dans tous les domaines de l'entrepreneuriat.

Une femme entrepreneure bien formée est capable d'apprécier et de relever les défis auxquels son entreprise fait face, inscrivant ainsi l'entreprise dans la durabilité.

V-2-3. Le financement et l'accès au crédit

L'une des plus grandes problématiques de l'entrepreneuriat féminin, c'est le financement. La question centrale est quel mécanisme de financement harmonieux pour les entreprises dirigées par les femmes ?

Cette question est d'autant plus importante que le financement de l'entrepreneuriat féminin touche tous les secteurs d'activités et tous les segments de l'économie nationale. Car, les PME en général et les entreprises dirigées par des femmes en particulier, connaissent des difficultés

d'accès au financement, lesquelles difficultés impactent sur le développement de l'entrepreneuriat.

L'accès au crédit est d'autant plus important que sa facilitation à des taux préférentiels contribuerait à engager plus de femmes à entreprendre. En effet, la mise en place d'un mécanisme ouvert, souple et inclusif d'accès au crédit pourrait élargir le portefeuille clients des banques tout en assurant l'inclusion financière des femmes entrepreneures.

CONCLUSION

La présente étude sur l'analyse du contexte, des politiques et actions en rapport avec l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire a permis (i) de faire l'état des lieux des politiques et stratégies nationales en rapport avec l'autonomisation des femmes, l'inclusion financière et l'entrepreneuriat en général et de l'entrepreneuriat féminin en particulier, (ii) d'apprécier les conditions et l'accessibilité des femmes aux produits et services financiers ainsi qu'au marché, (iii) d'établir une cartographie des acteurs clés de l'inclusion financière et de l'entrepreneuriat féminin et., (iv) d'identifier les défis et obstacles liés à l'entrepreneuriat féminin.

Au terme des analyses, nous retenons que :

1. La Côte d'Ivoire a fait de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de l'entrepreneuriat et de l'inclusion financière des priorités de développement en les inscrivant dans le PND 2016-2020, mais également en renforçant ou en améliorant les cadres politiques, institutionnels et les textes de lois dans ces domaines. Le dernier document de stratégie nationale d'inclusion financière et la création de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière et de l'Agence Côte d'Ivoire PME en sont la manifestation de cette volonté du Gouvernement.
2. La volonté du Gouvernement de faire de l'entrepreneuriat le moteur du développement s'est également manifesté par l'amélioration du climat des affaires et la création du Guichet Unique du CEPICI pour faciliter la création d'entreprises. Même si les procédures ont été facilitées et les délais raccourcis, il n'en demeure pas moins que certains documents administratifs ne facilitent pas la création par les femmes d'entreprises.
3. Plusieurs organisations et structures ont été créées, des programmes et projets ont été élaborés et des fonds ont été mis à la disposition des femmes entrepreneures et des femmes entrepreneuses. Malgré ces opportunités, les femmes peinent à accéder à l'information et au financement. Sur ce dernier point, l'accès au financement est encore problématique du fait des conditionnalités des structures bancaires et financières, ce qui ne favorise pas l'inclusion financière. Cependant, la mise à disposition de fonds en faveur des femmes à travers le FAFCI, le Fonds BACI et le Fonds National Femmes et Développement, est une opportunité pour les femmes vulnérables, exclues et en milieu rural d'entreprendre à travers les AGR.
4. Mais, le développement de l'entrepreneuriat féminin est encore entravé par un certain nombre de contraintes dont pesanteurs socioculturelles, le faible niveau d'instruction des femmes, le déficit de formation en entrepreneuriat, le faible niveau de culture entrepreneuriale et l'accès limité de ces dernières aux informations relatives aux activités entrepreneuriales.
5. Relativement aux buts et objectifs finalisés du plaidoyer, des avancées significatives ont été observées.
 - Une nouvelle stratégie nationale sur l'inclusion financière (2019-2024) a été élaborée et a la particularité de prendre en compte toutes les cibles de la présente étude à savoir les populations vulnérables et exclues notamment les femmes, les jeunes et les populations vivant dans les zones rurales et péri-urbaines ainsi que les Micro et Petites et Moyennes Entreprises.

- Le potentiel des AVEC a été développé et Care International est entrain de signer un protocole d'accord avec Ecobank pour le financement des activités des AVEC.

.

RECOMMANDATIONS

Des constats faits sur l'environnement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire et au regard de l'enjeu de la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer en faveur de l'entrepreneuriat féminin, les recommandations suivantes sont formulées et des axes de collaborations sont proposés.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des recommandations.

Tableau 23: Synthèse des recommandations et des axes de collaboration

Entité/Organisme/ Structure	Actions/services	Bénéficiaires	Types de collaboration avec CARE	Porte d'entrée et contact
CARE Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le partenariat avec ECOBANK pour la mise à disposition des fonds au profit des AVEC - Etablir des collaborations/partenariats avec les associations des professionnelles des banques et SFD en vue d'un "linkage" et de faciliter l'accès au financement et au crédit des femmes entrepreneures et des AVEC - Impliquer davantage les autorités administratives en vue de faciliter la formalisation des AVEC en gestation - Etablir des partenariats avec autorités locales (Conseil régionaux et Municipalités) pour la prise en compte du financement de l'entrepreneuriat féminin dans leur plan de développement local - Mettre en place un cadre d'échanges avec les structures étatiques en charge de l'entrepreneuriat féminin en vue du plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs étatiques - Les acteurs du secteur privé - Les collectivités territoriales - les AVEC - les femmes entrepreneures 	-	-

<p>Ministère de la Famille et de Femme et de l'Enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication sur les fonds disponibles mis à la disposition des femmes dans le cadre du FNFD - Contribuer à la vulgarisation des textes de lois sur le genre et l'égalité des sexes - Mutualiser les données pour la création d'une base de données des femmes entrepreneures 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes en général et les femmes entrepreneures en particulier - Les Ministères sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la vulgarisation des textes de lois, - Mise place d'une plateforme collaborative pour le renforcement des capacités des femmes en AGR - Institutionnalisation des AVEC 	<p>La Directrice Générale de la Famille et la Directrice de l'Autonomisation de la Femme</p>
<p>Ministère de l'Economie et des finances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'entreprenariat féminin dans toutes les politiques, les plans, les stratégies et textes de lois relatives aux PME et à l'inclusion financière - Veiller à l'application effective de la SNIF 2019-2024 - Veiller à l'application effective de stratégie nationale de la promotion des PME et du décret portant sur l'accès au marché public - Mutualiser les données pour la création d'une base de données des femmes entrepreneures 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Ministères sectoriels - L'APBEF-CI - L'APSPD - Le secteur privé - Les femmes entrepreneures 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour l'application effective de la SNIF 2019-2020 - Plaidoyer pour un quota pour les femmes entrepreneures dans l'octroi de marchés publics - Partage de données pour la constitution de la base de données - Institutionnalisation des AVEC 	<p>Le Directeur Général de l'Economie/Le Directeur de la Réglementation et de la surveillance des SFD</p>
<p>Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes/Agence Emploi Jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la visibilité de l'AEJ par le déploiement des points services emploi jeunes - Renforcer la communication autour des activités de l'AEJ en vue d'intéresser le maximum de jeunes 	<p>Les jeunes en général et les jeunes filles/femmes en particulier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise place d'une plateforme collaborative pour le renforcement des capacités des jeunes filles/femmes notamment dans le cadre du 	<p>Le Directeur du Partenariat et du financement</p>

			<p>développement des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études et de projets porteurs (niches spécifiques) - Financement conjoint de projets de femmes - Appui à la cartographie des opportunités dans les zones d'intervention de l'AEJ et de CARE Côte d'Ivoire 	
Ministère du Commerce, de l'industrie et de la promotion des PME	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de communication pour plus d'informations sur l'existence du Fonds BACI et surtout sur les conditions d'octroi de ce fonds - Mettre régulièrement à la disposition des femmes entrepreneures et des AVEC, à travers l'OCPV, des informations sur le marché - Mutualiser les données pour la création d'une base de données des femmes entrepreneures 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Ministères sectoriels - L'APBEF-CI - L'APSPD - Le secteur privé - Les femmes entrepreneures - Les AVEC/Coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage de données pour la constitution de la base de données - Mise à disposition régulière par l'OCPV d'informations sur marché aux femmes entrepreneures et aux AVEC 	Le Directeur Général des PME
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à travers la Direction des OPA, à la formalisation des AVEC "agricoles" 	<ul style="list-style-type: none"> - Les AVEC/Coopératives - Les femmes entrepreneures 	Renforcement des capacités des AVEC et des femmes entrepreneures par les chargés des OPA des Directions régionales de l'Agriculture	Le Directeur Général du Développement Rural et de la Maîtrise de l'eau dans le domaine agricole

<p>Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la politique de gratuité de l'école avec un accent sur les filles et poursuivre la Promotion de l'éducation des filles - Poursuivre la politique d'alphabétisation des femmes par le renforcement des capacités du Service Autonome d'Alphabétisation et des centres d'alphabétisation - Mettre en adéquation la formation et le marché du travail - Revisiter les curricula et les outils de formation des centres techniques de formation pour les adapter à la réalité du monde du travail et surtout à la technologie et à l'innovation - Intégrer la culture de l'entrepreneuriat dans les curricula de formation au niveau de l'enseignement technique et professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes en général - Les femmes membres des AVEC/Coopératives - Les femmes entrepreneures - Les jeunes et les primo demandeurs 	<p>Mise en place d'un pool de femmes membres des AVEC sans niveau d'instruction ou faible pour leur alphabétisation fonctionnelle dans les centres d'alphabétisation</p>	<p>Le Directeur du Service Autonome de l'Alphabétisation Le Directeur Général de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle</p>
<p>FIPME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la ré-organisation des faitières et le processus de formalisation des activités des femmes entrepreneures, - Poursuivre la Caravane 100 000 femmes en entrepreneuriat, - Mutualiser les données pour la création d'une base de données des femmes entrepreneures - Renforcer les capacités des femmes entrepreneures en matière de gestion, de structuration d'entreprises, 	<ul style="list-style-type: none"> - L'APBEF-CI - L'APSPD - Le secteur privé - Les femmes entrepreneures 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des femmes entrepreneures notamment dans les régions, - Appui au recensement des femmes entrepreneures notamment dans les régions 	<p>Le Directeur Exécutif de la FIPME</p>

	d'éducation financière et de montage de projet			
CGECI	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer des capacités des femmes entrepreneures en matière de gestion, de structuration d'entreprises, d'éducation financière et de montage de projet - Poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat féminin 	Les femmes entrepreneures	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des femmes entrepreneures - Partage d'information et de données 	La Commission Développement des PME et Financement
CEPICI	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des guichets au niveau régional pour rapprocher les usagers des services - Revisiter les conditions de création d'entreprise relatives (i) à la copie du contrat de bail enregistré ou du titre de propriété ou de l'attestation de propriété et (ii) à l'extrait d'acte de mariage ou la copie du livret de famille 	Les femmes entrepreneures	Partage d'informations et de données	Le Directeur Général du CEPICI
APBEF-CI	Contribuer à alléger les procédures et réduire les garanties de l'accès au financement et au crédit	Les femmes entrepreneures	Mutualisation des risques en vue du financement des femmes entrepreneures	Le Président de l'APBEF-CI
APSFD	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication sur les fonds disponibles mis à la disposition des femmes et des jeunes dans le cadre des partenariats (FAFCI, Fonds d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle et à l'Emploi des Jeunes et le FNFD) - Revisiter les conditions d'octroi et de remboursement des prêts, - Renforcer les capacités des femmes 	Les femmes en général et les femmes entrepreneures en particulier	Appui au financement et à l'octroi de crédit aux AVEC/Groupements	Le Directeur Exécutif de l'APSFD-CI

	entrepreneures en matière de gestion, de structuration d'entreprises, d'éducation financière et de montage de projet			
Les Conseils régionaux/Municipalités	Intégrer le financement de l'entrepreneuriat féminin dans les plans locaux de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Les AVEC - Les femmes entrepreneures 	Appui au financement des activités des femmes	Les Présidents des Conseils régionaux
Les autorités administratives	Contribuer à faciliter l'obtention des documents administratifs, notamment les récépissés définitifs et les agréments	Les AVEC	Appui à la structuration et à la formalisation des AVEC	Les Secrétaires généraux de Préfecture



H&M FOUNDATION

**CONTEXTE ET ANALYSE DE
POLITIQUE, ACTION & STRATEGIE
DE PLAIDOYER POUR LE
PROGRAMME « FEMMES EN
ENTREPRISE »**

ANNEXES DU RAPPORT FINAL

Dr DOUMBIA Mohamed

MAI 2019

Adresse : 10 BP 2830, Abidjan 10, Côte d'Ivoire

Mobiles : (+225) 07 89 15 38/ 05 98 38 34

ANNEXES

ANNEXE II : LISTE DES TABLEAUX ANNEXES

Tableau 1 : Synthèse des politiques et programmes en faveur des femmes et des filles depuis 2009

Secteur	Mesures	Politiques/Programmes/Projets
Economie et réduction de la pauvreté	Adoption et application des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA, 2012-2015) ; - Le Plan d'opérationnalisation de la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2014-2016), - La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS, 2013-2016) ; - Le Programme National de Développement Communautaire (PNDC, 2013 – 2017) - Le Projet de promotion, de protection et d'autonomisation économique de la femme en milieu rural (février 2014). - Le Plan National de Développement 2012-2015 - Le Plan National de Développement 2016 -2020 - Elaboration n cours de la Stratégie Nationale de l'Autonomisation des femmes
	Révision de la législation et des pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources	Adoption des mesures d'application de la loi sur le foncier en vue de garantir l'accès durable de tous et de toutes à la terre et à la propriété foncière en 2012
	Ouverture aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institution de crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet " Assistance et de réinsertion sociale des femmes victimes de violences en situation de conflit en Côte d'Ivoire ", réalisé de 2008 à 2012 avec l'appui de la BAD et du système des Nations Unies a permis d'apporter une assistance économique aux femmes déplacées de guerre et de réaliser des activités génératrices de revenus (AGR) au bénéfice de plus de 183 groupements féminins. - Le «Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD 2009-2013» lancé par le Ministère du Plan et du Développement, avec l'appui du PNUD a permis de prendre en compte plus de 120 groupements d'environ 5000 membres dont plus de 85% sont des femmes. - Le Projet de Reconstruction Post-Conflit et de Développement Communautaire dans le District des Montagnes (PRPC -DC/DM) financé par la Banque Islamique de Développement. d'un coût global de 17 502 130 775 FCFA. Ce projet a financé des Activités Génératrices de Revenus en faveur des groupements de femmes, de jeunes et des personnes handicapées par le biais des microcrédits.
Education et formation	Assurer un accès égal à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - L'Adoption du plan stratégique de l'éducation de la fille en Côte d'Ivoire depuis 2007 et l'alignement de l'Etat de Côte d'Ivoire à l'initiative des Nations Unies pour l'Education des Filles (UNGEI). L'Arrêté interministériel n°0066 du 02 août 2011 portant création du Réseau national pour la Promotion de l'Education des Filles UNGEI -CI a permis de nommer les membres de ce

		<p>réseau composé d'une cinquantaine de personnes issues des ministères techniques, des ONG nationales et internationales et des Agences du Système des Nations Unies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Intensification de la politique de gratuité de l'école qui vise à donner la chance à tous les enfants avec un accent en direction des filles, de fréquenter l'école en réduisant les frais d'écolage supportés par les ménages
	Elimination de l'analphabétisme féminin	<ul style="list-style-type: none"> - La création du Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) par décret no 96 -229 du 13 mars 1996 au sein du Ministère de l'Education Nationale suite à la loi de 1996 structurant l'enseignement et portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et le renforcement de ses capacités opérationnelles en 2012
	Lancement des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et aux autres problèmes de la santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration en 2006 d'un Plan Stratégique National de lutte contre l'infection au VIH, le SIDA et les IST (PSN) pour la période 2006 -2015. - La gratuité des ARV pour toutes les personnes éligibles ainsi que le bilan pré thérapeutique initial, notamment les femmes en grossesse - Le Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/Sida (PNOEV), a permis, de 2004 à 2009, à plus de 76 831 orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/Sida (OEV), dont 49 % de filles, de bénéficier, à travers les familles d'accueil, d'un soutien économique. - Adoption du projet de loi portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH/SIDA a été adopté le 05 Août 2013 en Conseil des Ministres.
Justice	Renforcement des mesures juridiques et judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - la révision en 2012 de la loi sur le mariage modifiant le code de la famille - L'adoption de la politique nationale de la justice adoptée en juillet 2013 et la révision des procédures judiciaires et du Code des personnes et de la famille pour créer les conditions de facilitation de l'accès équitable des hommes et des femmes à la justice.
Violences Basées sur le Genre	Prises de mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer les violences à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - La Feuille de route de mise en œuvre de la CEDEF (2013) - La Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (2013)

Tableau 1 : Contraintes au développement des PME




CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DES PME	PRISE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE
Au plan macro-économique	
i/ La Côte d'Ivoire ne dispose pas d'une stratégie globale et holistique d'appui au développement des PME et les entreprises souffrent d'un manque d'appui cohérent et conséquent de la part de l'Etat (cf. Diagnostic de la Boîte à outils en faveur des PME)	Stratégie de développement des PME mise en forme dans une loi d'orientation pour les PM
ii/ L'environnement des affaires reste encore peu favorable pour les PME et l'adaptation du cadre juridique et réglementaire reste limitée en faveur des PME. Les problématiques du Doing Business (complexité des démarches administratives considérées comme des « tracasseries »), la corruption (dont sont victimes les PME non seulement de la part des agents du public mais aussi du privé), freinent le développement des entreprises, et empêchent la mise en place d'un processus de formalisation et de modernisation	Pilier 3 : Amélioration de l'environnement des affaires PME
iii/ Des coûts des facteurs élevés pèsent sur les entreprises et en particulier sur les PME et affectent tout particulièrement les secteurs orientés vers l'exportation, ou confrontés directement aux importations (notamment le secteur manufacturier local)	
Au plan méso-économique	
iv/ Une faiblesse des organisations sectorielles et professionnelles	Axe transversal B : Renforcement des organisations et fédérations professionnelles
v/ Une insuffisante concertation entre les PME et le Secteur Public	
vi/ Un « jeu collectif » limité pour le développement de clusters (grappes) performants	
Au plan micro-économique	
vii/ Un accès au financement limité (dettes, fonds propres, garantie, etc.) pour financer la création, le développement et la modernisation	Pilier 1 : Amélioration de l'accès au financement et aux marchés
viii/ Un accès aux marchés publics et privés (sous-traitance pour les grandes entreprises) difficile, qui constituent pourtant la meilleure source d'autofinancement. Les PME souhaitent également pouvoir compter sur un paiement dans les délais (90 jours maximum), afin notamment de pouvoir avoir recours au crédit, au pré-financement, etc. Le non-paiement de la dette intérieure par l'Etat constitue à ce titre un point crucial pour permettre une dynamique d'investissement	
ix/ Un déficit de capacité managériale des chefs d'entreprises qui dans leur grande majorité n'ont pas les savoirs de base pour la gestion d'entreprise moderne (comptabilité, gestion, finance)	Pilier 2 : Renforcement des capacités techniques et managériales
x/Une grande difficulté à trouver des ressources humaines formées, aux capacités techniques solides et aptes à occuper un poste de travail dans une PME structurée et moderne	
xi/Une culture de l'entrepreneuriat encore peu développée et insuffisamment	Pilier 4 : Développement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation

valorisée et des efforts en innovation n'ayant pas encore porté leurs fruits	
FAIBLESSE DE LA BOITE A OUTIL A DESTINATION DES PME	PRISE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE
i/ Le budget limité alloué en faveur des PME ne permet pas de déployer un programme d'ampleur touchant un grand nombre de PME d'autant que ce budget ne provient pas nécessairement de ressources pérennes, propres au budget national	Axe transversal 3 : Signature de partenariats avec les bailleurs publics, privés et des acteurs d'excellence
ii/ Les initiatives en faveur des PME, souffrent d'une absence de coordination (entre ministères, entre entités chargées des PME), en l'absence d'une entité chargée d'assurer le pilotage	Axe transversal 1 : Réorganisation et rationalisation institutionnelles par la création d'une agence PME, opérateur-pivot en matière de soutien aux PME
iii/ La boîte à outils en faveur des PME reste limitée (nombre et ampleur des mesures spécifiques) par rapport à d'autres pays, notamment en ce qui concerne les problématiques de l'accès au financement et l'assistance technique et managériale, pourtant 2 problématiques clés au vu du diagnostic	
iv/ Les PME méconnaissent la boîte à outils mise à leur disposition et considèrent les dispositifs comme étant difficiles d'accès	
viii/ La Côte d'Ivoire ne dispose pas d'outil de suivi du tissu des PME(absence de statistiques fiables) ni de dispositif de suivi des actions menées en faveur de celles-ci	
ix/ Une méconnaissance du monde des PME de la part de l'Etat et des administrations	

Tableau 3 : Les axes d'intervention de l'Agence Emploi Jeunes

Axe d'intervention	Spécificité de l'intervention	Domaine d'intervention
Emploi salarié	Primo demandeur d'emploi	Programme d'aide à l'emploi
		Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) : Volet mise en stage
		Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) : Volet mise en stage
	Offre de service	Offre directe d'emploi
		Accompagnement des demandeurs d'emploi
		Allocations chômage
Auto-emploi	Financement de projet	Programmes et projets d'auto emploi Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)
Développement de compétences	Formation Complémentaire Qualifiante (FCG)	
	Les formations en accompagnement	
	Les formations des jeunes entrepreneurs	
	L'opération spéciale : une formation, mon passeport pour l'emploi	
	Apprentissage et chantier école	
	Programme National de Stage jeune (PNSJ)	
Programmes spécifiques	PARCI	
	Programme Spécial de Promotion de l'Emploi des Jeunes en Situation de Handicap (PSPSH)	
	Programme National d'Insertion Socio-économique et d'Autonomisation de la Jeune Femme (PNISEAJF)	
	C2D-AGR	
	Projet d'Appui au Traitement Economique du Chômage (PATEC)	
	Programme d'Insertion des Jeunes dans l'Agri-business « Enable Youth »	
	Programme " Incubatiouon" à l'endroit d'entreprise de type Start Up	
	Programme d'Insertion des Jeunes dans l'Aviculture	

Tableau 4 : Conditions d'éligibilité au FAFCI de la COOPEC

LA CIBLE ET LES CONDITIONS			
NATIONALITE	Ivoirienne	Ivoirienne	Ivoirienne
STATUT	Majeur (21 ans révolus)	Majeur (21 ans révolus)	Majeurs (21 ans révolus)
TYPE DE PROJET FINANCE	Activité génératrice de revenus	Activité génératrice de revenus	Activité génératrice de revenus
SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITE	Zone d'intervention de la COOPEC	Zone d'intervention de la COOPEC	Zone d'intervention de la COOPEC
ACTEURS	Pratiquer soi-même l'activité	Pratiquer soi-même l'activité	Le groupement pratique l'activité
FORMATIONS	Suivre toutes les formations dans le cadre du projet	Suivre toutes les formations dans le cadre du projet	Suivre toutes les formations dans le cadre du projet
LES PRODUITS	<ul style="list-style-type: none"> • Durée 3 et 6 mois • Montant 30 000 à 200 000 FCFA • Taux 1% par mois • Remboursement chaque mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée 4 et 12 mois • Montant 200 000 à 500 000 FCFA • Taux 1% par mois • Remboursement chaque mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée 4 et 12 mois • Montant 500 000 à 1 000 000 FCFA • Taux 1% par mois • Remboursement chaque mois
AUTRES CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun frais de dossier • Aucune assurance • Epargne à constituer sur chaque remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun frais de dossier • Aucune assurance • Epargne à constituer sur chaque remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun frais de dossier • Aucune assurance • Epargne à constituer sur chaque remboursement

ANNEXE II : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

GUIDES D'ENTRETIENS



**CONTEXTE ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION & STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISE »**

GUIDE D'ENTRETIEN EN FOCUS GROUP DISCUSSION

GROUPEMENTS DES FEMMES

IDENTIFICATION DU GROUPEMENT

Dénomination du groupement.....

Localité.....

Contact Responsable.....

Date :

I. CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

1. Comment votre groupement a été formé ? Sur quelle base ?
2. Qui sont les membres et comment ont-ils été sélectionnés ?
3. Quelle était votre situation administrative et juridique avant le projet et quelle est votre situation actuelle ?
4. Quelles sont les activités du groupement ?

II. PERTINENCE DU PROJET

1. Pensez-vous que le projet est le bienvenu ? Justifiez vos réponses.
2. Pensez-vous que le projet répond aux besoins de votre groupement ? à ceux des femmes de la région ? Justifiez vos réponses

III. RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Les membres de votre groupement ont-ils reçu des formations ?
2. Combien de formation ont-ils reçus et combien de personnes ont participé à ces formations ?
3. Sur quoi ont porté ces formations ?

IV. EFFICACITE DU PROJET

1. Qu'avez-vous retenu des formations que vous avez reçues ?
2. Quelles sont les activités que vous avez prévues dans le projet ?
3. Est-ce le projet a permis de changer votre vie ?
 - Si oui, qu'est ce qui a changé concrètement, donner des exemples.
 - Si non, pourquoi ?

V. IMPACT DU PROJET

Sur les groupements

1. Quel effet le projet a eu sur la situation de votre groupement ? (Organisation, statut et règlements, fonctionnement, activité...)

Sur les femmes

1. Est-ce que les soutiens dont vous avez bénéficié (Formations, sensibilisation, AGR etc.) vous ont permis d'être autonome ? Est-ce que le revenu de vos foyers ont-été améliorés ? Justifiez vos réponses
2. Les actions du projet ont –elles eu un impact sur votre quotidien ? celui de la communauté ? Justifiez vos réponses
3. Est-ce que les actions du projet ont changé votre statut social et ont facilité votre acceptation dans la communauté ? Justifiez vos réponses
4. Avez-vous constaté une amélioration de la prise en compte de votre point de vue au niveau des décisions dans vos foyers, votre communauté et par les autorités locales ? Justifiez vos réponses

Sur les activités

1. Pensez-vous que les actions du projet ont permis d'augmenter le nombre de femmes qui exercent une AGR ? Justifiez vos réponses
2. Pensez-vous que les actions du projet ont permis d'augmenter votre volume d'affaires ? Justifiez vos réponses
3. Pensez-vous que les actions du projet ont permis de faire émerger des femmes modèles, des femmes entrepreneures modèles capables d'influencer et de motiver les autres femmes ? Justifiez vos réponses et donnez des exemples.
4. Pensez-vous que le projet vous a permis de disposer d'un réseau d'affaires qui vous offre des débouchés économiques ?

Sur la disponibilité de forums et de plateformes

1. Les femmes participent telles aux activités communautaires ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?
2. Les femmes sont-elles invitées aux réunions de prise de décisions communautaires ? Ont-elles le droit de s'exprimer ? Leurs avis sont-ils pris en compte ? Expliquez
3. Y a-t-il des femmes dans la chefferie/ notabilités ? Expliquez
4. Existe-il des espaces communautaires de dialogue pour les femmes ? Expliquez
5. Pensez-vous que les femmes sont motivées à entreprendre ? Justifiez vos réponses
6. Quelles sont les entraves selon vous à l'entrepreneuriat des femmes ? Expliquez.

VI. DURABILITE DES RESULTATS, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

1. Des stratégies de pérennisation des acquis ont-elles été développées par Care International pour vous permettre de continuer vos activités après leur départ ? Si oui, lesquelles ?
2. Que pensez-vous de ces stratégies ?
3. Ces stratégies sont-elles susceptibles de perdurer après la fin du projet ? Justifiez vos réponses
4. Comment voyez l'avenir du groupement après la fin du projet ?
5. Les bénéficiaires du projet sont-ils susceptibles de perdurer après la fin du projet ?

6. Quelles sont les stratégies de pérennisation des acquis que vous-mêmes vous avez développées pour survivre au projet ?
7. Selon vous, quelles ont été les forces et les faiblesses du projet ? Justifiez votre réponse
8. Avec les résultats du projet, pensez-vous que ce projet peut être repris dans d'autres régions avec d'autres groupements ? Justifiez votre réponse.
9. Quelles sont les leçons que vous tirez du projet ?
10. Quelles suggestions/Recommandations pouvez-vous faire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



.....

**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN – AGENCE EMPLOI JEUNES

IDENTIFICATION DU REpondANT

Nom et Prénoms.....

Fonction.....

Contact

Date :

I. PRESENTATION DE L'AGENCE

1. Date de création et missions de l'Agence Emploi Jeunes ?
2. Quelles sont les différents programmes/initiatives d'insertion des jeunes
3. Quelles sont les mécanismes de mise en entrepreneuriat des jeunes ?
4. Dans les différents programmes, indiquez le nombre de femmes et de filles

II. CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

1. Quel sont les cadres juridiques, politiques et administratifs qui encadrent la création d'entreprise en général et de l'emploi des jeunes en particulier en Côte d'Ivoire? (Documents et références si possible)
2. Indiquez les efforts faits pour améliorer l'environnement de la création d'entreprises en particulier (Documents et références si possible)
3. Ces cadres juridiques, politiques et administratifs sont-ils favorables aux femmes et aux filles ? (Justifiez votre réponse)
4. Quelles sont les conditions de création d'une entreprise au niveau de votre agence ?
5. Ces conditions sont-elles favorables aux femmes (Justifiez votre réponse)
6. Depuis la création de l'Agence Emploi, combien d'entreprises ont été créées par les jeunes en général et par les femmes et les filles en particulier?
7. Depuis la création de l'Agence Emploi, combien d'emplois ont été créés pour les jeunes en général et pour les femmes et les filles en particulier?
8. Comment jugez-vous proportion de femmes et de filles insérées et de femmes et filles entrepreneures ?

III. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles à l'emploi des jeunes en général et des femmes et des filles en particulier ? (Justifiez votre réponse)
2. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)

3. Quels sont les défis liés à l’insertion et à l’entrepreneuriat des femmes et des filles en Côte d’Ivoire ?
4. Quels sont les actions que mène/initie l’Agnec Emploi Jeunes pour faire la promotion de l’entrepreneuriat féminin en Côte d’Ivoire ?
5. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l’entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d’Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



.....

**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN - APSFD

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et Prénoms.....
Service.....
Fonction.....
Contact

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

I- PRESENTATION

1. Pouvez-vous nous présenter votre structure ? (Dénomination, date de création, organisation, fonctionnement...)

II. CONDITIONS ET ACCESSIBILITE AUX SERVICES FINANCIERS

1. Quels sont les cadres politiques, juridiques et administratifs en matière d'inclusion financière des femmes et des filles en Côte d'Ivoire ? (Documentation si possible)
2. Ces cadres permettent-ils une réelle inclusion financière des femmes ? (Justifiez votre réponse)
3. Quels sont les cadres politiques, juridiques et administratifs en matière d'entrepreneuriat féminin inclusion en Côte d'Ivoire ? (Documentation si possible)
4. Ces cadres permettent-ils l'émergence d'un véritable entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
5. Existe-t-il des programmes de financement générique pour femmes ? Si oui, les femmes entrepreneures participent-elles à ces programmes ? (Justifiez votre réponse)
6. Existe-t-il des programmes de financements spécifiques destinés aux entreprises appartenant à des femmes ? Si oui, expliquez.
7. Au niveau de votre association, existe-t-il des programmes spécifiques de financement des femmes entrepreneures ? Si oui, expliquez (y compris les liens financiers établis en vue de faciliter la création d'entreprise de femmes)
8. Au niveau de votre association, quelles sont les conditions d'octroi de crédits aux femmes entrepreneures ?
9. Combien de projets de femmes avez-vous financé et quels sont les conditions de remboursement ?

10. Quels sont les services que vous offrez aux femmes en général et aux femmes entrepreneures en particulier?
11. Comment jugez-vous la situation/proportion de femmes entrepreneures en Côte d'Ivoire ?

III. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
2. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat des femmes ?
3. Quels sont les actions que mène/initie l'ASFD pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la région et en Côte d'Ivoire ?
4. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'inclusion financière des femmes en général et l'entrepreneuriat féminin en particulier deviennent une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



**CONTEXTE ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION & STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISE »**

GUIDE D'ENTRETIEN- AUTORITES ADMINISTRATIVES

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et prénoms.....

Fonction.....

Contact.....

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

**I. CONDITIONS ET ACCESSIBILITE AUX PRODUITS ET SERVICES
FINANCIERS**

1. Est-ce qu'il existe dans votre région, des institutions/organismes (Banque, Microcrédits, autres) qui financent les PME? Si oui, lesquelles ?
2. Ces institutions/structures/organismes financent-elles les femmes ? (Justifiez votre réponse)
3. Si oui, votre AVEC bénéficie ou a-t-elle bénéficié d'un financement (Expliquez). Si oui, de quelle structure ? Expliquez les processus d'acquisition du financement.

II. CONDITIONS DU MARCHE

1. Est-ce qu'il existe des structures de l'Etat dans la région qui permettent aux femmes de vendre leurs produits en dehors de la Côte d'Ivoire ?
2. Est-ce qu'il existe des structure de l'Etat dans la région achètent les produits des femmes ?
3. Quelles sont les chaînes d'approvisionnement et les liens qui intègrent les entreprises appartenant à des femmes ?
4. Existe-t-il des Services de développement commercial (SDC) dans la région ?
5. Si oui, les femmes ont-elles accès ? (Justifiez votre réponse)
6. Ces SDC répondent-ils aux besoins des femmes ? (justifiez votre réponse)
7. Existe-t-il une structure qui permet aux femmes d'avoir des informations sur le marché et ses fluctuations (l'approvisionnement du marché, les prix des produits sur le marché notamment) ?
8. Si oui, les femmes ont-elles accès à ces informations ou à cette structure ? (Justifiez votre réponse)

III. ACCES A LA TECHNOLOGIE, AUX INFRASTRUCTURES ET A LA PROPRIETE

1. Les femmes ont-elles accès aux TIC ? (Justifiez votre réponse)
2. Les femmes ont-elles droits à la propriété ? (Justifiez votre réponse)
3. Les femmes ont-elles droits à l'héritage ?

V. VISIBILITE, VOIX COLLECTIVE ET REPRESENTATION DES FEMMES

1. Existe t-il des associations et de réseaux des femmes entrepreneurs dans la région ? si oui combien et comment ces réseaux fonctionnent et quel est leur influence sur la vie économique de la région ?
2. Les femmes sont-elles présentes dans la politique public-privé et quelle est leur degré d'influence ?

IV. NORMES SOCIALES

1. Quels sont les facteurs sociétaux qui influencent les femmes entrepreneurs
2. Quelles initiatives spécifiques ont déjà été prises en faveur de l'autonomisation économique des femmes (par exemple, par les ONG et les organisations de la société civile).

V. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
2. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat des femmes ?
3. Quels sont les actions que mène/initie le CEPICI pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Facilitation de création d'entreprise, mise en relation d'affaires, etc.)
4. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



.....

**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN - CEPICI

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et Prénoms.....

Service.....

Fonction.....

Contact

Date :

I. CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

1. Quel sont les cadres juridiques, politiques et administratifs qui encadrent la création d'entreprise en Côte d'Ivoire ? (Documents et références si possible)
2. Indiquez les efforts faits pour améliorer l'environnement des affaires en général et la création d'entreprises en particulier (Documents et références si possible)
3. Ces cadres juridiques, politiques et administratifs sont-ils favorables aux femmes ? (Justifiez votre réponse)
4. Quelles sont les conditions de création d'une entreprise en Côte d'Ivoire ? (Conditions d'enregistrement d'entreprises et procédures et réglementation d'octroi de licence, etc.)
4. Ces conditions sont-elles favorables aux femmes (Justifiez votre réponse)
5. Depuis la création du CEPICI, combien d'entreprises ont été créées de façon générale et parmi ces entreprises, combien d'entreprises ont été créées par les femmes ?
6. Comment jugez-vous cette situation/proportion de femmes entrepreneures

II. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
2. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat des femmes ?
3. Quels sont les actions que mène/initie le CEPICI pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Facilitation de création d'entreprise, mise en relation d'affaires, etc.)
4. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



.....

**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN – DR MFPES/MCAPME

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et Prénoms.....
Service.....
Fonction.....
Contact

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

I. CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

5. Quel sont les cadres juridiques, politiques et administratifs en matière d'autonomisation et d'inclusion financière de femmes en Côte d'Ivoire?

**II. CONDITIONS ET ACCESSIBILITE AUX PRODUITS ET SERVICES
FINANCIERS**

1. Est-ce qu'il existe dans votre région, des institutions/organismes (Banque, Microcrédits, autres) qui financent les PME? Si oui, lesquelles ?
2. Ces institutions/structures/organismes financent-elles les femmes ? (Justifiez votre réponse)
3. Si oui, votre AVEC bénéficie ou a-t-elle bénéficié d'un financement (Expliquez). Si oui, de quelle structure ? Expliquez les processus d'acquisition du financement.

III. CONDITIONS DU MARCHE

1. Est-ce qu'il existe des structures de l'Etat dans la région qui permettent aux femmes de vendre leurs produits en dehors de la Côte d'Ivoire ?
2. Est-ce qu'il existe des structure de l'Etat dans la région achètent les produits des femmes ?
3. Quelles sont les chaînes d'approvisionnement et les liens qui intègrent les entreprises appartenant à des femmes ?
4. Existe-t-il des Services de développement commercial (SDC) dans la région ?
5. Si oui, les femmes ont-elles accès ? (Justifiez votre réponse)
6. Ces SDC répondent-ils aux besoins des femmes ? (justifiez votre réponse)
7. Existe-t-il une structure qui permet aux femmes d'avoir des informations sur le marché et ses fluctuations (l'approvisionnement du marché, les prix des produits sur le marché notamment) ?
8. Si oui, les femmes ont-elles accès à ces informations ou à cette structure ? (Justifiez votre réponse)

IV. ACCES A LA TECHNOLOGIE, AUX INFRASTRUCTURES ET A LA PROPRIETE

1. Les femmes ont-elles accès aux TIC ? (Justifiez votre réponse)
2. Les femmes on-elles droits à la propriété ? (Justifiez votre réponse)
3. Les femmes ont-elles droits à l'héritage ?

V. VISIBILITE, VOIX COLLECTIVE ET REPRESENTATION DES FEMMES

1. Existe t-il des associations et de réseaux des femmes entrepreneurs dans la région ? si oui combien et comment ces réseaux fonctionnent et quel est leur influence sur la vie économique de la région ?
2. Les femmes sont-elles présentes dans la politique public-privé et quelle est leur degré d'influence ?

VI. NORMES SOCIALES

1. Quels sont les facteurs sociétaux qui influencent les femmes entrepreneurs ?
2. Quelles initiatives spécifiques ont déjà été prises en faveur de l'autonomisation économique des femmes (par exemple, par les ONG et les organisations de la société civile).

VII. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
2. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat des femmes ?
3. Quels sont les actions que mène/initie le MFPES et la Direction régionale pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Facilitation de création d'entreprise, mise en relation d'affaires, etc.)
4. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



.....

**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN - ECOBANK

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et Prénoms.....

Service.....

Fonction.....

Contact

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

I. CONDITIONS ET ACCESSIBILITE AUX SERVICES FINANCIERS

1. Quels sont les cadres politiques, juridiques et réglementaires en matière d'inclusion financière et d'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire ? (Document sur la politique et stratégie d'inclusion financière et autres...)
2. Existe-t-il des programmes de financement générique pour l'entreprise en Côte d'Ivoire? Si oui, les femmes entrepreneures participent-elles à ces programmes ? (Justifiez votre réponse)
3. Existe-t-il des programmes de financements spécifiques destinés aux entreprises appartenant à des femmes ? Si oui, expliquez.
4. Au niveau de votre établissement financier, existe-t-il des programmes de financement des entreprises ? Si oui, expliquez (y compris les liens financiers établis en vue de faciliter la création d'entreprise de femmes)
5. Au niveau de votre établissement financier, quelles sont les conditions d'octroi de crédits aux entreprises?
6. Pensez vous que les cadres politique, juridique, institutionnel et administratif en Côte d'Ivoire facilitent l'entrepreneuriat féminin ? (Justifiez votre réponse).
7. Comment jugez-vous la situation/proportion de femmes entrepreneures en Côte d'Ivoire ?

II. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
2. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat des femmes ?
3. Quels sont les actions que mène/initie votre établissement financier pour faire la promotion de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire y compris l'entrepreneuriat féminin? (Facilitation de création d'entreprise, mise en relation d'affaires, etc.)
4. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



.....

**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN – EMPLOI JEUNES

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et

Prénoms.....

Service.....

Fonction.....

Contact

Date :

I- PRESENTATION

1. Pouvez-vous nous présenter de l'Agence Emploi Jeune ? (date de création, organisation, fonctionnement...)

II. CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIFIQUE

1. Quels sont les cadres politiques, institutionnels, juridiques et administratifs en matière en matière d'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire ? (Documentation si possible)
2. Ces cadres permettent-ils une réelle employabilité et une réduction du chômage au niveau des jeunes ? (Justifiez votre réponse)
3. Quels sont les programmes de financement que vous développer pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes en Côte d'Ivoire?
4. Les femmes/filles entrepreneures participent-elles à ces programmes ? (Donnez des statistiques)
5. Quelles sont les conditions pour accéder aux programmes ou aux financements?
6. Combien d'entreprises/de mise en emploi avez-vous financé y compris au niveau des femmes/filles?
7. Comment jugez-vous la situation/proportion de femmes/filles entrepreneures en Côte d'Ivoire ?

III. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Quels sont les facteurs qui influencent les femmes/filles entrepreneures ?
2. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)

3. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat et au financement des initiatives et des projets des femmes/filles en Côte d'Ivoire ?
4. Quels sont les obstacles et les défis liés à l'emploi des jeunes (femme/fille) en Côte d'Ivoire ?
5. Quels sont les actions que mène/initie l'Agence Emploi Jeunes pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin Côte d'Ivoire ?
6. Quels sont les actions que mène/initie la l'Agence Emploi Jeunes pour faire la promotion du financement des entreprises en Côte d'Ivoire ?
7. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'emploi des jeunes devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?
8. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN – MCF PME

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et Prénoms.....

Service.....

Fonction.....

Contact

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

I- PRESENTATION

1. Pouvez-vous nous présenter votre structure ? (Dénomination, date de création, organisation, fonctionnement...)

II. CONDITIONS ET ACCESSIBILITE AUX SERVICES FINANCIERS

1. Quels sont les cadres politiques, juridiques et administratifs en matière d'inclusion financière en Côte d'Ivoire ? (Documentation si possible)
2. Ces cadres permettent-ils une réelle inclusion financière des femmes ? (Justifiez votre réponse)
3. Quels sont les programmes de financement que vous développer pour soutenir l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire? Les femmes entrepreneures participent-elles à ces programmes ? (Justifiez votre réponse)
4. Quelles sont les conditions d'octroi de crédits pour les entrepreneurs et quelles sont les conditions de remboursement?
5. Combien d'entreprises avez-vous financé y compris des entreprises dirigées par des femmes?
6. Comment jugez-vous la situation/proportion de femmes entrepreneures en Côte d'Ivoire ?

III. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
2. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat au financement des entreprises en Côte d'Ivoire ?
3. Quels sont les actions que mène/initie la MCF PME pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin Côte d'Ivoire ?
4. Quels sont les actions que mène/initie la MCF PME pour faire la promotion du financement des entreprises en Côte d'Ivoire ?
5. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'inclusion financière des femmes en général et l'entrepreneuriat féminin en particulier deviennent une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



.....

**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN - MFFE

IDENTIFICATION DU REpondant

Nom et

Prénoms.....

Fonction.....

Contact

Date :

I. CADRES JURIDIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

1. Quel sont les cadres juridiques, politiques et administratifs en matière d'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Documents et références si possible).
2. Ces cadres juridiques, politiques et administratifs sont-ils favorables aux femmes ? (Justifiez votre réponse)
3. Indiquez les efforts faits par le MFFE pour améliorer l'environnement politique, juridique et administratif pouvant permettre aux femmes d'entreprendre ? (Documents et références si possible)
4. Comment jugez-vous l'environnement juridique, politique et administratif en matière d'entrepreneuriat féminin ?
5. Quelles initiatives spécifiques ont déjà été prises en faveur de l'autonomisation économique des femmes ?

II. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse) (Accès à la terre, accès aux crédits, accès à l'information, accès au marché etc.)
2. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat des femmes ?
3. Quels sont les actions que mène/initie le MFFE pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Facilitation de création d'entreprise, mise en relation d'affaires, programmes et projets, mise en place de fonds, création de structures de soutien, etc.).
4. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



**CONDITIONS ET ANALYSE DE POLITIQUE, ACTION ET STRATEGIE DE
PLAIDOYER POUR LE PROGRAMME « FEMMES EN ENTREPRISES »**

GUIDE D'ENTRETIEN - OPCV

IDENTIFICATION DU REpondANT

Nom et

Prénoms.....

Service.....

Fonction.....

Contact

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

I. PRESENTATION

1. Pouvez-vous nous présenter votre structure ? (Organisation, fonctionnement, attributions)

II. ACCES DES FEMMES AUX INFORMATIONS

1. Quelles sont les programmes que vous développez pour permettre l'accès des populations aux informations sur le marché ?
2. Y a-t-il des programmes spécifiques pour les femmes ? (Expliquez)
3. Avez-vous des programmes de promotion des exportations pour les femmes entrepreneures ? (Justifiez votre réponse)
4. Existe-t-il des programmes d'achat du Gouvernement qui ciblent activement et exclusivement les femmes ? (Justifiez votre réponse)
5. Existe t-il des chaînes d'approvisionnement et des liens commerciaux qui intègrent des entreprises appartenant à des femmes ? (Justifiez votre réponse).
6. Existe-t-il des services de développement commercial ?
 - Si oui, les femmes ont-elles accès à ces services ? (Justifiez votre réponse)
 - Si oui, ces SDC répondent-ils aux besoins des femmes ? (Justifiez votre réponse)
7. Les femmes entrepreneures ont-elles accès au NTIC ? (Justifiez votre réponse)

III. OBSTACLES, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

1. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Justifiez votre réponse)
5. Quels sont les défis liés à l'entrepreneuriat des femmes ?
6. Quels sont les actions que mène/initie l'OPCV pour faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire ? (Facilitation de création d'entreprise, mise en relation d'affaires, etc.)
7. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour que l'entrepreneuriat féminin devienne une réalité en Côte d'Ivoire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

ANNEXE III TERMES DE REFERENCE DE MISSION



OBJET :

Mission de Collecte de données dans le cadre du Projet H&M « Femmes en Entreprises » dans les régions du Tonpki et de Gbêkê.

Objectifs de la Mission (décrire succinctement l'objectif(s) de la mission)

Collecter des informations auprès des acteurs locaux afin d'effectuer une analyse complète des politiques existantes favorables ou non aux femmes entrepreneurs, du contexte et des acteurs de leurs mise en œuvre en Côte d'Ivoire afin d'orienter la conception d'une stratégie de plaidoyer au niveau national pour le Programme « Femmes en Entreprises »

Période :

Du 02 - 08 juillet 2018.

Dates, Lieux/Itinéraires et Activités

Dates	Lieux/Itinéraires	Activités
09/07/2018	Man	<ul style="list-style-type: none">• Voyage Abidjan – Man• Séance de travail avec le staff CARE International de Man• Plan de collecte des données
10/07/2018	Man et environs	<ul style="list-style-type: none">• Civilité et entretiens avec les Autorités administratives et politiques• Entretiens avec partenaires des services étatiques• Entretiens avec les AVEC de Man
11/07/2018		<ul style="list-style-type: none">• Entretiens avec les partenaires techniques locaux• Entretien avec les plates formes locales• Entretiens avec les AVEC
12/07/2018	Man - Bouaké	<ul style="list-style-type: none">• Voyage Man – Bouaké• Séance de travail avec le staff CARE International de Bouaké• Plan de collecte des données
13/07/2018	Bouaké et environs	<ul style="list-style-type: none">• Civilité et entretiens avec les Autorités administratives et politiques• Entretiens avec partenaires des services étatiques• Entretiens avec les AVEC de Bouaké
14/07/2018		<ul style="list-style-type: none">• Entretiens avec les partenaires techniques locaux• Entretien avec les plates formes locales• Entretiens avec les AVEC

15/07/2018	Bouaké - Abidjan	Débriefing / Voyage Bouaké-Abidjan
------------	------------------	------------------------------------

Participant à la mission

CARE :

- **Dr DOUMBIA Mohamed**, Consultant

Description des Tâches

➤ **Déroulement de la mission :**

Dans les régions du Gbêkê et du Tonkpi, le consultant effectuera essentiellement une collecte des données en vue de d'effectuer une analyse complète des politiques existantes favorables ou non aux femmes entrepreneurs, du contexte et des acteurs de leurs mise en œuvre en Côte d'Ivoire afin d'orienter la conception d'une stratégie de plaidoyer au niveau nationale pour le Programme « Femmes en Entreprise »

➤ **Séance de travail avec le staff managérial du programme dans les régions du Tonkpi et du Gbêkê:**

- *Rappel et échanges sur les objectifs de la mission ;*
- *Présentation et échanges sur les activités à réaliser et le calendrier de rencontre proposé par le staff managérial de Care International ;*
- *Entretien avec le staff managérial sur la problématique de l'entrepreneuriat des femmes dans les deux régions.*
- *Séance de débriefing en fin de mission*

➤ **Collecte des données de terrain :**

- *Entretiens avec les autorités administratives et politiques,*
- *Entretiens avec les Directions régionales des Ministères en charge de la Femme, de du l'Artisanat et des PME, et de l'Économie et des finances,*
- *Entretien avec les Organisations de PME,*
- *Entretiens avec les plate formes et associations féminines de promotion de l'entrepreneuriat féminin,*
- *Entretiens avec les Institutions de Microfinances,*
- *Entretiens avec les AVEC locales.*

➤ **Rapportage :**

A l'issue de la mission, un rapport sera élaboré et partagé avec l'Unité la Coordination du Programme H&M.

Résultats attendus

- Les acteurs locaux impliqués dans l'entrepreneuriat féminin et leurs rôles sont établi ;
- L'environnement local favorable et son état au niveau local est documenté ;
- Les facteurs socioculturels pertinents qui influencent l'égalité ou l'inégalité entre les sexes sont identifiés et documentés ;
- Les forces et faiblesses, les contraintes et défis liés à l'entrepreneuriat féminin local sont identifiés et documentés ;
- Les pistes pour des actions en faveur du développement des femmes entrepreneurs sont identifiées.

ANNEXE IV : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES /INTERVIEWEES

REGION DU TONKPI			
N°	Nom et prénoms	Structure/Fonction	Contacts
1	KOUAME Kouadio Issouffou	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant/Directeur régional de la région du TONKPI	07 62 97 95
2	ABOUA Hilaire	ANADER Man/Chargé du Suivi-évaluation	08 01 78 63
4	OKOMA Koffi Honoré	OCPV Man/ Responsable de l'Antenne Régionale du TONKPI	58 50 63 33 /42 48 92 32
5	SOUMAHORO Youssouf	UNACOOPEC-CI/Chef de zone	09 14 03 55
6	TOURE Junior	INIE Man	07 42 39 97
7	DIOMANDE Henriette	Présidente des Femmes de Man	08 06 09 11
8	Mme GLAO	Femme entrepreneure/Femme modèle	88 75 24 35
GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS			
1	DOSSO Noëlle	Présidente de l'Union des Associations des femmes de Man	09 09 91 13/ 74 66 60 09
2	N'GOUADA Florent	Directeur de la Coordination Générale de la Lutte contre la Pauvreté (CGLP)	09 70 25 42
3	DIOMANDE Henriette Koualye	PCA de la CGLP, Présidente régionale du TONKPI de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives du Vivrier de Côte d'Ivoire (FENASCOVICI)	08 06 09 11
4	BAKAYOKO Safiatou Fanta	Présidente de la Fédération Sinikeneya	08 61 06 58
5	BONFILS BODI Monique	Présidente de la Coopérative ZRAFAN-BOU HON	78 19 60 53
Association (AVEC) TAKEBA (Actuellement/Maintenant, on est debout) du village de Borso			
6	ZRAN Yenin	Présidente	
7	KONE Mamadou	Secrétaire	
8	TOKPA Jeanne	1 ^{ère} Conseillère	
9	DROH Seu Ernest	2 ^{ème} Conseiller	
10	DELY Dou Elise	Trésorière	
11	ZRAN Pié Salomon	Membre	
12	Naman Léonie	Membre	

13	ZRAN alphone	Membre	
14	BLEU Ange	Membre	

REGION DE GBEKE			
N°	Nom et prénoms	Structure/Fonction	Contacts
1	M. MBRA	MFPEP/Directeur Régional	07 91 85 05
2	KOUADIO N'guessan Benoît	Président de la Coordination des Groupements AVEC de la région de GBEKE	08 94 94 15
3	BLEHOU Yvette	Direction régionale du Ministère de l'Agriculture et du développement Rural/Chargée du foncier rural et des OPA	07 81 73 23
4	TOURE Stanislas	Superviseur Activités Terrain	59 70 94 16 07 76 61 05
ASSOCIATIONS			
1	KOUAME Kouamé Alain	Président	47 00 47 09
2	KOUADIO Aya Julie	Membre	89 73 44 79
3	KOFFI Loukou Benjamin	Membre	57 08 50 38
4	N'GUESSAN Amenan Félicienne	Contrôleur	00 85 02 66
5	N'GUESSAN Aya Simone	Membre	57 48 66 04
6	KOUAME Affoué Cathérine	Clé	48 46 01 55
7	KOUAME N'goran Valérie	Membre	58 10 04 24
8	COULIBALY Issouf	Trésorier Adjoint	48 87 00 80
9	KOUAME Kouamé Raymond	Clé	57 08 9342
10	MBRA N'guessan Chantal	Trésorière	47 52 99 92
11	SOUAGA Guillaume	Membre	07 55 88 54
12	KOUASSI Adjoua Carolle	Membre	87 01 33 18
13	KOUAKOU Ahoutou M.	Membre	06 48 11 96
14	BOUAFFOU Ahou Geneviève	Membre	09 37 81 21
15	AMANI Amenan Patricia	Membre	78 65 65 96
16	YAO N'guessan Aymard	Membre	48 71 34 64
17	LOUKOU Akossi Anne Marie	Membre	57 34 27 98
18	SOUMAHORO Mamadou	Conseiller	09 28 59 82

19	KOUAME Koffi Constant	Secrétaire	06 90 82 97
20	YAO N'dri Arsène	Clé	08 44 30 44
21	KOUAME Koffi Bernard	Contrôleur 1	49 29 19 09
22	N'GUESSAN Aya Sylvie	Contrôleur 3	77 55 09 58
23	KONAN Kouadio Sébastien	Membre	68 79 72 77

ABIDJAN

N°	Nom et prénoms	Structure/Fonction	Contacts
1	Hervé Roland KOUASSI	APSFD-CI/Manager Training	08 15 82 94
2	Sylvain Allépo KOPOIN	Fédération Ivoirienne des PME/Secrétaire Exécutif	07 64 91 38
3	Miss KOUADIO épouse ZEKRE	Fédération Ivoirienne des PME, Présidente de la Commission Genre, Femme, Entreprenariat	07 46 78 22
4	Danielle AKOU	CEPICI/Coordonnateur Guichet des formalités d'entreprises	46 01 65 11
5	Namory BAKAYOKO	CEPICI/Chargé d'études, Suivi-évaluation des investissements privés	56 95 55 35
6	Ismaël COULIBALY	Comité d Concertation Etat/Secteur privé (CCESP), Conseiller Technique	57 62 10 11
7	Serges SEKE	Comité d Concertation Etat/Secteur privé (CCESP), Conseil d'administration	07 18 01 80
8	BEKOIN Yao Frédéric	Ecobank, Consumer banking	08 08 61 69
9	DIAMA Eric	Mutuelle de Crédit et de Financement des PME, Directeur Exécutif	22 41 20 17
10	Agoua L. Elodie ZALO	Agence Emploi Jeunes, <i>Sous-Directrice des Etudes et des Statistiques</i>	<i>59 32 19 56</i>
11	KONE Emile	Agence Emploi Jeunes, Directeur des Etudes, Statistiques, Suivi-évaluation	09 50 77 05
12	TANO Anastasie KADJA	Confédération Générale des Entreprises dd Côte d'Ivoire (CGECI)	08 88 88 28
13	Rouen LOBOGNON	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Sous-Directeur de la Planification et des Statistiques, Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques	07 11 11 81
14	N'GUESSAN Koffi Norbert	Chef de service Encadrement et documentation/Direction général de l'OCPV	03 67 76 19
15	KONE Lala	PGNFNFD	58 87 85 65 41 38 25 14
16	ADOPO Achile	PGNFNFD	07 44 12 28